PROJET DE TERRITOIRE 2014-2020

DIAGNOSTIC ET STRATEGIE

PAYS DE TULLE

Septembre 2014

SOMMAIRE

PARTIE I : PROPOS INTRODUCTIFS..... p.4
PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE TULLE..... p.5
BILAN DE LA PRECEDENTE CONTRACTUALISATION 2008-2013..... p.20
METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE 2014-2020 POUR LE PAYS DE TULLE..... p.23
UNE STRATEGIE DE TERRITOIRE EN QUATRE AXES..... p.25
LA DEFINITION DE LA PRIORITE CIBLEE DU DISPOSITIF LEADER 2014-2020..... p.27
PARTIE II : DECLINAISON STRATEGIQUE..... p.28
AMBITION N°1 : UNE ECONOMIE DE PROXIMITE RENFORCEE, INNOVANTE ET DYNAMISANTE. p.29
ORIENTATION N°1 : FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DE QUALITE, RAISONNEE ET DIVERSIFIEE. p.29
Regard sur l'agriculture..... p.29
Analyse AFOM..... p.34
ORIENTATION N°2 : ACCOMPAGNER LE MAINTIEN, LA MODERNISATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE COMMERCIALE, ARTISANALE ET DE SERVICE. p.35
Regard sur le commerce, l'artisanat et les services..... p.35
Regard sur l'ESS..... p.37
Regard sur l'industrie..... p.39
Regard sur l'animation territoriale, les partenaires, le réseau d'acteurs..... p.40
Analyse AFOM..... p.41
ORIENTATION N°3 : VALORISER L'OFFRE DE FORMATION ET ENCOURAGER LA RELATION FORMATION/ENTREPRISES..... p.42
Regard sur l'offre de formation..... p.42
ORIENTATION N°4 : RENFORCER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE..... p.44
Regard sur l'environnement..... p.44
Regard sur l'offre touristique..... p.44
Regard sur la structuration touristique..... p.45
Analyse AFOM..... p.47
AMBITION N° 2 : UNE RESSOURCE LOCALE RICHE A PRESERVER, GERER, EXPLOITER ET VALORISER..... p.48
ORIENTATION N°1 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE ENERGETIQUE..... p.48
Regard sur le climat..... p.48
Regard sur les énergies produites localement..... p.49
Analyse AFOM..... p.51
ORIENTATION N° 2 : VALORISER LOCALEMENT LA RESSOURCE FORESTIERE..... p.52
Regard sur la couverture forestière..... p.52
Regard sur l'exploitation de la ressource forestière..... p.52
Analyse AFOM..... p.54
ORIENTATION N° 3 : PRESERVER ET EXPLOITER LES RESSOURCES PATRIMONIALES, ENVIRONNEMENTALES, ET CULTURELLES..... p.55
Regard sur la richesse patrimoniale en termes de bâtis et de « mémoires » p.55
Regard sur le dynamise de la culture vivante..... p.56
Regard sur les espaces naturels..... p.57
Analyse AFOM..... p.62
AMBITION N° 3 : UNE OFFRE DE SOINS EQUILIBREE, STRUCTUREE ET ATTRACTIVE SUR LE TERRITOIRE..... p.63
ORIENTATION N°1 : MAINTENIR UNE OFFRE DE SOINS SUFFISANTE, DE QUALITE ET ATTRACTIVE SUR LE TERRITOIRE p.63
Regard sur l'offre de soin de 1er recours..... p.63
Regard sur les perspectives d'accueil..... p.67
Regard sur les initiatives locales en faveur du maintien et du renforcement de l'offre de soins de 1er recours..... p.69
Analyse AFOM..... p.72
ORIENTATION N° 2 : RENFORCER ET DYNAMISER L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE..... p.73
Regard sur le centre hospitalier de Tulle..... p.73
Regard sur les établissements médico-sociaux..... p.75
Regard sur les actions en direction des personnes âgées et/ou isolées du territoire..... p.75
Regard sur la problématique d'accès aux soins..... p.77
Regard sur la coordination des acteurs..... p.78
Analyse AFOM..... p.79
AMBITION N° 4 : UNE ATTRACTIVITE REPOSANT SUR UN TERRITOIRE COHERENT ENTRE VILLE-CENTRE, BOURGS STRUCTURANTS ET ESPACES RURAUX..... p.80
ORIENTATION N°1 : CONFORTER ET RENFORCER LA FONCTION URBAINE DE L'AGGLOMERATION. p.80
Regard sur les équipements structurants de l'agglomération..... p.80
Regard sur l'offre de formation..... p.80
Analyse AFOM. p.83
ORIENTATION N° 2 : FACILITER L'ACCESSIBILITE ET LES USAGES DES TIC..... p.84
Regard sur le déploiement numérique p.84
Analyse AFOM..... p.85

PARTIE I : PROPOS INTRODUCTIFS

PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE TULLE

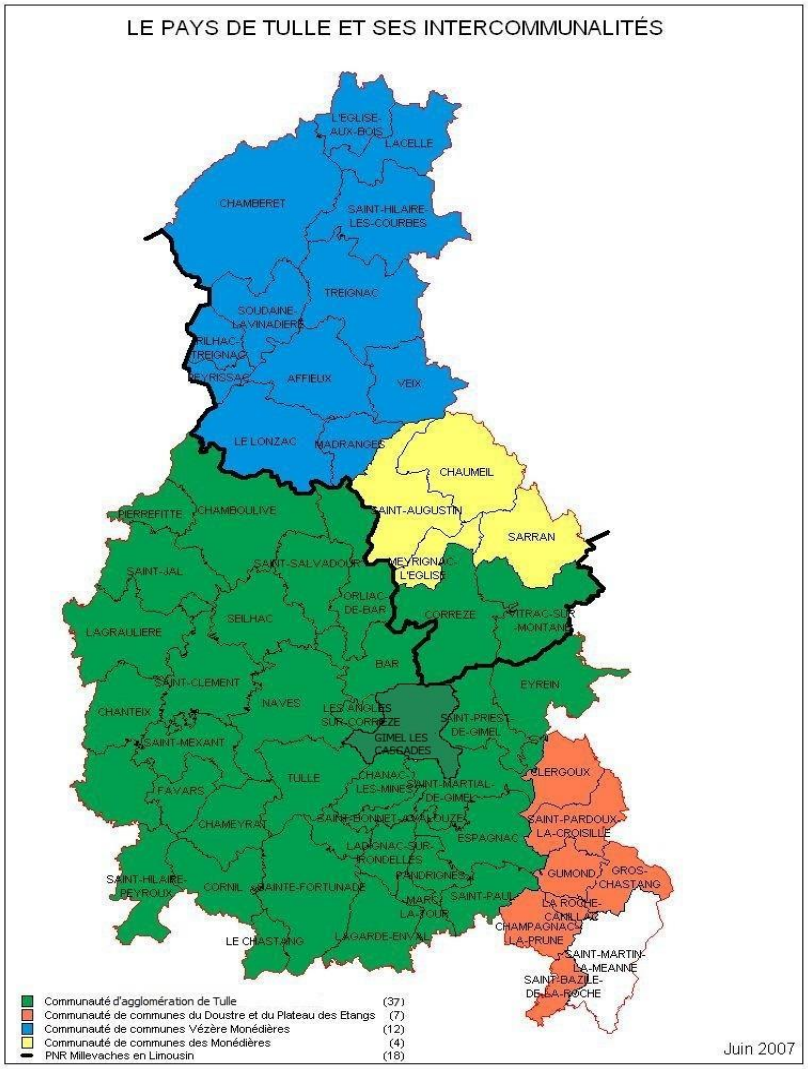

Situé au centre du Département de la Corrèze, le Pays de Tulle est un espace constitué exclusivement en intercommunalités. Ce territoire à dominante rurale s'appuie sur Tulle, ville préfecture de la Corrèze et pôle urbain structurant.

Tulle structure en effet un espace de solidarités fonctionnelles et d'emplois entre Brive et Ussel, Uzerche et Argentat. Le Pays de Tulle est un carrefour de liaisons interrégionales (Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées) qui possède une excellente desserte autoroutière (l'A89 qui irrigue significativement le territoire, et l'A20), la desserte ferroviaire restant quant à elle l'un des points faibles du territoire. Les aéroports les plus proches sont ceux de Limoges et de Brive. Le Pays de Tulle a un rayonnement large par des fonctions supérieures spécifiques : préfecture, hôpital, pôle formation, entreprises, pôle régional bois, cité de l'accordéon…

Du nord, avec le massif des Monédières, au sud avec la Vallée de la Corrèze et les gorges de la Dordogne, le Pays de Tulle offre une palette de paysages des plus variés et possède par ailleurs une économie riche, diversifiée au maillage étendu grâce au réseau actif d'entreprises artisanales et de commerces de proximité. L'activité agricole reste une pièce forte de l'échiquier économique avec l'élevage bovin en race « limousine » (production de « broutards » et de veaux de lait « sous la mère »). La spécialisation industrielle autour de la métallurgie ainsi que la transformation du bois (pôle interrégional de la filière bois) constitue un point fort de l'activité économique du Pays. Les nombreux événements culturels participent largement au dynamisme du territoire : festivals, théâtre, musées etc.

➲ Contexte institutionnel du Pays de Tulle au 01 janvier 2014

Entre 2004 et 2014, le Syndicat mixte du Pays de Tulle s'est constitué de 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale regroupant 60 communes et 48 844 habitants au 1er janvier 2014 :

- La Communauté d'agglomération de Tulle, Tulle agglo : 37 communes, 41 757 habitants et représentée par 10 élus
- La Communauté de communes Vézère-Monédières : 12 communes, 4872 habitants et représentée par 5 élus
- La Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs : 7 communes, 1 289 habitants et représentée par 2 élus

- La Communauté de communes des Monédières : 4 communes, 926 habitants et représentée par 2 élus

Le Syndicat Mixte du Pays de Tulle fonctionne grâce à plusieurs instances de décision/consultation :

- **Comité Syndical** : Organe décisionnaire – 19 membres délégués représentants des EPCI (10 pour Tulle agglo, 5 pour la CC Vézère-Monédières, 2 pour la CC du Doustre et 2 pour la CC des Monédières
- **Bureau** : Organe exécutif- 6 membres.
- **Comité de pilotage** : 25 membres : bureau + élus Comité Syndical + représentants Conseil de développement + partenaires financiers.
- **Conseil de Développement** : Organe consultatif collégial - association Loi 1901– 45 membres - un collège « professionnels », un collège « associations », un collège « habitants » et un collège « élus ». Le Conseil de développement est un lieu d'information et de réflexion, force de proposition visant à promouvoir un développement du Pays de Tulle.

➲ Un élargissement du périmètre du territoire en cours

Un élargissement du territoire de projets est en effet en cours depuis juillet 2014 avec extension de l'actuel périmètre à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

➲ Chiffres clés

Le futur territoire de projets « Pays de Tulle » sera donc un espace regroupant :

- **5 EPCI et 72 communes** ;

  Le territoire d'étude « Pays de Tulle » est composé de 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale regroupant 58 669 habitants (données Insee 2011 entrées en vigueur 01/01/2014) sur 72 communes :

- La **Communauté d'agglomération de Tulle, Tulle agglo** avec ses 41 757 habitants répartis sur 37 communes : les Angles-sur-Corrèze, Bar, Beaumont, Chamboulive, Chameyrat, Chanac-les-Mines, Chanteix, Le Chastang, Cornil, Corrèze, Espagnac, Eyrein, Favars, Gimel les cascades, Ladignac-sur-rondelles, Lagarde-Enval, Lagraulière, Laguenne, Marc-la-Tour, Naves, Orliac-de-Bar, Pandrignes, Pierrefitte, St Bonnet-Avalouze, St Clément, Ste Fortunade, St Germain-les-Vergnes, St Hilaire Peyroux, St Jal, St Martial-de-Gimel, St Mexant, St Paul, St Priest-de-Gimel, St Salvadour, Seilhac, Tulle, Vitrac-sur-Montane.

- La **Communauté de communes Vézère-Monédières** avec ses 4 872 habitants répartis sur 12 communes : Affieux, Chamberet, Lacelle, L'Eglise aux Bois, Le Lonzac, Madranges, Peyrissac, Rilhac Treignac, Saint Hilaire les Courbes, Soudaine Lavinadière, Treignac, Veix.
- La **Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs** avec ses 1 289 habitants répartis sur 7 communes : Champagnac la Prune, Clergoux, Gros Chastang, Gumond, La Roche Canillac, St Bazile de la Roche, St Pardoux la Croisille.
- La **Communauté de communes des Monédières** avec ses 926 habitants répartis sur 4 communes : Chaumeil, Meyrignac L'Eglise, Saint Augustin, Sarran.
- La **Communauté de communes du Pays d'Uzerche** avec ses 9 825 habitants répartis sur 12 communes : Condat-sur-Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-sur-Vézère, Perpezac-le-Noir, Salon-la-Tour, St Ybard, Uzerche, Vigeois.

- **9** chefs-lieux de cantons ;
- **2** unités urbaines ;
- **58 669** habitants et **27 047** ménages ;
- Etendu sur **1 572.5 km²**.

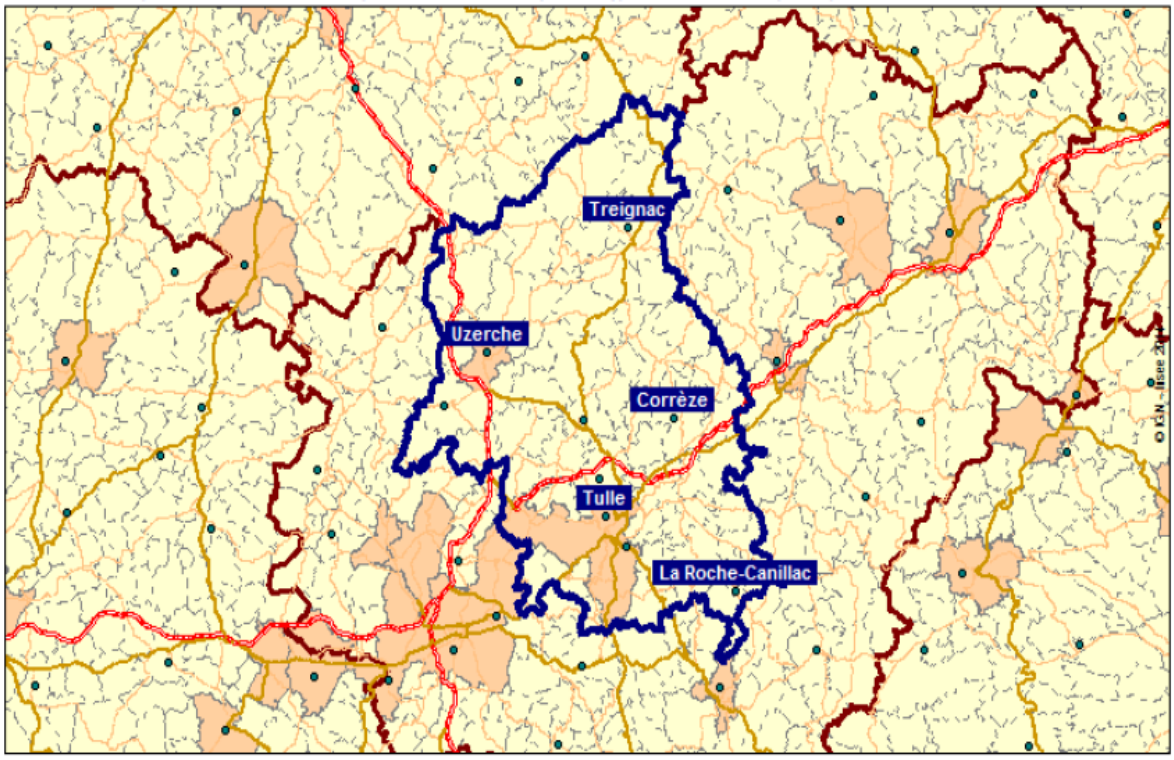

➲ **Démographie**

COMMUNES	POPULATION LEGALE (municipale) 2011 entrant en vigueur au 01/01/2014
Les Angles-sur-Corrèze	104
Bar	319
Beaumont	109
Chamboulive	1176
Chameyrat	1582
Chanac-les-Mines	487
Chanteix	580
Le Chastang	359
Cornil	1404
Corrèze	1154
Espagnac	341
Eyrein	522
Favars	989
Ladignac-sur-rondelles	433
Lagarde-Enval	772
Lagraulière	1131
Laguenne	1424
Marc-la-Tour	167
Naves	2321
Orliac-de-Bar	269
Pandrignes	171
Pierrefitte	79
St Bonnet-Avalouze	202
St Clément	1299

Ste Fortunade	1781
St Germain-les-Vergnes	1005
St Hilaire Peyroux	920
St Jal	653
St Martial-de-Gimel	469
St Mexant	1193
St Paul	214
St Priest-de-Gimel	468
St Salvadour	305
Seilhac	1701
Tulle	14666
Vitrac-sur-Montane	255
Gimel les cascades	733
Tulle agglo	**41 757**
Treignac	1368
Veix	71
Le Lonzac	766
Affieux	370
Madranges	197
Peyrissac	133
Rilhac Treignac	118
Soudaine Lavinadière	173
Chamberet	1333
Saint Hilaire les Courbes	157
L'Eglise aux Bois	54
Lacelle	132
Communauté de Communes de Vézère Monédière	**4 872**
Chaumeil	161
Saint Augustin	461
Meyrignac L'Eglise	50
Sarran	254
Communauté de Communes des Monédières	**926**
Clergoux	380
St Pardoux la Croisille	173
Gros Chastang	172
Gumond	98
La Roche Canillac	156
Champagnac la Prune	173
St Bazile de la Roche	137
Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Etangs	**1 289**
Condat-sur-Ganaveix	637
Espartignac	411
Eyburie	462
Lamongerie	111
Masseret	679
Meilhards	516
Orgnac-sur-Vézère	300
Perpezac-le-Noir	1082
Salon-la-Tour	692
St Ybard	662
Uzerche	3042
Vigeois	1231
Communauté de communes du Pays d'Uzerche	**9 825**

Tulle Agglo rassemble près des ¾ de la population du Pays et essentiellement sur le sud-ouest de son territoire, vient ensuite la communauté de communes du Pays d'Uzerche qui rassemble 16.7 % de la population.

Population en 2010

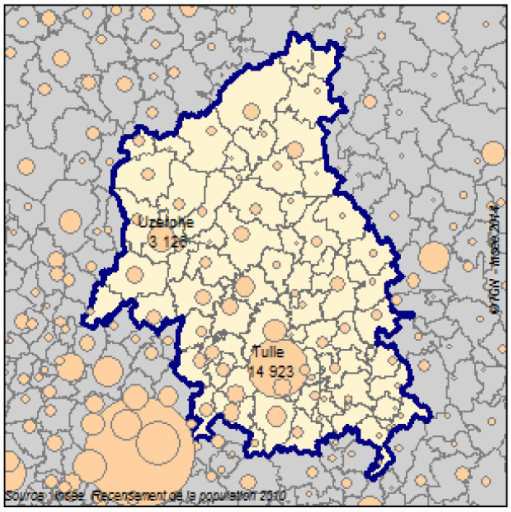

Densité de population en 2010

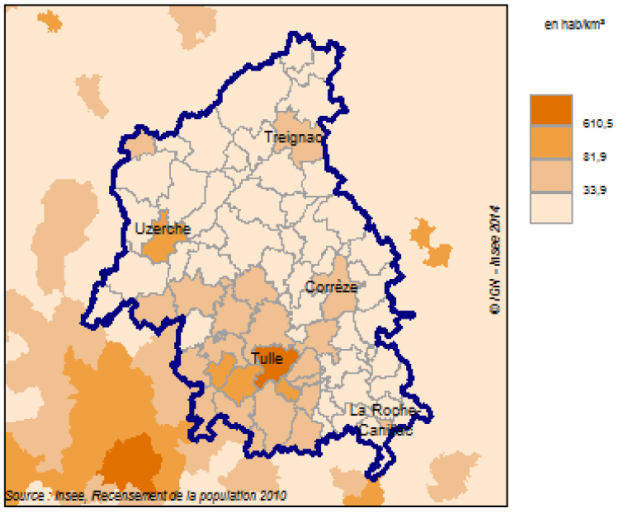

Territoire : 37,8 hab/km²
Zone de comparaison : 43,8 hab/km²

➲ Evolution de la population

Années	1975	1982	1990	1999	2010	2014
Population	63 169	61 916	59 560	57 109	59 024	58 669

	Pays de Tulle	Région Limousin
Taux annuel moyen entre 1999 et 2010 en %	0.3	0.4
dont variation due au solde naturel : taux moyen entre 1999 et 2010 en %	-0.5	-0.3
dont variation due au solde apparent : taux annuel moyen entre 1999 et 2010 en %	0.8	0.7

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2010

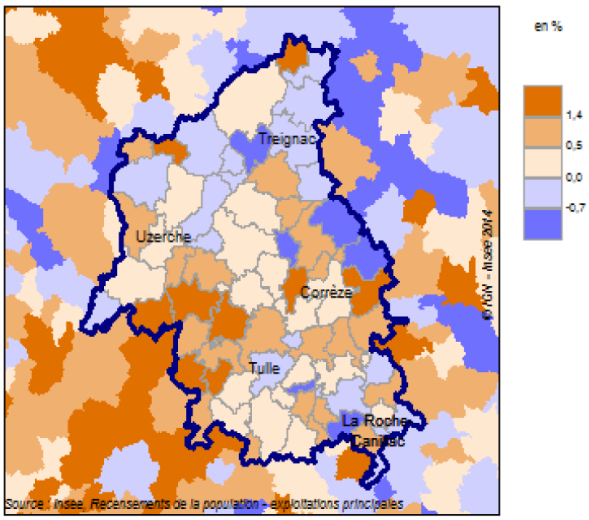

Territoire : 0,3 %
Zone de comparaison : 0,4 %

Après une période de baisse démographique, jusqu'en 1999, le territoire gagne globalement de nouveau de la population entre 1999 et 2010 (+1915), toutefois entre 2010 et 2011 il perd 355 habitants.

Les communes qui gagnent le plus de population en nombre d'habitants sont les communes situées sous la double influence de Tulle et Brive et bien desservies. Les plus gros bourgs, tels que Seilhac, Sainte-Fortunade, Uzerche, Chamberet et Corrèze voient leur population augmenter mais de manière beaucoup moins forte.

Les communes comme Saint-Priest de Gimel, Eyrein, Saint-Augustin ont certainement connu une attractivité liée à l'installation des entreprises : Borg Warner, Coriolis.

Treignac perd des habitants, et Tulle la ville centre continue à perdre des habitants.

Constat :

Une nette croissance démographique entre 1999 et 2009, après une baisse continue entre 1982 et 1999 : + 3.8% de croissance, augmentation proche des moyennes régionale (+4.4%) et départementale (+ 4.7%) observées sur la période

- Un territoire attractif marqué par un solde migratoire continuellement positif
- Un solde naturel toujours négatif mais compensé par l'arrivée régulière de nouveaux habitants
- Tous les EPCI composant le Pays de Tulle enregistrent un regain démographique sur la période 1999-2009 à l'exception de la CC des Monédières
- Tulle agglo est le territoire le plus attractif d'un point de vue démographique sur la période 1999-2009
- L'attractivité du périurbain et du rural contraste avec la relative désaffection pour la ville centre, Tulle

- **due au solde migratoire** :

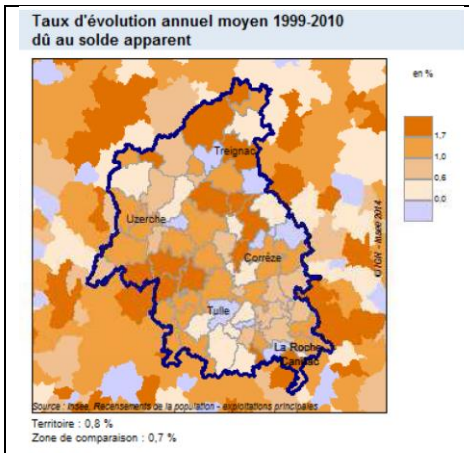

	Pays de TULLE 1999-2006	Pays de TULLE 1999-2009
Solde naturel entre les deux recensements	-1 710	-1 775
Solde migratoire entre les deux recensements	+ 3 491	+ 3 583
Gain ou perte	+ 1 781	+ 1 808
- due au solde naturel (en %)	-0,5	-0,9
- due au solde migratoire apparent (en %)	1.0	1,18

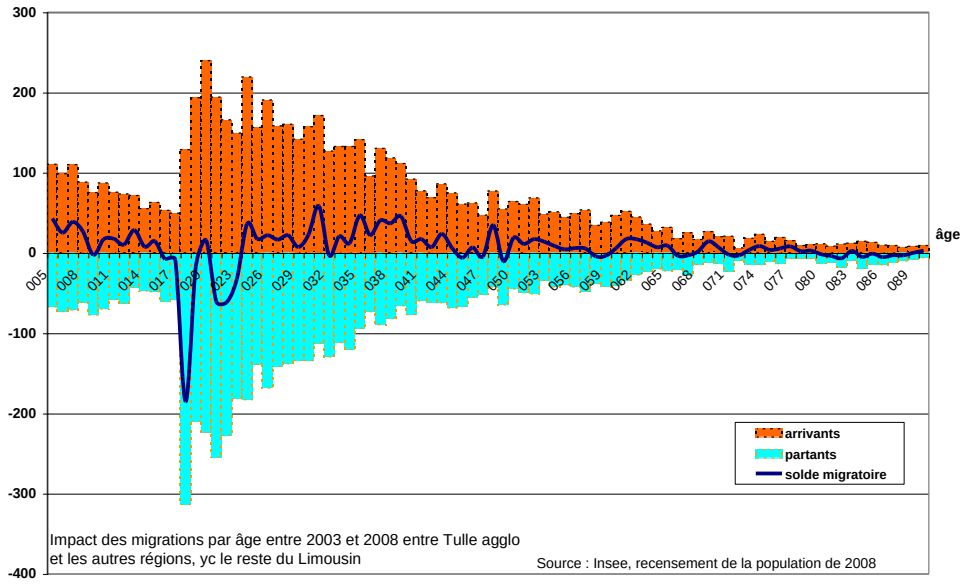

Au-delà du solde migratoire, ce graphique montre l'importance des migrations au sein d'un territoire comme Tulle agglo avec les régions voisines. Le solde migratoire entre 2003 et 2008 est positif.
Il est seulement négatif pour les 17 à 24 ans (départ pour faire des études ou chercher un emploi)
Alors qu'il redevient positif après 25 ans. Le territoire attire des actifs, avec enfants (le solde migratoire est positif pour les plus jeunes). Près de 5 900 arrivants sur la période 2003-2008 dont près d'un sur deux a moins de 30 ans

Globalement le territoire est attractif sur la période 1999 à 2010 : il gagne des habitants grâce à un **solde migratoire positif.** Les mouvements migratoires compensent ainsi le solde naturel fortement négatif.
Le solde migratoire est positif avec + 3 583 habitants entre 1999 et 2009 (données sans la CC du Pays d'Uzerche).
La Corrèze ou la Creuse apparaissent plus attractives que la Haute-Vienne : chacune gagne 41 personnes par an pour 10 000 habitants contre 29 en Haute-Vienne. L'essentiel de ces arrivants se concentre à proximité de l'axe Limoges-Brive.
Ces nouveaux arrivants sont essentiellement des **franciliens** (23%) ou des habitants de régions limitrophes (Aquitaine, Auvergne, Poitou-Charentes). Ils sont **plutôt jeunes** puisque un sur 2 à moins de 30 ans (même si la tranche d'âge des 25-29 ans est la seule à connaître un déficit migratoire) et 13% d'entre eux ont 60 ans ou plus. Ce sont essentiellement **des familles** puisque plus de la moitié des nouveaux arrivants vivent dans une famille qui compte un ou plusieurs enfants.

4 arrivants sur 10 s'installent dans les villes centres du Limousin : Brive Tulle et Ussel pour la Corrèze. Ceux qui font le choix d'une installation en ville sont essentiellement les jeunes. Presque autant choisissent l'espace rural et les autres privilégient banlieues et périurbain essentiellement la population des âgée de plus de 30 ans : familles ou retraités.

Globalement ces **dynamiques migratoires profitent au périurbain et au rural** qui ont un taux annuel de migration positif (+60 habitants par an pour 10 000 résidents pour l'espace rural et + 116 habitants par an pour 10 000 résidents pour les communes périurbaines) et le phénomène de **désaffection des villes centres** se retrouvent dans les villes du Limousin qui connaissent un taux annuel de migration négatif (-63 personnes pour 10 000 résidents)

- **<u>due au solde naturel</u> :**

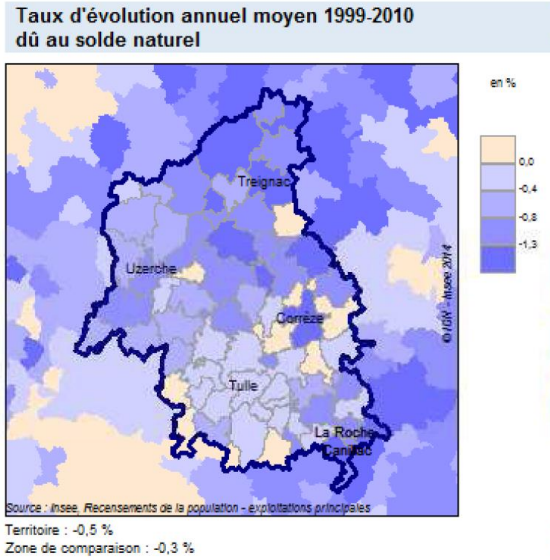

Le territoire a très largement un solde naturel négatif, seul quelques communes enregistrent un solde naturel positif : Veix, Pierrefitte, Saint Germain les Vergnes, Saint-Hilaire-Peyroux, Le Chastang, Lagarde Enval, Saint-Priest de Gimel, Vitrac-Sur-Montane, Gimel Les Cascades.

Il y a peu de dynamisme démographique : le taux de mortalité est supérieur au taux de natalité sur presque toute les communes.

Le nombre de décès annuel est stable depuis 2002 sur le territoire et le nombre de naissance se maintient.

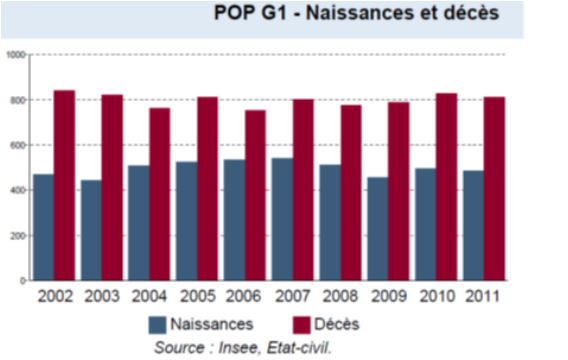

➲ Typologie de la population du Pays de Tulle

- **La répartition par âge et par sexe**

  - Globalement les communes du Nord du territoire connaissent un indice de jeunesse (nombre des moins de 20 ans divisé par le nombre des 60 ans) plus faible et ont donc une population plus âgée.
  - On remarque l'augmentation entre 1999 et 2010 de la tranche d'âge des 45-59 ans et des 75 ans et + : ceci est le signe du vieillissement de la population.
  - La tranche d'âge des 30-44 ans est en diminution.
  - Si sur le territoire il y a plus de femmes que d'hommes, elles sont moins nombreuses sur les tranches d'âges jeunes.

- **Les ménages**

Un ménage au sens de l'Insee désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par les liens de parenté.

FAM G2 - Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

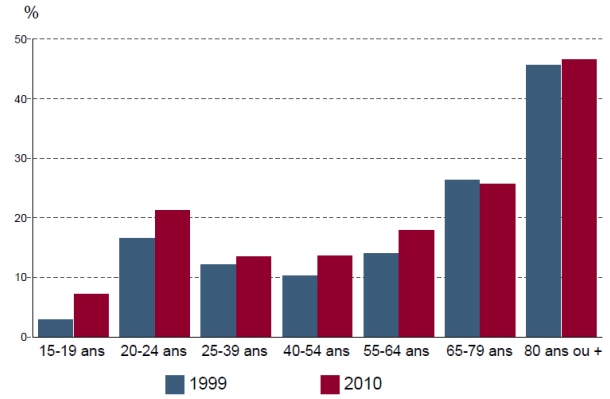

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

En 2010, 47 % des ménages de 80 ans + sont des personnes seules, cette proportion augmente légèrement entre 1999 et 2010.
La proportion des personnes vivant seules et âgées de 20-24 ans a largement augmenté également entre 1999 et 2010.

- **Les revenus et le niveau de vie**

	Territoire	Corrèze	Limousin
part des foyers fiscaux imposables	51.7%	50.4 %	49.7%
part des foyers fiscaux non imposables	48.3%	49.6 %	50.3%
revenu net moyen déclaré en €	20 758 €	20 464 €	20 168 €

  - part des foyers fiscaux non imposables est inférieure à celle constatée au niveau départementale et régionale.

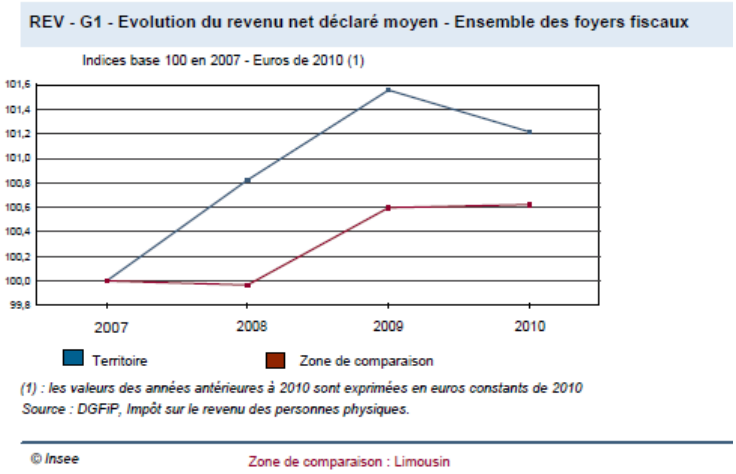

Le revenu net moyen déclaré est supérieur sur le territoire aux moyennes départementales et régionales.

En revanche il évolue différemment, il a enregistré une hausse plus prononcé qu'au niveau départemental entre 2007 et 2009 mais connait une baisse depuis 2009 alors qu'il reste stable à l'échelle régionale.

- Le salaire net horaire moyen sur le territoire est de 11.6 : 11.1€ pour les hommes et 12.4 € pour les femmes, de 8.5 € pour les jeunes de moins de 25 ans.
- Le territoire se situe globalement en dessous du salaire médian corrézien et largement de deçà du salaire médian national.

NB : le revenu médian correspond au salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

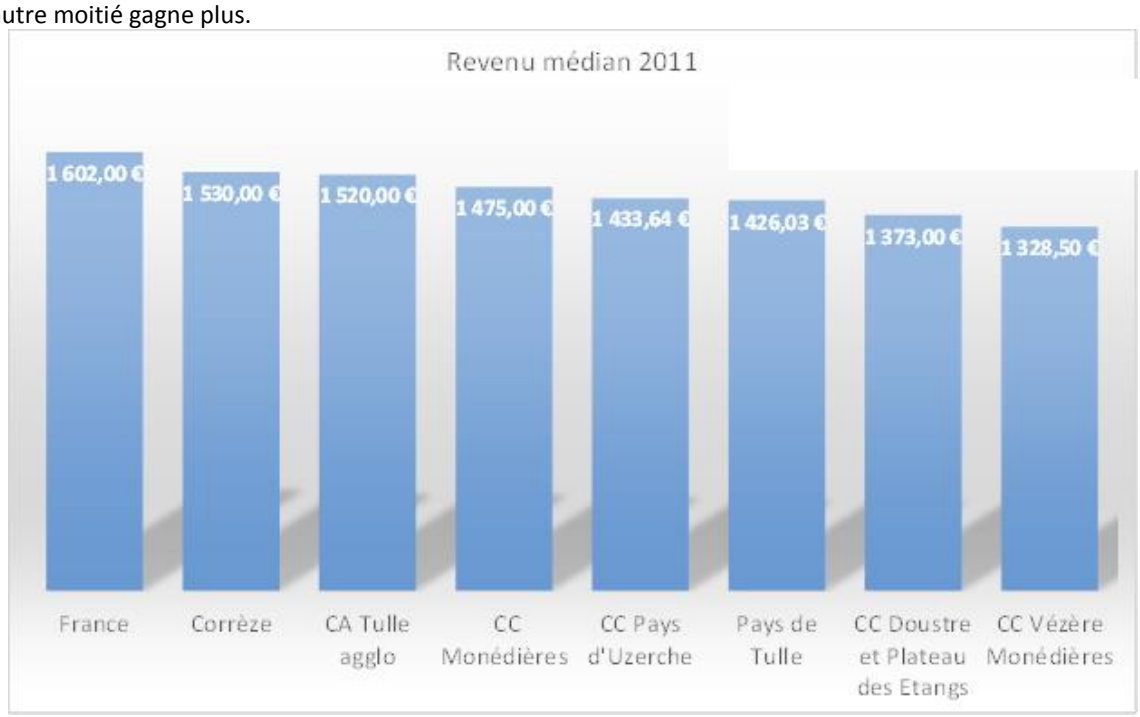

- **<u>La population active</u>**

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent : exercer une profession, aider un membre de la famille dans son travail, être apprenti ou stagiaire rémunéré, être chômeur à la recherche d'un emploi, être étudiant ou retraité occupant un emploi ou être militaire du contingent.

En 2010, la part des actifs est de 71.8 contre 72 % en Corrèze. 66.9% des actifs ont un emploi. La part des chômeurs n'est que de 5% ce qui est inférieur de 1 point à ce que l'on observe sur le département.
7.1% des inactifs sont élèves ou étudiants en 2010, cette part baisse de près de 2 point par rapport à 1999. En revanche la part ou pré retraités a augmenté depuis 1999.

	1999	2010	évolution
Actifs ayant un emploi	22 026	23 737	7.7 %
chômeur	1815	1776	-2%
Actifs total	**23 841**	**25 513**	**7 %**

La population active sur le Pays de Tulle a connu une augmentation de 7.7 % entre 1999 et 2010. Alors qu'elle était en baisse entre 1990 et 1999 de 5.2%, elle concerne aujourd'hui 23 737 personnes. Cette augmentation s'explique par l'augmentation générale de la population et des actifs et par la baisse du nombre de chômeurs sur cette même période.

Caractéristiques du taux d'activité en Pays de Tulle :

- Un taux d'activité féminin supérieur à la moyenne régionale (71% contre 68.3%)
- Un taux d'activité des jeunes 15-24 ans de 50.9% supérieur à la moyenne régionale 41.1%.
- Un taux d'activité des 25-54 ans très élevé de 91.2%.
- Un taux d'activité des 55-64 ans de 39.1% sensiblement le même qu'au niveau régional.
- Un taux d'activité des 55-64 ans de 39.1% sensiblement le même qu'au niveau régional.

- **Le chômage**

Le nombre de chômeurs s'avère en baisse sur la période 1999-2006.

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas chercher de travail.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2010	1999
Nombre de chômeurs	1 763	1 822
Taux de chômage en %	6,9	7,6
Taux de chômage des hommes en %	6,9	6,0
Taux de chômage des femmes en %	6,9	9,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	48,4	58,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Le taux de chômage des femmes a diminué largement sur la période 1999 2010.

Le taux de chômage (% de chômeurs dans la population active) du Pays de Tulle reste relativement faible **6.1%** comparé à celui de 1999 qui était de 7.5 % et le taux de chômage régional qui est de 8.8% en 2006 et celui du département 8.2%. Il a baissé de près de 1% depuis 1999.

DEFM - G1 - Evolution des DEFM de catégorie A selon l'âge

indice base 100 en 2001

moins de 25 ans — 50 ans ou plus

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

DEFM - G2 - Evolution des DEFM de catégorie A selon le sexe

indice base 100 en 2001

hommes — femmes — ensemble

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

On constate qu'après une diminution du nombre de demandeurs d'emplois entre 2004 et 2007, celui-ci enregistre une forte augmentation jusqu'en 2009, effet de la crise financière. Ce nombre continue d'augmenter en 2001.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail. *Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.*

DEFM - T2 - Motif d'inscription des demandeurs d'emploi

	Demandeurs de catégorie ABC					Demandeurs de catégorie A		
	Au 31 décembre 2011			Evol. 2010- 2011 (en %)		Au 31 décembre 2011		
	Ensemble	%	dont femmes	Ensemble	Femmes	Ensemble	%	dont femmes
Ensemble	2 639	100,0	1 377	4,9	5,8	1 636	100,0	719
dont : licenciement	465	17,6	244	-7,2	-11,3	274	16,7	100
démission	127	4,8	86	2,4	3,6	69	4,2	35
fin de contrat à durée limitée	872	33,0	432	7,3	9,6	526	32,2	232
première entrée	63	2,4	40	18,9	33,3	38	2,3	22

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

© Insee Zone de comparaison : Limousin date d'édition : 7/04/2014

Le chômage est plus important chez les femmes que les hommes mais l'écart s'est nettement réduit depuis 1999. Le chômage des femmes est bien moins prononcé qu'en Région.

- **Emploi et activités**

  - En termes d'évolution entre 1999 et 2010 de la répartition de la population du Pays de Tulle par catégorie socio professionnelle, il faut noter une diminution importante du nombre d'agriculteurs (-600)
  - On constate qu'entre 1999 et 2010 certaines catégories professionnelles tendent à évoluer vers une meilleure représentativité notamment les **professions intermédiaires** et les professions **intellectuelles supérieures**.
  - Ces évolutions sont liées au poids de plus en plus important que prend le **secteur tertiaire.**
  - **84.2 % des actifs sont salariés. Les emplois s'avèrent stables, près de 3 personnes actives sur 4 bénéficient d'un statut stable :** contrat à durée indéterminée ou titulaires de la fonction publique.
  - En 2010, 42.3 % des emplois du territoire se retrouvent dans le secteur de l'administration publique, enseignement santé, action sociale soit 10 413 emplois.
  - En 2010, 33 % des emplois du territoire se retrouvent dans le secteur du commerce, des transports et des services divers soit 8 220 emplois

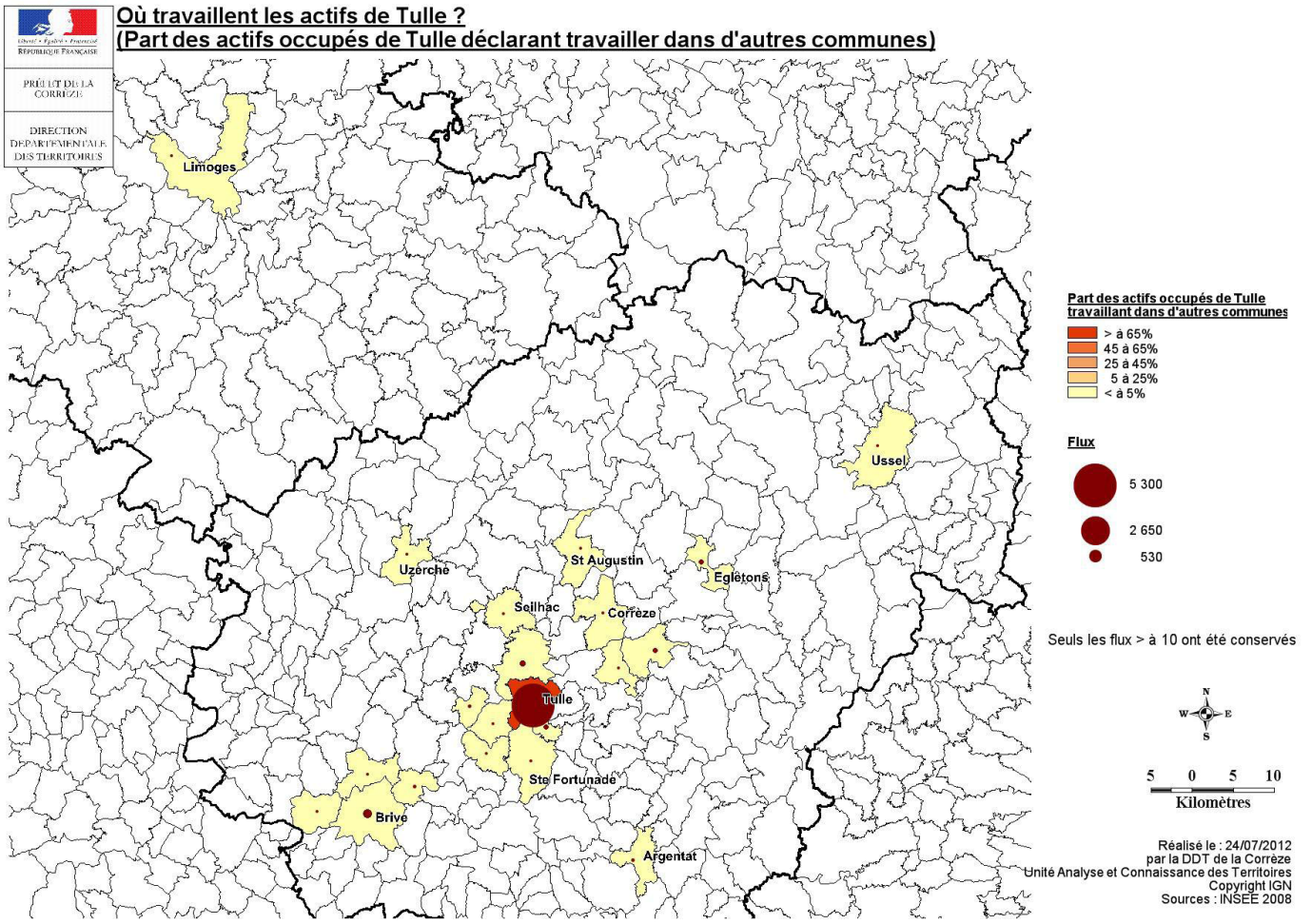

L'attractivité en termes d'emplois de la ville de Tulle s'étend sur un très large secteur. Les navettes domicile-travail sont nombreuses puisqu'en 2009 60% des actifs du territoire soit 11085 actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence, ils sont 57% en Corrèze. Sur le territoire ce nombre a augmenté de 22% en 10 ans. En 2009, environ 5000 actifs travaillent et vivent à Tulle. 590 viennent de Brive, 470 de Naves, 450 de Ste Fortunade, 450 de Chameyrat, 380 de Laguenne, 230 de Malemort, 215 de Favars, 200 de Seilhac.
Les flux d'actifs habitant Tulle et travaillant ailleurs sont moins importants. 109 vont travailler à Egletons, 112 à Laguenne, 138 à Eyrein, 169 à Naves, 288 à Brive.
On observe aussi de nombreux déplacements domicile/travail vers les autres pôles d'emplois du territoire : Naves, Eyrein, Seilhac, Cornil, Favars, Laguenne.

➲ Un territoire cohérent d'articulation de l'espace régional

Le Pays de Tulle est à cheval sur plusieurs bassins de vie, au sens de l'Insee 2012 : Egletons, Treignac, Tulle et Uzerche.

NB : Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

Ceci favorise les échanges et interactions entre les EPCI composant le territoire et entre le territoire de projets et son environnement immédiat.

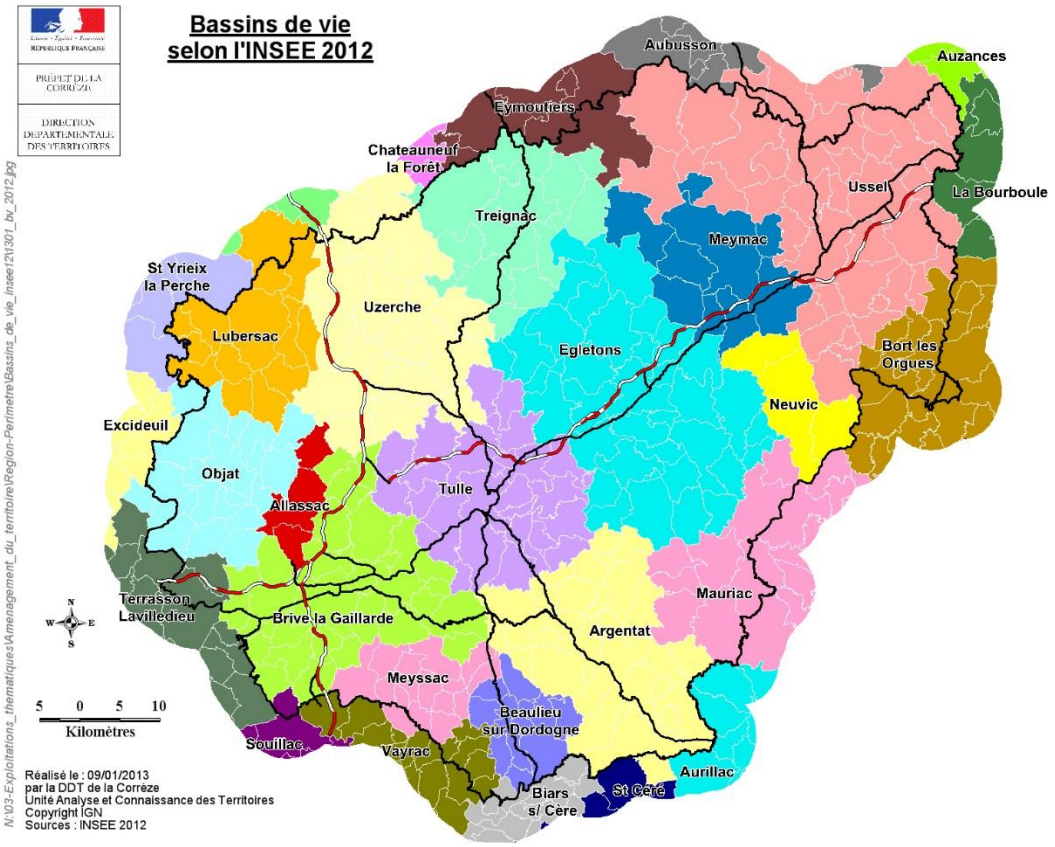

On retrouve à l'échelle du territoire la présence d'un grand pôle urbain autour du bassin de Brive. Tulle est classée en tant que grande aire urbaine constituée par un pôle urbain de + de 10 000 emplois.

Uzerche correspond quant à lui à un petit pôle et ses communes périphériques sont des communes multi polarisées.

Le reste du territoire est classé en communes multi polarisées pour les territoires des Monédières et du Doustre. Le territoire de Vézère-Monédières est considéré comme hors zone d'influence des pôles selon l'Insee en 2010.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Appartenance géographique des communes selon l'INSEE - données 2010

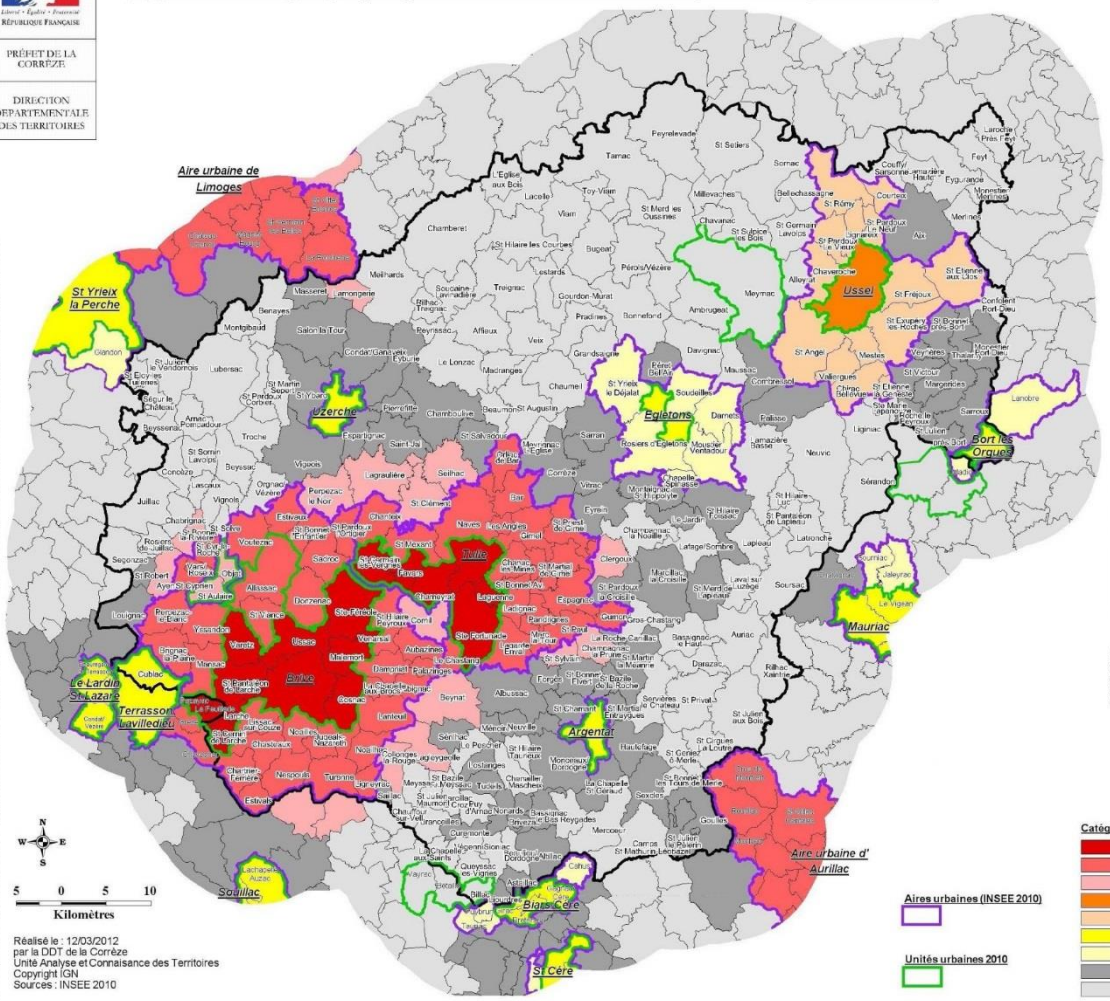

Réalisé le : 12/03/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaisance des Territoires
Copyright IGN
Sources : INSEE 2010

N:\03-Exploitations_thematiques\Amenagement_du_territoire\Region-Perim***\INSEE appartenance_geo_des_communes\1203_insee_appart_geo_des_communes.pdf

Unité urbaine :
On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Pôle urbain :
Unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain.

Moyens pôles urbain :
Unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois

Petits pôles urbain :
Unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Couronne des grands pôles urbains :
Ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci.

Couronnes des moyens et petits pôles :
Définis de la même manière que les couronnes des grands pôles urbains.

Grande aire urbaine :
Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Moyenne aire:
Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Petite aire :
Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Autres communes multipolarisées :
Communes situées hors de l'espace des grandes, moyennes ou petites aires urbaines, dont au moins 40 % des actifs occupés résident travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Catégorie de ZAUER 2010

- Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
- Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
- Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
- Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
- Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
- Autre commune multipolarisée
- Commune isolée hors influence des pôles

BILAN DE LA PRECEDENTE CONTRACTUALISATION 2008-2013

Le Pays de Tulle, officialisé en 2005 par la signature du premier contrat de Pays (2005-2007), a bâti son projet de développement autour de trois grands axes stratégiques repris dans la charte de développement en vigueur entre 2004 et 2014:

- **Reconquérir et diversifier le tissu économique**
- **Accueillir et insérer de nouvelles populations**
- **Affirmer et promouvoir un territoire attractif**

Le contrat de Pays 2008 – 2013 est venu conforter et prolonger les orientations et la politique de développement déjà engagée, tout en intégrant des actions territoriales portées par le pays lui-même dans les domaines économique :

- du développement économique : DCT en faveur du commerce, de l'artisanat et des services 2010-2012, animation forestière.
- du Patrimoine via le dispositif régional valorisation et restauration du patrimoine bâti.
- de l'accueil à travers le Pôle local d'accueil.

Des opérations significatives sont également programmées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale comme dans les domaines agricole (étude sur le foncier agricole Tulle Agglo), touristique (Etude de développement touristique, aménagement d'un point d'accueil Tulle Agglo), culturel (médiathèque à vocation intercommunale CC Vézère-Monédières), du transport et de la santé.

Les projets sous maîtrise d'ouvrage publique sont, en toute logique, nettement prépondérants. (*Cf. graphique ci-dessous).* Ils traduisent l'engagement constant des acteurs publics face aux enjeux démographiques, de services à la population, d'activités économiques, de mobilité, d'environnement, de développement touristique.

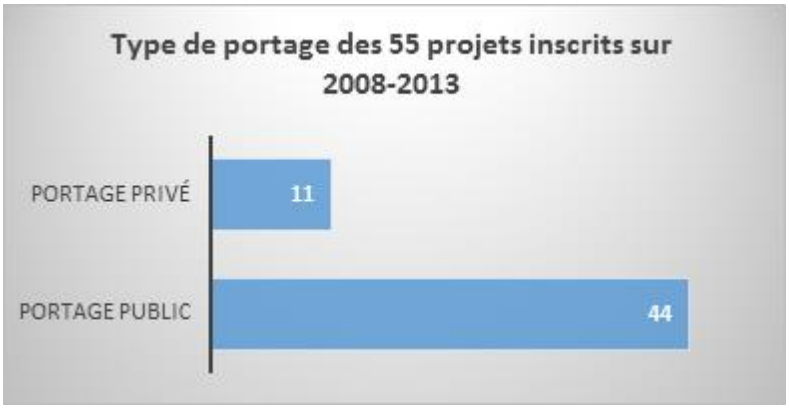

Les opérations urbaines portées par la ville centre représentent une part importante des investissements, le statut de la ville au niveau départemental justifiant la réalisation d'équipements et d'aménagements adaptés.

Certains projets privés, conduits par des associations, illustrent quant à eux le dynamisme, la capacité d'initiative et la mobilisation de ces maîtres d'ouvrage autour du développement local et des démarches territoriales.

Sur la période 2008-2013, 55 projets ont été inscrits aux deux contrats de Pays successifs avec une prépondérance (73%) des projets portés sur le territoire de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze devenue en 2012 Tulle agglo, comme en atteste le tableau récapitulatif par EPCI ci-dessous ainsi que le graphique qui suit:

Nombre total projets 2008-2013	55	réalisés ou en cours	non réalisés
Tulle agglo	40	22	18
CC Vézère Monédières	8	5	3
CC Monédières	1	1	0
CC Doustre et Plateau des Etangs	1	0	1
SM Pays de Tulle	5	5	0
TOTAL	55	33	22

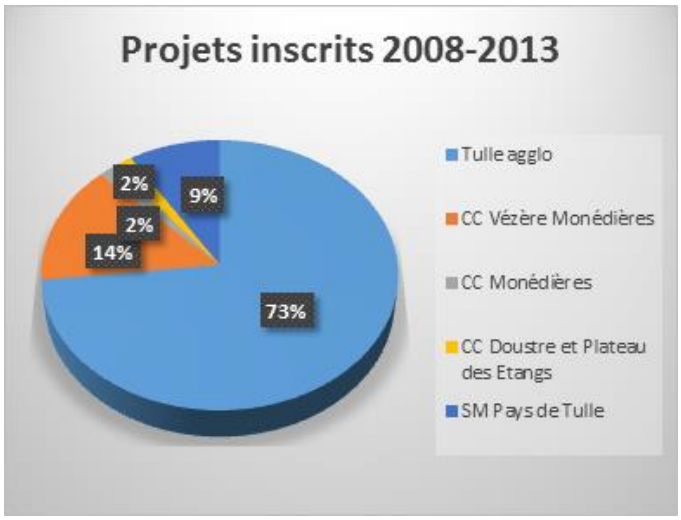

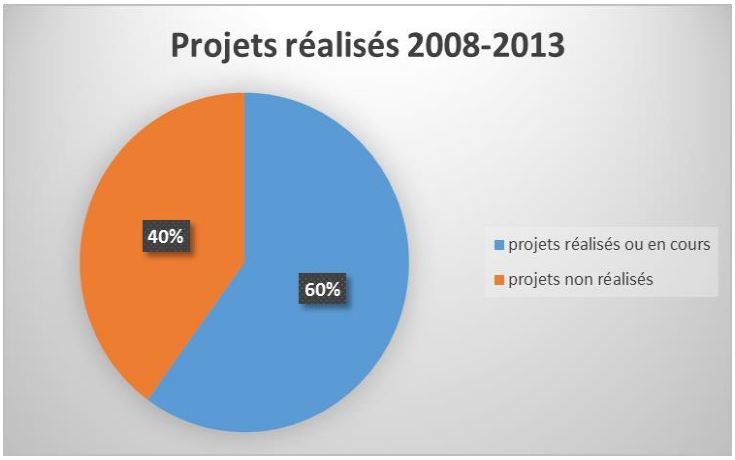

Concernant la réalisation effective des projets inscrits sur 2008-2013, on enregistre 60% de réalisations et 40% de non-réalisations des projets (abandon, requalification, ou reporté à plus tard).

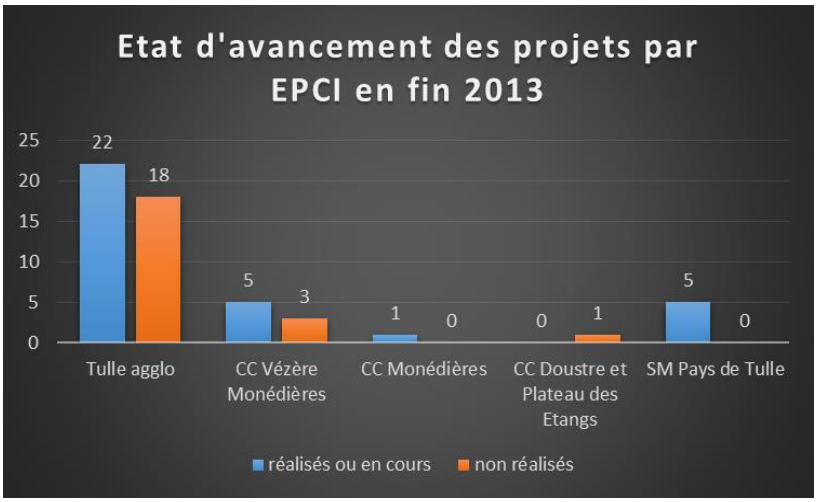

Par EPCI membre du Pays de Tulle, on constate que 55% des projets prévus sur le territoire de Tulle agglo ont été réalisés ; 62.5% de ceux prévus sur CC VM ont été réalisés ; le seul projet prévu sur CC Monédières a été réalisé. En revanche, le seul projet porté sur le territoire de la CC Doustre et Plateau des Etangs n'a pas pu se concrétiser.

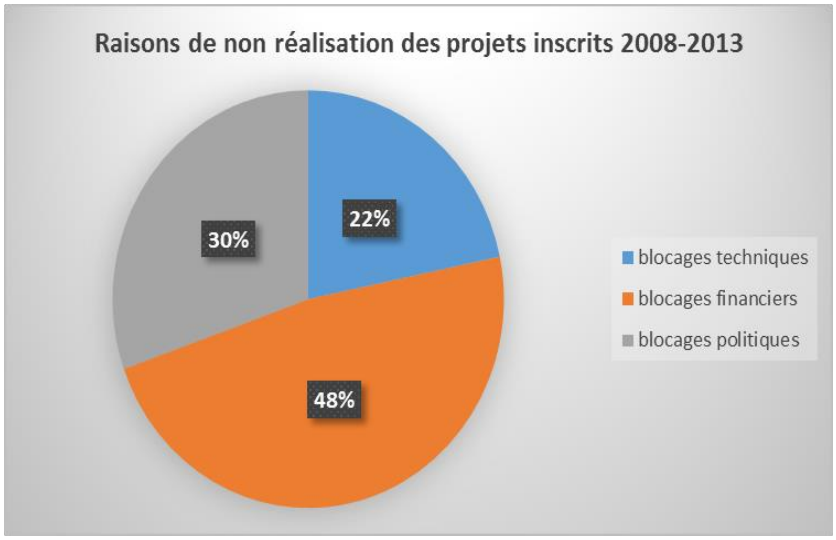

Sur les 40% de projets non réalisés sur 2008-2013, 48% l'ont été en raison de blocages financiers, 30% pour des raisons politiques (manque de consensus, absence de maturité de la réflexion) et 22% pour des raisons techniques.

La dynamique « Pays » et la mobilisation des élus et des acteurs apparaissent toutefois en perte de vitesse ces dernières années. Pourtant à la différence d'autres territoires administratifs, politiques ou économiques, son originalité réside dans la notion de projet : « *il n'y a pas de territoires sans projet des acteurs qui les habitent. Le territoire est alors déterminé par le réseau des acteurs qui sont capables de travailler ensemble à un projet global de développement* ». *Georges Gontcharoff, administrateur de l'Adels.*

Sur la période 2008-2013, on note **quelques faiblesses au niveau du fonctionnement du Pays de Tulle** :

- Un conseil de développement en sommeil
- Une mobilisation des élus syndicaux moins forte (ex : réunions du comité syndical) d'où un problème de gouvernance notable

Quelques éléments peuvent éventuellement **expliquer cette démobilisation** :

- Peu de souplesse dans le renouvellement des membres du comité syndical.
- L'existence et le fonctionnement régulier avec seulement un syndicat mixte ne permet pas de faire remonter toutes les informations et actions conduites aux EPCI, ce qui cloisonne les projets et ne révèle pas la transversalité des actions.
- Une absence de culture du développement local
- Des projets portés par EPCI sans transversalité réelle

METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE 2014-2020

Les différentes étapes de la construction de la stratégie politique

Phase 1 : constitution de la nouvelle équipe → désignation des 19 membres du comité syndical et élections du président et du bureau le 12 mai 2014

Phase 2 : réalisation d'un diagnostic en interne (utilisation de données Insee, DDT, études diverses…)

Phase 3 : concertation avec les EPCI (formant le Pays de Tulle à cette date) → 1ère quinzaine de juin 2014

- ***Communauté de communes Doustre et Plateau des Etangs :*** Jeudi 05 juin à Champagnac-la-Prune
- ***Communauté de communes Vézère Monédières :*** Mardi 10 juin à Treignac
- ***Communauté de communes des Monédières :*** Mercredi 11 juin à St Augustin
- ***Tulle Agglo :*** Samedi 14 juin à St Clément

Les enjeux repérés et partagés ont été les suivants :

- **Créer les conditions de l'attractivité du territoire par :**
  - Le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales
  - Le développement de l'offre touristique et sa structuration/coordination à l'échelle du Pays
  - Son potentiel autour de l'agriculture et de la forêt (bois)
  - Son innovation autour de l'énergie renouvelable
  - Une offre de formation adaptée et innovante
- **Assurer une accessibilité aux TIC**
  - Permettre une couverture pour tous en HD
  - Développer les usages liés au TIC
- **Favoriser une offre de soins équilibrée sur le territoire**
  - Maintenir et structurer l'offre de soin
  - Assurer un aménagement équilibré du territoire

Phase 4 : partage et validation des enjeux → comité syndical 25 juin 2014

Il ressort une ambition pour le Pays de Tulle :

Un projet de territoire, pour un pays d'accueil mobilisant ses ressources endogènes (acteurs, outils, moyens)

Phase 5 : approfondissement et validation des orientations stratégiques pour 2015-2020 → comité syndical du 22 juillet 2014

Phase 6 : validation de la stratégie Pays de Tulle pour 2015-2020 et de la priorité ciblée Leader → comité syndical du 09 septembre 2014

Phase 7 : Organisation d'un après-midi sous forme de séminaire pour présenter la stratégie Pays de Tulle 2014-2020 et la priorité ciblée Leader aux acteurs/partenaires du territoire identifiés et potentiellement porteurs d'idées et de projets afin d'embrayer sur la phase opérationnelle et la déclinaison en programmes d'actions (notamment Leader et AET). → Vendredi 19 septembre 2014 à salle polyvalente de St Clément

Orientations méthodologiques voulues pour le projet de territoire 2015-2020

Un cadre général : l'attractivité du territoire

Une volonté : la recherche d'innovation et de transversalité

Une méthode : une meilleure mobilisation des partenaires et une gouvernance repensée/renouvelée

UNE STRATEGIE DE TERRITOIRE EN QUATRE AXES

Ambition n°1 : une économie de proximité renforcée, innovante et dynamisante.

Orientation n°1 : Favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité, raisonnée et diversifiée.

Mesure 1.1 : Anticiper l'installation et la transmission par une approche foncière

Mesure 1.2 : Encourager la diversification des productions et des débouchés

Mesure 1.3 : Soutenir la valorisation des productions locales

Orientation n°2 : Accompagner le maintien, la modernisation et la diversification de l'offre commerciale, artisanale et de service.

Mesure 2.1 : Maintenir un bon niveau de services

Mesure 2.2 : Encourager la création de nouvelles offres d'activités et d'initiatives innovantes

Orientation n°3 : Valoriser l'offre de formation et encourager la relation formation/entreprises

Orientation n°4 : Renforcer le potentiel touristique du territoire

Mesure 4.1 : Favoriser la mise en réseau des acteurs et des activités

Mesure 4.2 : faire émerger une identité touristique du Pays de Tulle

Mesure 4.3 : Soutenir le développement d'une offre touristique coordonnée.

Ambition n° 2 : Une ressource locale riche à préserver, gérer, exploiter et valoriser

Orientation n°1 : Développer une politique énergétique

Mesure 1.1 : Cerner et faire connaitre les enjeux énergétiques

Mesure 1.2 : Encourager l'efficacité énergétique (production et économie d'énergie)

Orientation n° 2 : Valoriser localement la ressource forestière

Mesure 2.1 : Encourager les bonnes pratiques d'exploitations forestières

Mesure 2.2 : Développer une filière bois localement

Orientation n° 3 : Préserver et exploiter les ressources patrimoniales, environnementales, et culturelles

Mesure 3.1 : Encourager la préservation des sites naturels et patrimoniaux

Mesure 3.2 : Favoriser une meilleure diffusion de la culture vivante

Mesure 3.3 : Mettre en réseau les sites naturels et patrimoniaux ainsi que l'offre de culture vivante

Ambition n° 3 : Une offre de soins équilibrée, structurée et attractive sur le territoire

Orientation n°1 : Maintenir une offre de soins suffisante, de qualité et attractive sur le territoire

Mesure 1.1 : Assurer un accès aux soins de premier recours équilibré sur l'ensemble du territoire

Mesure 1.2 : Favoriser l'installation et/ou le maintien de professionnels de santé libéraux

Orientation n° 2 : Renforcer et dynamiser l'offre de soins sur le territoire

Mesure 2.1 : Renforcer les liens entre l'offre de soins de premier recours, le centre hospitalier de Tulle et les établissements médico-sociaux du territoire

Mesure 2.2 : Conforter les actions en direction des personnes âgées et/ou isolées du territoire (prise en charge, accessibilité aux ressources sanitaires, formation…)

Ambition n° 4 : Une attractivité reposant sur un territoire cohérent entre ville-centre, bourgs structurants et espaces ruraux

Orientation n°1 : Conforter et renforcer la fonction urbaine de l'agglomération

Mesure 1.1 : Consolider et renforcer les équipements structurants (musées, sports…)

Mesure 1.2 : Encourager le développement d'une offre de formation adaptée au contexte local

Mesure 1.3 : Favoriser une mobilité durable

Orientation n° 2 : Faciliter l'accessibilité et les usages des TIC

Mesure 2.1 : Accompagner la montée en débit

Mesure 2.2 : Favoriser le développement des usages numériques

LA DEFINITION DE LA PRIORITE CIBLEE DU DISPOSITIF LEADER 2014-2020

- ✓ Au regard :
  - du cahier des charges Leader et des enveloppes mobilisables
  - des thématiques abordées au niveau du pilier initiative locale de la Région,
  - des piliers du programme définis par la commission : mise en réseau des acteurs, coopération, innovation, approche ascendante, partenariat public privé,
  - de la plus-value que l'outil pourrait apporter à la mis en œuvre du projet de territoire Pays.

Les membres du syndicat mixte du Pays de Tulle ont validé l'énoncé de la priorité ciblée en vue de répondre à l'appel à projet Leader à échéance fin 2014 :

« Favoriser l'attractivité du territoire en misant sur la valorisation des ressources locales et les TIC »

PARTIE II : DECLINAISON STRATEGIQUE

Ambition n°1 : Une économie de proximité renforcée, innovante et dynamisante

Orientation n °1 : Favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité, raisonnée et diversifiée.

Regard sur l'agriculture

Le territoire compte 1671 exploitations et une surface agricole utile (SAU) de 72 000 hectares.

Globalement sur le territoire le nombre d'exploitations a diminué de 25 % en 12 ans. La SAU quant à elle reste identique sur la même période.

Le vieillissement des exploitants est une tendance actuelle à l'échelle du territoire national : 20%.

6 agriculteurs sur 10 en Corrèze sont âgés de 50 ans et plus et près des 3/4 d'entre eux ont au moins 55 ans. Ces chiffres sont identiques sur le territoire du Pays de Tulle. Ainsi plus du tiers des surfaces agricoles est exploité par les plus de 54 ans, ce qui représente 24 000 hectares. Ces terres sont susceptibles de « changer de mains » dans les 10 prochaines années, d'autant plus que 3 agriculteurs corréziens de plus de 54 ans sur 4 ne connaissent pas l'avenir de leurs parcelles à leur cessation d'activité.

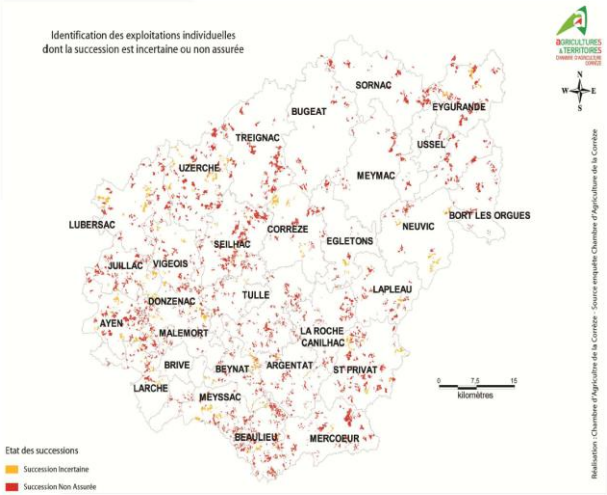

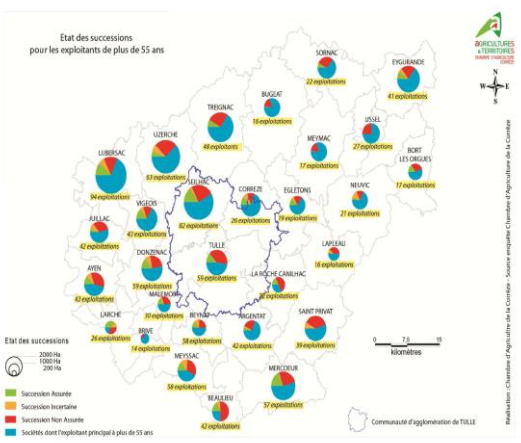

Cet état de fait pose la question de la **reprise des exploitations**, question d'autant plus préoccupante que la dynamique d'installation devient sensiblement plus faible depuis quelques années.

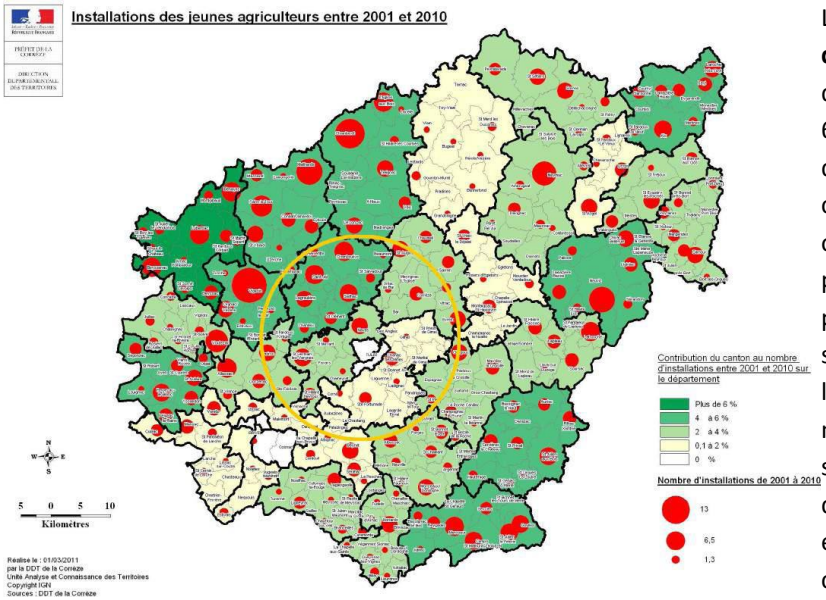

La baisse tendancielle du **nombre annuel d'installations** est générale en France : d'environ 29 400 en 1988, il était de 14 600 en 2010. La chute est plus prononcée depuis 2008 : en Corrèze, proche de 80 cette année-là, le niveau d'installations oscille depuis autour d'une cinquantaine par an. Le sud du pays de Tulle est particulièrement affecté par cette situation : c'est le territoire corrézien où le renouvellement des exploitants est le moins dynamique de la Corrèze. Pour le secteur de Tulle (7 cantons), d'une quinzaine en 2007, les installations aidées étaient d'une dizaine en 2012 après avoir connu un creux à 4 en 2010.

Ce renouvellement atone se caractérise par une **augmentation du nombre d'installations hors cadre familial** (voisin de 40% en Corrèze), et, qui plus est, parfois sans recours possible à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). En Limousin, l'âge moyen d'installation avec DJA est de 27 ans. Les installations non aidées seraient le fait d'agriculteurs non professionnels ou qui ont dépassé l'âge limite d'éligibilité à la DJA. Elles sont en augmentation relative constante : représentant à la fin des années 90 environ 60% de l'ensemble des installations en France, elles approchaient 70% au milieu des années 2000.

La Chambre d'agriculture de la Corrèze observe une orientation moins homogène des projets d'installation aidés : pour un repreneur sur trois qui reste dans une grande production, le second opte pour la diversification et le troisième agrandit l'exploitation et la diversifie. Un nombre croissant de candidats à l'installation s'orientent vers le maraichage, les petits fruits, la volaille voire vers des productions de niche comme les plantes aromatiques. Ces porteurs de projets disent généralement se satisfaire de petites et même de très petites surfaces.

Une amorce de réponse institutionnelle

Inspiré de la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010, un Programme régional installation transmission (PRIT) est actuellement piloté par la Chambre régionale d'agriculture du Limousin. Les opérateurs en sont les Chambres départementales. Ce PRIT, qui a cours jusqu'à la fin 2013, devrait être poursuivi.

Une place à l'expérimentation

Le Conseil Général participe au programme INTERREG IVB de coopération au sein de l'espace sud-ouest européen (SUDOE) pour un projet intitulé « Innover dans les espaces ruraux avec les entreprises agricoles, agroalimentaires et de l'alimentation ». L'objet, pour le Département de la Corrèze est de favoriser les conditions de développement de filières courtes de productions maraichères. Le pays de Tulle est pressenti pour expérimenter l'espace test au profit de candidats à l'installation, cadre où le tutorat joue un rôle central. La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FRCIVAM) est sollicitée par le Conseil Général pour animer cette expérimentation.

La nature des productions

La production animale reste l'orientation technico-économique majeure des exploitants sur le territoire, elle est largement orientée vers l'élevage bovin. La SAU consacrée à cette activité représente 79%. D'autres activités sont présentent sur le territoire, notamment la production fruitière, avec la pomme et la châtaigne, présentent sur la CC du Pays d'Uzerche. Et enfin de manière plus marginale on trouve sur le territoire : production laitière, maraichage, production porcine et ovine…

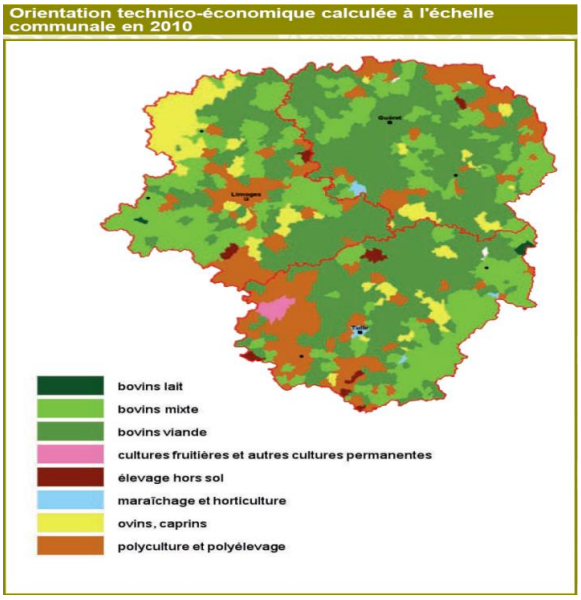

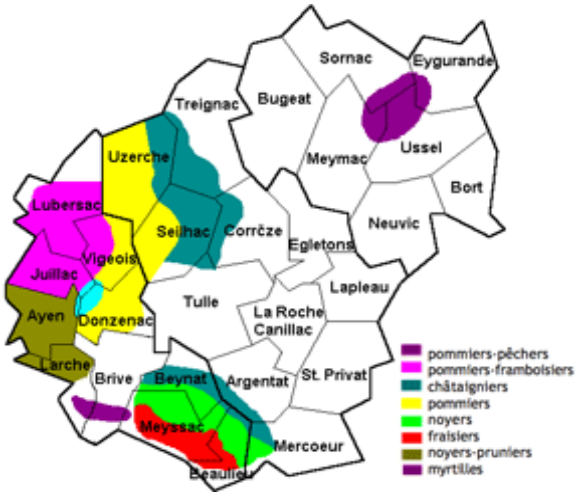

Les signes de qualité

Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine ; IGP ; label rouge ; STG et agriculture biologique.

Nombre et proportion d'exploitations commercialisant sous signe de qualité en Limousin en 2010 - répartition par signe de qualité (champ : toutes exploitations, hors vin)

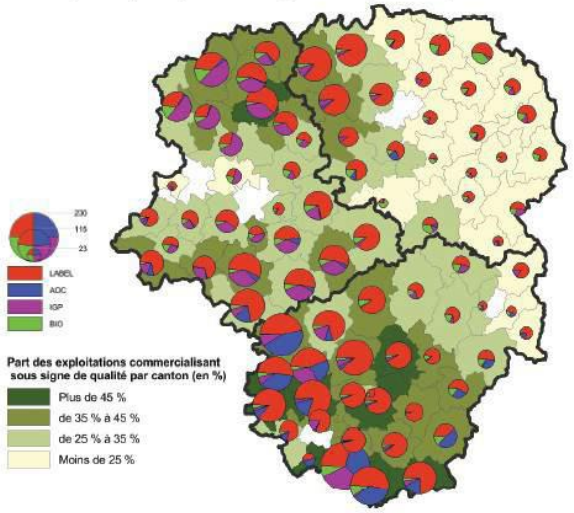

Une exploitation peut commercialiser sous plusieurs signes de qualité, mais elle sera comptée une seule fois

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Par la présence des cultures fruitières et du veau sous la mère, la Corrèze est au premier rang en matière de signes de qualité. 55% des exploitations moyennes ou grandes sont concernées. Sur le territoire, on observe une part importante d'exploitations commercialisant sous signe de qualité.

L'AOC-AOP : *l'appellation d'origine protégée (AOP) est la transposition au niveau européen de l'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique et de ses conditions de production.*

Sur le territoire : L'AOP Pomme du Limousin (Lagraulière, Seilhac St Germain les Vergnes, Chameyrat, Condat-sur-Ganaveix, Espartignac, St-Ybard, Salon La Tour, Uzerche, Vigeois),

L'AOP Noix du Périgord (St Germain les Vergnes, St Hilaire Peyroux, Cornil, Ste Fortunade, Lagarde Enval, Vigeois),

L'AOP Salers (Pandrignes),

L'AOP Bleu d'Auvergne (St Paul, Espagnac).

L'IGP : *l'indication géographique protégée établit un lien géographique moins strict que l'AOC-AOP. Elle désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.*

Sur le territoire : Veau du Limousin, Porc fermier du Limousin, Agneau du

Limousin, Porc du Limousin, Canards et foie gras du sud ouest, Jambon de Bayonne.

Label Rouge : *marque collective propriété du Ministère de l'Agriculture créée par la loi d'orientation agricole de 1960, est le seul signe officiel qui atteste d'une qualité gustative supérieure des produits.* Sur le territoire ce blason prestige est présent : veau fermier, bœuf limousin, jeune bovin.

L'agriculture biologique

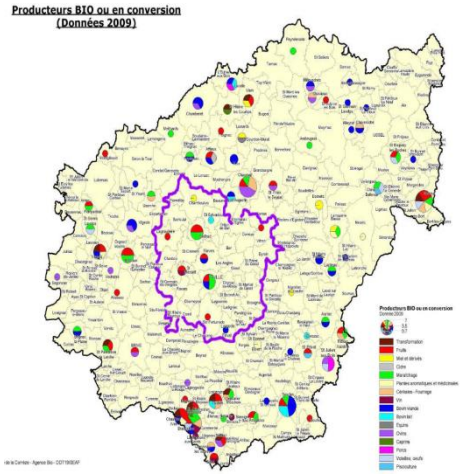

Elle représente en 1% de la SAU sur le territoire.
Le Plan « agriculture biologique horizon 2012 » visait à tripler les surfaces actuelles cultivées en bio et les porter à 6% de la SAU française en 2012.
Il se décline en 5 axes :

- structuration de la filière
- recherche développement et formation
- restauration collective
- adapter la réglementation
- faciliter la conversion et la pérennité des exploitations

Les activités biologiques sont assez diversifiées.

Les circuits courts

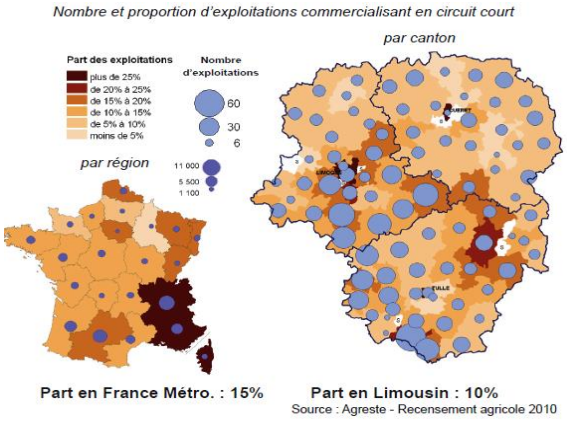

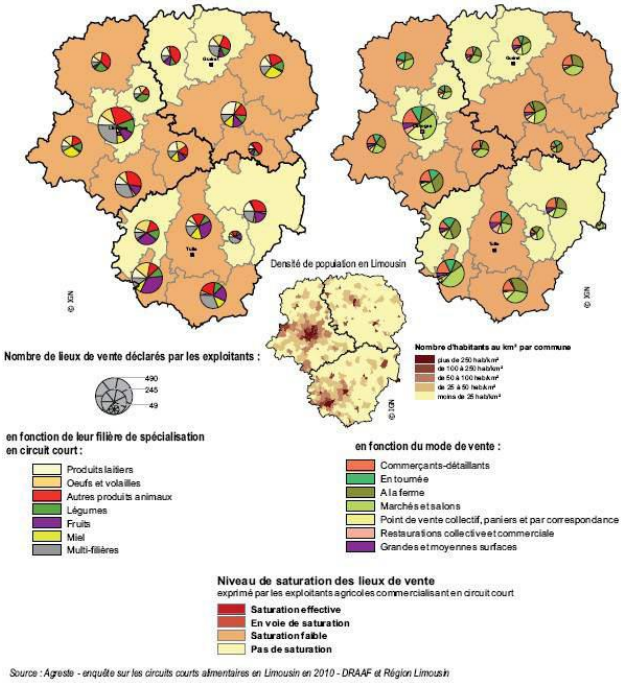

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Cette définition ne tient pas compte de la distance entre la production et le lieu de vente.

Les exploitations en circuits courts sont plus présentes à l'ouest du Limousin.

En 2010, en Corrèze, la part des exploitations en circuits courts est de 11%, en France 15%. On remarque que sur le pays de Tulle cette proportion est un peu moindre que sur les autres pays du département.

On y constate par ailleurs que les produits et les modes de ventes sont variés. Concernant la saturation du marché celle-ci ne se fait que très peu sentir. Il y a encore des possibilités sur le territoire de développer ce mode de commercialisation.

Les filières

Les filières de l'amont vers l'aval sont bien organisées, elles restent des filières traditionnelles liées à l'organisation de la production, elles sont en revanche peu tournées vers la distribution locale :

Filière amont

- L'abattoir privé d'Egletons (groupe Bigard) est un lieu d'abattage, de découpe et de transformation de la viande. Cet abattoir spécialisé bovins connait une progression du tonnage abattu depuis 2004 qui passe de 14 872 tonnes à 17 817 tonnes en 2011. Le territoire pourrait bénéficier de la présence de cette structure en développant l'engraissement des bovins, notamment les gros bovins (vaches de réforme, génisses à viande), sur place. En effet la part des achats de viande finie locale peut paraître encore faible malgré la présence de Bigard aux ventes du marché au cadran d'Ussel.
- L'abattoir d'Argentat (groupe Bigard) est un lieu d'abattage, de découpe et de transformation spécialisé dans les veaux. Le tonnage progresse entre 2008 et 2011 de près de 10%: il passe de 2856 tonnes en 2008 à 3133 tonnes en 2011. Cette structure de proximité permet de limiter les coûts de transport des animaux et constitue un élément local de dynamique de l'élevage de veaux du secteur.

Filière aval, production d'aliments pour bétail

- 1 minoterie/meunerie à Egletons
- 1 minoterie/meunerie à St Priest de Gimel : le moulin Beynel spécialisé dans la fabrication d'aliments pour bétail BIO. 2000 tonnes d'aliment bio y sont fabriquées par an.
- 1 minoterie/meunerie à Bar Farges
- 1 minoterie/meunerie à Chanteix Roche
- 1 minoterie/meunerie à St Mexant Bouysse
- 1 minoterie à Chamboulive

Les organisations de producteurs du territoire

- ADECO, Tulle : l'association a pour objet la mise en marché de la production de ses adhérents par l'instauration de « relations privilégiées » entre les producteurs et des partenaires regroupés au sein d'un collège d'acheteurs. En 2011, 43 acheteurs adhérent à l'association. Ils sont négociants en bestiaux «locaux», opérateurs en transformation de la viande, distributeurs commerciaux en fin de circuit de la viande, sociétés spécialisées dans l'exportation des animaux vifs. Le Marché au Cadran d'Ussel fait aussi partie de ce collège.
- Parma Noailhac Services, entreprise de commerce de gros d'animaux vivants située à Seilhac.

Le Conseil Général de la Corrèze a crée un outil au service des acteurs du territoire : Agrilocal19.fr. Cet outil a pour but d'encourager le recours aux circuits courts de proximité pour l'approvisionnement de l'ensemble de la restauration collective présente dans le département. Il s'agit d'une plate-forme de mise en relation simple et immédiate entre producteurs locaux et acheteurs publics, sans intermédiaire et dans le respect du Code des marchés publics. Il s'agit de soutenir les filières agricoles locales et plus particulièrement les producteurs qui transforment et qui vendent en circuits courts, tout en réduisant le nombre de kilomètres parcourus par les aliments consommés.

Orientation n °1 : Favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité, raisonnée et diversifiée.

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Une agriculture traditionnelle Un réseau d'acteurs complémentaire au service du développement local	Peu de filières d'excellence « non délocalisables » sur le territoire Faible valorisation des productions locales Une agriculture peu diversifiée Peu de foncier disponible	**☞Anticiper le potentiel de reprise d'activité sur le territoire face au vieillissement des professionnels** **☞Impulser des services de proximité de qualité et répondant aux attentes des habitants** **☞Encourager la diversification des productions agricoles** **☞Encourager la structuration de filières locales complètes : circuits courts, unité de transformation, valorisation des produits…** **☞Favoriser l'innovation et l'expérimentation par le développement de nouvelles pratiques socio-économiques : ESS, circuits courts** **☞Favoriser les échanges entre les acteurs du territoire au service du développement local**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Des mutations économiques, sociales, écologiques qui nécessitent de construire collectivement de nouvelles réponses et de travailler de manière transversale l'attractivité globale du territoire.	Un contexte économique tendu Une évolution des habitudes de consommation (internet, qualité…) Une diminution des budgets publics et conséquence pour les emplois publics	**Mesure 1.1 : Anticiper l'installation et la transmission par une approche foncière** **Mesure 1.2 : Encourager la diversification des productions et des débouchés** **Mesure 1.3 : Soutenir la valorisation des productions locales**

Orientation n °2 : Accompagner le maintien, la modernisation et la diversification de l'offre commerciale, artisanale et de service.

L'économie de proximité regroupe l'ensemble des secteurs d'activités dont le développement dépend directement de la consommation locale : commerces de proximité, artisanat, agriculture, tourisme, services à la personne, économie sociale et solidaire, … Elle se compose, de secteurs d'activités peu concurrentiels et peu exposés aux aléas conjoncturels. Tournés exclusivement vers la satisfaction des besoins des populations présentes, son niveau de développement dépend préférentiellement de la propension à consommer localement des populations résidentes (actives et inactives), ponctuelles (touristes et résidents secondaires) et chroniques (actifs et étudiants non résidant), que l'on peut regrouper sous le terme générique de population présente. L'économie de proximité regroupe des métiers aussi divers que ceux de chauffeur de taxi, médecin, boulanger, pâtissier, pharmacien, ou coiffeur.
Sur le territoire, ces activités dites présentielles représentent **49 % des établissements** et **79.5 % des postes salariés**.

Le territoire compte **6 837 établissements** tous secteurs confondus (industrie, construction, commerce, artisanat, services, administrations), soit près de **25 % des établissements corréziens**.

Les Très Petites Entreprises **« TPE** » tiennent une place prépondérante dans l'économie locale. **73%** des entreprises du Pays de Tulle n'ont **pas de salarié** soit **5 002 établissements**.

L'appareil productif local est caractérisé par son ancienneté : 45% des entreprises, tous secteurs confondus ont au moins 10 ans et plus, ce qui témoigne de la longévité du tissu économique local.

Sur le territoire, le nombre de **créations** d'établissements a doublé entre 2006 et 2009 puis la courbe s'inverse et est en nette diminution depuis 2009. Le taux de création de **11.9%** sur le pays de Tulle est sensiblement le même que celui constaté à l'échelle départementale (12%) et légèrement inférieur à celui du niveau régional (13.1%).

En Pays de Tulle, **l'ancienneté des chefs d'entreprises est marquée**, un tiers des entreprises artisanales, des commerces et des industries sont dirigées par un chef d'entreprise ayant 55 ans ou plus.

Regard sur le commerce, l'artisanat et les services

Le territoire compte **1 749** commerçants, artisans et artisans-commerçants.

La répartition des activités sur le territoire fait ressortir **une bonne couverture géographique,** 65 % des activités sont situées en zone rurale. Ces activités contribuent à l'aménagement du territoire et à son dynamisme.

L'artisanat :

Le secteur artisanal recense **1 165 établissements** (avec double inscrits).

70% des entreprises artisanales n'ont pas de salarié.

Tous les secteurs de l'artisanat ont vu leur stock augmenter depuis 2008 dans le département.

L'artisanat emploie près de **4 000 actifs salariés** dans le Pays de Tulle**.** Le secteur du **bâtiment** est prépondérant, il représente **40% de l'activité artisanale.** Le secteur de l'**alimentation** après une baisse notable du nombre de créations d'entreprise de 2003 à 2008, connait depuis une stabilisation des effectifs en Pays de Tulle. Les **services** (soins à la personne, transport, mécanique, réparation…) sont à l'origine d'un grand nombre de **créations** d'entreprises artisanales. Il reste dynamique et représente environ 1 100 emplois. Le secteur de la **production** est légèrement moins présent dans le Pays de Tulle.

Le commerce :

Le secteur du commerce représente **584 entreprises en Pays de Tulle** (hors double-inscrits).

51% des établissements commerciaux n'ont pas de salariés.

65 % des établissements inscrits dans la catégorie « commerce » sont situés sur Tulle Agglo, 40 % sont implantés en secteur urbain.

Le **commerce de détail** concentre la majorité des établissements.

Le **secteur de l'alimentaire** regroupe 20% des activités commerciales et 40% des emplois, suivi par le secteur des HCR (Hôtels, cafés et Restaurants) avec 18% des établissements et 10% des emplois.

La couverture géographique assurée par le **commerce non sédentaire** est qualifiée de satisfaisante pour les tournées. (cf. *Etude DCT 2012 : sur 42 communes, 35 disent être desservies par une ou plusieurs tournées).*

92,4% de la population du territoire de l'ex DCT du pays de Tulle habite dans une commune desservie par une ou plusieurs tournées.

L'offre non sédentaire couvre les services dits essentiels à la population : les boulangers assurent des tournées dans 67% des communes du territoire DCT, les épiciers dans 50%, les bouchers dans 45%.

Cinq marchés réguliers : Clergoux (vendredi), Lagraulière (mardi), Saint-Germain les Vergnes (jeudi), Seilhac (jeudi, dimanche), Tulle (mercredi, samedi).

Maillage de l'offre de proximité :

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. La répartition des équipements est faite en trois gammes :
- Gamme de proximité : École maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste…
- Gamme intermédiaire : Collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie …
- Gamme supérieure : Lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi…

Sur le territoire, les **pôles de services de proximité** maillent le territoire avec toutefois un déséquilibre entre l'Ouest et l'Est du territoire. 41 % de la population du territoire habite dans un pôle de proximité. **21 % de la population habite sur une commune non classée comme pôle de proximité, intermédiaire, supérieur.** Il s'agit essentiellement des communes situées à l'Est qui connaissent un déficit de services de proximité.

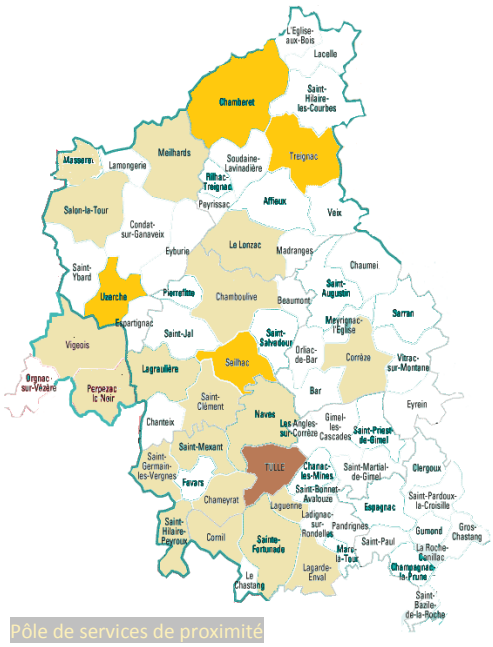

Pôle de services de proximité

Pôles de services intermédiaires

Economie de proximité dans les pôles de services :

Les communes qui n'atteignent pas la base de gamme de proximité, essentiellement situées à l'Est du territoire disposent souvent d'au moins un commerce de proximité.

L'enjeu pour ces dernières reste le **maintien** de ces services de proximité. Croisé au constat que ce dernier commerce est souvent propriété de la commune (pour les murs), la commune a un rôle à jouer dans la démarche de réflexion et de construction d'une activité viable.

Les communes qualifiées de pôle de services de proximité sont confrontées à un enjeu de **maintien** des services et de leur **qualité**, garants de l'attractivité de ces bourgs, pour répondre notamment aux exigences et besoins différents des populations qui y habitent, mais également **d'accessibilité**. Concernant le maintien, certaines ont perdu des commerces de proximités ces dernières années. Concernant l'amélioration du service et la qualité, d'autres ont travaillé a la rénovation de bâtiments.

Les communes qualifiées de pôle de services intermédiaires et supérieurs sont également confrontées à un maintien de la qualité des services et de leur accessibilité, ce qui renforce l'enjeu de mobilité vers ces pôles.

L'ESS est au cœur de l'actualité économique

L'économie sociale ou économie sociale et solidaire (ESS) regroupe les organisations privées qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Ce secteur représentait en 2011 près de 10% des emplois en France.

L'économie sociale et solidaire (ESS) compte, en Limousin, près de 3 000 établissements qui emploie plus de 28 000 salariés, soit 12% de l'emploi régional. L'économie sociale et solidaire est donc une force économique pour la région. Avec 9 salariés en moyenne par structure, l'ESS a un nombre de salariés par établissement supérieur aux autres types d'établissements.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, au-delà de leur grande diversité, présentent un point commun : elles poursuivent des objectifs économiques tout en reposant sur un fondement social lié à leur activité, aux personnes qu'elles emploient, à leur clientèle ou à leur mode de fonctionnement (mutuelles, associations, coopératives…).

L'ESS ne saurait se cantonner aux quelques secteurs d'activités dans lesquelles elle a un rôle reconnu et une place prédominante (secteur social, aides aux personnes, secteur culturel, sportif…). En effet, l'ESS interpelle tous les champs de la vie en société et des enjeux de société (mobilité, énergie, logement, alimentation, santé, emploi, gestion des déchets, éducation, …). Elle présente donc une très grande diversité de formes et trouve donc des déclinaisons dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, du tourisme, de l'artisanat voire de l'industrie.

Les personnes qui portent ces initiatives entreprennent et innovent au service de l'intérêt général en explorant des modes d'organisation basés sur les principes coopératifs et associatifs (recherche de la participation des différentes parties prenantes).

Ces initiatives sont connectées aux représentants socio-économiques et politiques des territoires et les différentes collectivités territoriales contribuent à leur échelle et selon leurs compétences à créer des conditions favorables à l'émergence des projets, à leur consolidation et leur légitimité.

Avec un caractère non délocalisable, et un positionnement prédominant dans les services de proximité, les initiatives de l'ESS sont fortement ancrées dans leurs territoires d'implantation.

Le texte de Loi relatif à l'ESS a été adopté le 21 juillet 2014.

L'ESS n'a jamais fait l'objet d'une définition ni d'une reconnaissance officielle. **Le projet de loi définit pour la première fois son champ** : il s'agit de reconnaître la diversité des acteurs qui composent l'ESS, mais aussi ce qui les fédère autour des principes fondateurs. Cette définition permettra également de mieux cibler et de mieux suivre l'action publique en faveur de ce secteur.

Plus précisément le projet de loi vise à :

- une meilleure identification des acteurs par les financeurs ;
- la sécurisation de l'environnement juridique ;
- un pouvoir d'agir pour les salariés ;
- la création d'emploi dans les territoires ;
- la consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS ;
- l'inscription de la politique publique de l'ESS dans la durée.

La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

La Région Limousin s'est donné comme priorité le soutien à l'emploi et aux entreprises dont le développement permet des retombées positives en Limousin. C'est pourquoi la Région développe un programme de soutien à l'entrepreneuriat social et solidaire inscrit dans sa politique économique (Schéma Régional de Développement Economique -SRDE).

Ce programme s'articule donc autour de mesures visant à :

- donner accès aux aides économiques au développement à toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire, indépendamment de leurs activités et de leur forme juridique,
- encourager l'exploration de niches d'activités émergentes et favoriser la création d'entreprises sociales par un accompagnement renforcé, une aide à la création majorée et la mobilisation de financements solidaires,
- susciter l'implantation en limousin de modèles économiques existants par ailleurs et former de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- renforcer la structure financière des associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire qui consolident de l'emploi par le développement d'activités économiques,
- accompagner les mutations des organisations, notamment la transformation ou la reprise d'entreprise sous forme coopérative,

Mais aussi il s'agit de soutenir des démarches collectives permettant :

- au travers des réseaux représentatifs de promouvoir la culture coopérative, notamment auprès des jeunes, la responsabilité sociale des entreprises, et plus largement les actions et valeurs de l'économie sociale et solidaire,
- la coopération sur les territoires de manière à démultiplier les promoteurs de l'économie sociale et solidaire.
- et d'accompagner les démarches d'innovation sociale permettant d'apporter des solutions nouvelles à des besoins sociaux insuffisamment pris en compte sur le territoire.

Ces actions s'adressent jusqu'alors essentiellement à des initiatives économiques portées par des structures privées, elles ne s'adressent qu'assez peu aux territoires de projets. Un territoire a mené à son échelle une expérimentation concluante en matière de d'ESS : le PNR de Millevaches, notamment via un appel à projets « entreprendre autrement », visant à accompagner des projets de création ou de développement d'activité.

Chiffres clés

- Entre 2003 et 2008, en Limousin l'économie sociale et solidaire a connu une hausse conséquente du nombre de ses salariés de +20 % largement supérieure à l'ensemble de l'économie limousine (+8 %).
- 5 % des établissements de l'ESS comptent plus de 50 salariés contre 2 % pour le privé hors ESS.
- 65% des salariés de l'ESS sont des femmes.

L'ESS, un ancrage ancien en Limousin

Les coopératives occupent une place importante en Limousin. Avec 2,3 % des salariés travaillant dans une coopérative, le Limousin occupe le 4e rang national. Historiquement ancrées dans le territoire (certaines sont plus que centenaires), elles agissent dans différents secteurs d'activités (agriculture, consommation/distribution, BTP, banques) et connaissent ces dernières années un nouvel élan en Limousin avec une forte création de SCOP qui se positionnent sur de nouveaux secteurs (communication, éco-construction, éco-habitat, restauration.)

En Corrèze, le Conseil Général de la Corrèze a adopté un Plan départemental de l'ESS 2013/2015. Il s'articule autour de 2 orientations majeures :

- le soutien aux initiatives et aux activités : aide à l'émergence, appui technique et financier
- la consolidation de l'ESS : reconnaissance et partage de l'ESS et gouvernance et territoires.

Le CG19 a une volonté de coopérer avec les territoires sur le champ expérimental de l'ESS notamment dans le cadre des futurs contrats de territoires.

Les territoires de projet peuvent apporter aux projets d'économie sociale et solidaire des atouts déterminants, qu'il s'agisse de **mieux partager les constats** et **d'identifier des besoins** mal satisfaits**,** d'impulser et **d'expérimenter des actions**, de **mettre en lien** les acteurs du territoire pour trouver des synergies, de **coordonner** les intervenants, de **faciliter** la réalisation des projets et l'appropriation par les utilisateurs ou encore d'amplifier la portée des services.

Dans un contexte de crise économique et sur un territoire dépendant du secteur public, les logiques de développement économique alternatif peut constituer un levier de développement. La ruralité du territoire peut aussi conduire à favoriser l'économie sociale et solidaire.

Avec la nouvelle loi sur l'ESS, l'ambition est d'encourager un changement d'échelle c'est pourquoi la Région Limousin a souhaité accompagner davantage les territoires pour lesquels l'économie sociale et solidaire représente un enjeu.

Regard sur l'industrie

L'industrie en Pays de Tulle représente 6.7 % des établissements actifs (458) avec près de 2200 emplois soit 11.4% des emplois. Les emplois industriels représentent 17% des emplois industriels du département. Ce secteur a perdu 800 emplois en 10 ans sur le territoire.

Le tissu industriel du bassin de TULLE est caractérisé par la **prépondérance de l'activité de mécanique et métallurgie** qui reste l'activité industrielle dominante sur le territoire avec un tiers des emplois industriels.

23 créations dans le domaine industriel en 2012, ce qui représente 7% des créations.

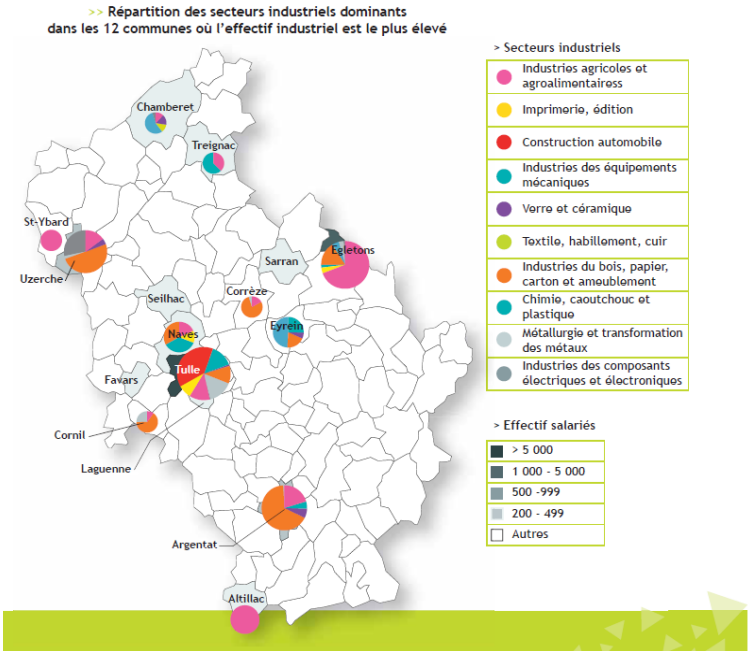

On peut noter un pôle d'emploi industriel principal constitué autour de la ville de Tulle, **45% des emplois industriels et 1 établissement sur 4 est localisé sur la Ville centre Tulle,** et des pôles secondaires comme Uzerche, Naves et Eyrein.

L'économie industrielle du Pays de Tulle est, structurée autour de nombreuses PME/PMI.

La communauté d'agglomération est marquée par une industrie tournée vers la mécanique, l'électronique et la métallurgie avec des entreprises comme Borg Warner, Nexter Méchanics. L'industrie agroalimentaire est peu représentée et diversifiée sur ce territoire, on compte les Etablissements Badefort à Naves spécialisés dans la salaison.

La communauté de communes du Pays d'Uzerche quant à elle est largement spécialisée dans l'industrie du papier carton avec SMURFIT KAPPA et agricole avec des groupes comme Notraliance.

L'industrie est peu tournée vers l'agroalimentaire en amont et en aval de l'exploitation agricole, de la transformation à la vente du produit.

Regard sur l'animation territoriale, les partenaires, le réseau d'acteurs

La région Limousin déploie des moyens importants pour l'accompagnement à la création d'entreprises notamment via le réseau Objectif création. Tous les partenaires économiques sont mobilisés pour travailler ensemble, coordonner leurs actions et assurer un accompagnement individualisé aux porteurs de projets. Localement, ce réseau est animé par les acteurs de la création d'activités du territoire.

L'animation territoriale dispose d'une vision globale du territoire lui permettant de faire le lien avec les l'offre des porteurs de projets et le projet du territoire. Elle permet également d'identifier des leviers de développement à partir des ressources et aménités du territoire et de rassembler des parties prenantes autour de ces leviers en encourageant la prise de risques. Elle constitue un pré requis important au développement de projets innovants, exemplaires ou transversaux, qui ne verraient pas le jour si leur niveau d'intérêt pour les acteurs du territoire n'était pas établi, partagé et consolidé via l'animation de proximité.

L'accompagnement technique et l'expertise sectorielle restent assurés par les organismes compétents et partenaires.

L'abondance des structures doit être considérée comme un atout, pour multiplier les chances d'attirer un porteur de projet ou le développement de nouvelles initiatives sur le territoire.

Le **travail en réseau** doit rester au cœur de la mission, pour satisfaire les besoins, souvent divers et complexes, des entrepreneurs et des communes et apporter une réponse globale d'accompagnement.

Des dispositifs ou politique territoriale portées par le Pays (DCT/PLA) ont permis de créer des synergies autour de l'accueil de porteurs de projets, de reprise d'activités, de création d'activités nouvelles.

L'animation a été identifiée comme un facteur essentiel de réussite de ces dispositifs. A fortiori, une évolution de ces dispositifs/politiques et la montée en puissance d'opérations collaboratives à forte spécificité locale et à forte plus-value, renforce le rôle clé de l'animation de proximité qu'elle soit territoriale ou thématique.

Orientation n °2 : Accompagner le maintien, la modernisation et la diversification de l'offre commerciale, artisanale et de service.

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Un tissu artisanal dense Un bon maillage en pôles de services de proximité Une industrie spécialisée Un réseau d'acteurs complémentaire au service du développement local	Un tissu économique vieillissant Une industrie peu diversifiée Peu de filières d'excellence « non délocalisables » sur le territoire	**☞Maintenir le bon maillage de l'offre de proximité garant de l'attractivité des bourgs** **☞ Encourager la création d'offres d'activités** **☞Anticiper le potentiel de reprise d'activité sur le territoire face au vieillissement des professionnels** **☞Impulser des services de proximité de qualité et répondant aux attentes des habitants** **☞ Favoriser l'innovation et l'expérimentation par le développement de nouvelles pratiques socio-économiques : ESS, circuits courts** **☞Favoriser les échanges entre les acteurs du territoire au service du développement local** **Mesure 2.1 Maintenir un bon niveau de services** **Mesure 2.2 encourager la création de nouvelles offres d'activités et d'initiatives innovantes**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Un potentiel de reprise d'activités sur le territoire (commerce, artisanat, agriculture) Des mutations économiques, sociales, écologiques qui nécessitent de construire collectivement de nouvelles réponses et de travailler de manière transversale l'attractivité globale du territoire.	Un contexte économique tendu Une évolution des habitudes de consommation (internet, qualité…) Une diminution des budgets publics et conséquence pour les emplois publics	

Orientation n°3 : Valoriser l'offre de formation et encourager la relation formation/entreprises

Regard sur l'offre de formation

Les centres de formation

CFAI : Le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie du Bas-Limousin, installé à Tulle, appartient au réseau de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie. Il dispense, en étroite collaboration avec les entreprises industrielles, une formation en alternance. Il forme des apprentis dans des secteurs très divers : métallurgie, transformation du bois, agroalimentaire, la chimie, les transports.

Bac Pro Maintenance industrielle, BTS Maintenance Industrielle, Bac Pro Technicien d'usinage, BTS Industrialisation Produits Mécaniques, BTS Systèmes électroniques

Le CFA des Treize Vents à Tulle est géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze. Il forme chaque année plus de 650 jeunes et adultes par l'alternance dans les métiers suivants : Hôtellerie, Alimentaire (boulangerie CAP et BEP, Pâtisserie CAP et BTM, chocolaterie CAP, boucherie CAP, Charcuterie CAP), Coiffure CAP, BEP, Brevet de Maîtrise, Ebénisterie CAP, Brevet Technique des Métiers, Mécanique CAP , Motocycles et d'entretien du matériel de parcs et jardins, Vente de détail CAP, Brevet de gestion de l'entreprise artisanale, Diplôme d'assistant de gestion de l'entreprise artisanale

CFA Bâtiment :

Préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) : Maçon, Plâtrier – Plaquiste, Installateur Sanitaire, Menuisier - Fabricant de menuiserie, mobilier et agencement, Peintre - applicateur de Revêtements, Serrurier – Métallier, Préparation et Réalisation d'ouvrages électriques (PRO-ELEC), couvreur, Charpentier bois

Préparation à la Mention Complémentaire : Maintenance en Équipement Thermique Individuel (METI)

Préparation au Brevet Professionnel (BP) : Monteur en Installations de Génie Climatique, Serrurerie – Métallerie, Peinture - Revêtements

Préparation au Baccalauréat Professionnel : Électrotechnique - Énergies - Équipements communicants

Les Lycées

Lycée d'enseignement général : Lycée Edmond Perrier à Tulle

Lycées d'enseignement professionnel et technique publics :

Lycée professionnel Réné Cassin à Tulle : 3 pôles de formation initiale :

Secteur tertiaire : BAC professionnel Secrétariat (3 ans), BAC professionnel Comptabilité (3 ans), BAC professionnel Sécurité-prévention (2 ans)

Secteur industriel et bâtiment : CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (2 ans), CAP Métiers du Bois (2 ans), BAC Professionnel Electrotechnique, Énergie, Équipements Communicants (3 ans)

Secteur Hôtelier : BEP Métiers de la Restauration et de l'hôtellerie (2 ans), BAC Pro Restauration (2 ans)

Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Tulle-Naves-Cornil. Ses pôles de compétences : l'installation agricole, les services à la personne, l'agriculture biologique, la filière équine, la remédiation. En 2011, il regroupe 372 élèves. 2 implantations à Naves et Cornil. A noter la conversion totale de l'exploitation en BIO en 2010 et la construction d'un atelier de production porcine pour une production en AB. De plus l'EPLFPA est parfaitement intégré sur le territoire, les partenariats tissés localement sont nombreux.

Bac Pro CGEA Systèmes à Dominante Elevage, Bac Pro CGEA Elevage et valorisation du cheval, Bac Pro SMR, Bac Techno STAV, BP JEPS, BTSA Productions animales, Licence professionnelle Agriculture biologique : conseil et développement

Les établissements d'enseignement supérieur

Les Classes préparatoires

CPGE PC (classe de préparation aux grandes écoles Physiques, Chimie, Sciences de l'ingénieur)-Lycée Edmond Perrier à Tulle

Les Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS)

BTS Négociation Relation Client (Lycée Edmond Perrier à Tulle)

BTS Comptabilité Gestion des organisations (Lycée Edmond Perrier à Tulle)

IUT (L'institut universitaire de technologie) : Le Site de Tulle est une antenne corrézienne de l'IUT du Limousin. DUT Génie Industriel et Maintenance Orientation Énergies Renouvelables et Alternatives, DUT Hygiène Sécurité et Environnement, Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes mention Prévention des Risques et Sûreté de Fonctionnement

IFSI-IFAS

L'institut de formation en soins infirmiers de Tulle accueille en partenariat avec l'université de Limoges 200 étudiants : Formation des infirmiers, Formation des aides-soignants

ISMIB L'institut supérieur de management des industries du bois (ISMIB) à Tulle :

Licence professionnelle Gestion des entreprises de la filière bois, Titre certifié BAC+4 de Responsable gestionnaire des industries du bois

ESPE : Ecole supérieur du professorat et de l'éducation ex IUFM

L'école de gendarmerie de Tulle : Elle comprend 9 compagnies d'instruction dont 4 dédiées à la formation initiale des élèves gendarmes (120 élèves environ par compagnie)

GRETA : L'antenne de Tulle du GRETA Haute Corrèze est implantée dans les locaux du lycée René Cassin et propose des formations dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration.

INFA : Social - Animation - Services à la personne

L'offre de formation du territoire est large, les enjeux repérés concernant le commerce, l'artisanat, l'agriculture doivent être pensés de manière cohérente avec ceux concernant l'offre de formation.

Les évolutions des métiers, les exigences techniques, l'émergence de filières locales amèneront des réflexions localement autour de la formation.

Orientation n °4 : Renforcer le potentiel touristique du territoire et ses synergies

Regard sur l'environnement

Les politiques locales de développement touristique s'inscrivent dans un contexte régional et départemental donnant lieu à des rapprochements et conventionnements dans la mise en œuvre des actions touristiques.

A l'échelle régionale, le comité régional du tourisme mène ainsi une politique de développement notamment en accompagnant les démarches de professionnalisation des professionnels du tourisme.

Par ailleurs, l'agence de développement touristique et de réservation dépendant du conseil général de la Corrèze est en pleine révision de son schéma de développement touristique qui devrait aboutir en 2015 et être déployé d'ici 2018.

Regard sur l'offre touristique du Pays de Tulle

Selon l'agence départementale de développement touristique et de réservation (ADRT), la consommation touristique sur le Pays de Tulle représente plus de 11 millions d'euros soit 15% de la consommation touristique marchande du département (205M€).

Pour autant, le Pays de Tulle enregistre plus de 500 000 nuitées touristiques par an soit 26% des nuitées à l'échelle du département. Le Pays de Tulle compte en effet deux sites majeurs d'hébergement soit les villages de vacances de Chamberet et de Meyrignac l'Eglise.

Sur le Pays de Tulle, la plupart des nuitées sont néanmoins réalisées en hébergements meublés.

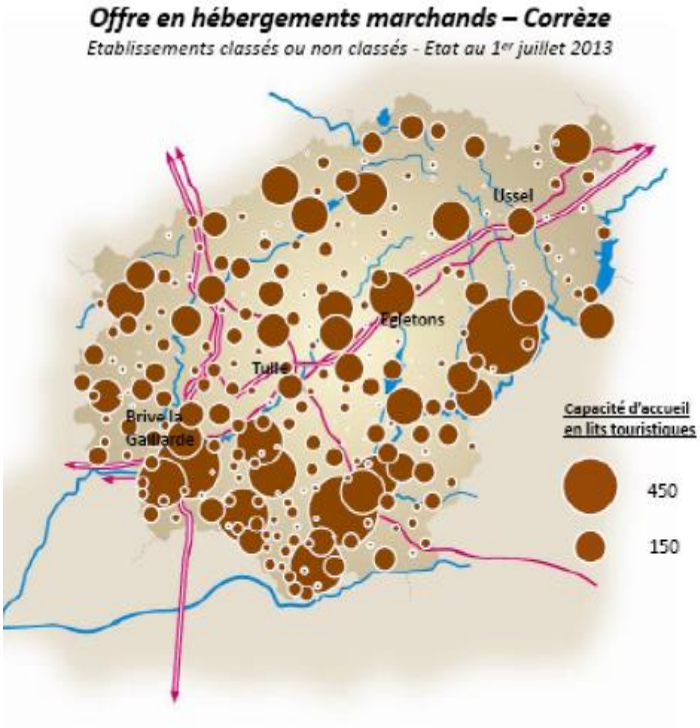

Selon l'agence départementale de développement touristique, le nombre de nuitées à l'échelle du département a augmenté de 18,6% par rapport à 2007.

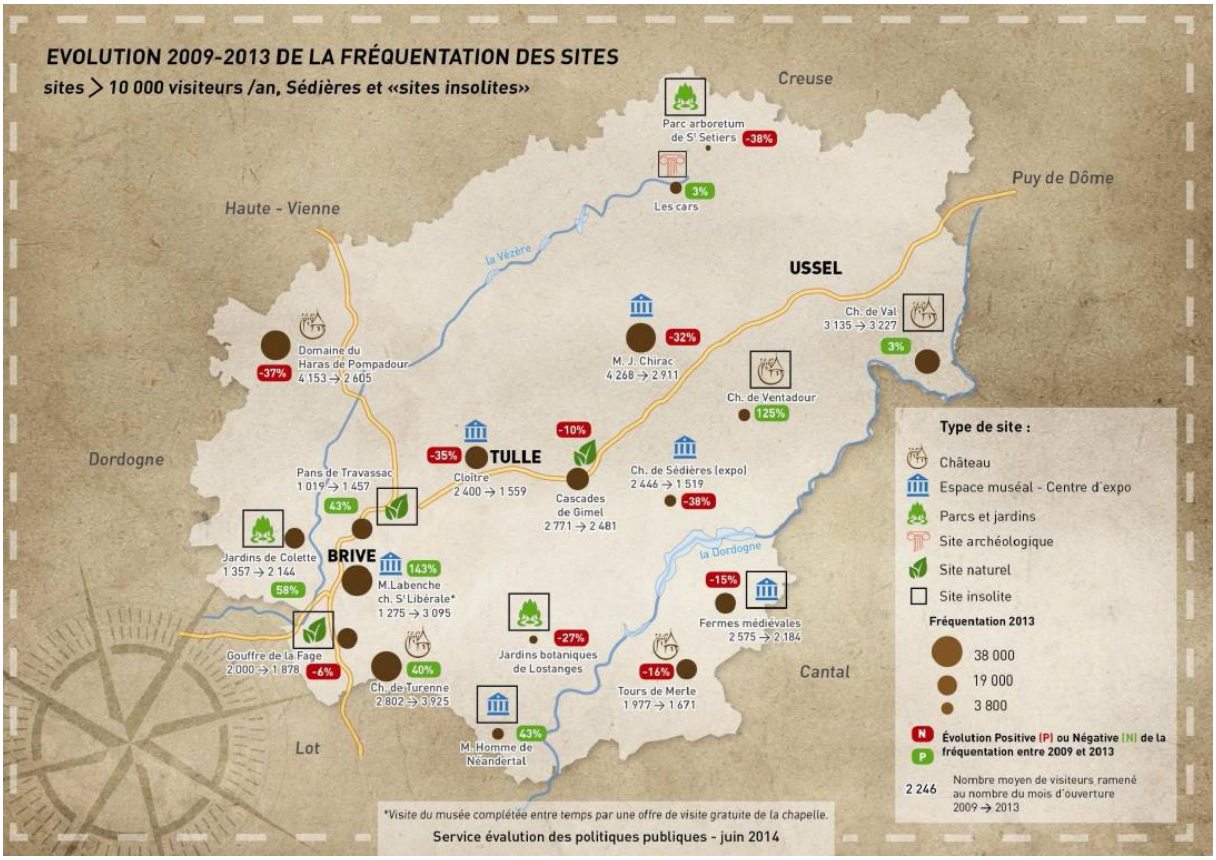

L'offre d'activité touristique est marquée par un léger recul sur des sites touristiques majeurs du Pays de Tulle par l'ARDT.

L'offre est diversifiée : activités sport nature proposées par des acteurs associatifs ou privés (canoë, escalade, vol libre, aqua rando..), découverte du patrimoine locale (musées, parcours patrimoine...), des milieux naturels (points de vue, sentiers d'interprétation, marque PNR...), et des « produits du terroir » (marchés de pays, accueil à la ferme, visite d'entreprise...), événementiels (festivals de musiques, théâtre)...

Cependant, l'étude commandée par la communauté de communes de Vézère-Monédières pointe qu'a minima à l'échelle de cet EPCI, les animations proposées ne rayonnent pas assez pour être vectrices d'attractivité.

Par ailleurs, il faut noter que la consommation touristique est marquée par une forte saisonnalité, ce qui est en cohérence avec des animations concentrées sur la période estivale.

Regard sur la structuration touristique : Une dynamique de développement en construction

En 2014, seuls trois territoires sont dotés d'offices de tourisme : l'agglomération de Tulle et les communautés de communes Vézère Monédières et du Pays d'Uzerche.

La communauté de communes du Doustre et Plateau des Étangs dispose d'un syndicat d'initiative qui devrait disparaître fin 2014. La communauté de communes des Monédières ne dispose pas à proprement parler d'un office de tourisme, mais propose un site d'accueil, « La Maison des Monédières », ouverte en saison.

Les deux OTI de Tulle et Cœur de Corrèze et Vézère ont tous deux bénéficiés d'une étude de développement touristique.

L'étude menée sur le territoire de Tulle Agglo a donné lieu à élaboration d'un schéma de développement touristique qui positionne par voie de conventionnement notamment l'OTI comme adjoint opérationnel, producteur et coordinateur de l'offre. Le schéma a abouti à la définition de 3 axes stratégiques validés en conseil communautaire pour la période 2012-2016 :

- la mise en marché de l'offre touristique,

- l'appui à un développement équilibré des activités et animations touristiques sur le territoire
- la structuration et la valorisation de la compétence tourisme communautaire.

Ces 3 axes ont ensuite été déclinés en 20 fiches actions présentant un contenu opérationnel et des outils notamment financiers pour accompagner le développement de l'offre.

Le rendu de l'étude pour la définition d'une stratégie de développement touristique sur la communauté de communes Vézère Monédières n'a pas encore donné lieu à un schéma de développement opérationnel. Ses conclusions tendent à encourager le décloisonnement de pratiques individuelles des structures, le renforcement des partenariats avec la communauté des Monédières.

Par ailleurs, les liens entre l'EPCI et l'OTI ne sont pas formalisés par le biais d'une convention d'objectifs.

Orientation n°3 : Valoriser l'offre de formation et encourager la relation formation/entreprises

Orientation n °4 : Renforcer le potentiel touristique du territoire et ses synergies

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Une large gamme de produits touristiques Une offre d'hébergement existante Des expériences réussies de structuration touristique Des études de développement touristique rendues ces deux dernières années	Une image touristique à conforter Une saisonnalité de l'offre Des initiatives non coordonnées	**☞Maintenir le bon maillage de l'offre** **☞Encourager la création d'offres d'activités** **☞Favoriser l'innovation et l'expérimentation par le développement de nouvelles pratiques socio-économiques** **☞Favoriser les échanges entre les acteurs du territoire au service du développement local**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Des mutations économiques, sociales, écologiques qui nécessitent de construire collectivement de nouvelles réponses et de travailler de manière transversale l'attractivité globale du territoire. Des politiques de développement touristique en construction	Un secteur hyper concurrentiel	**Mesure 4.1 : Favoriser la mise en réseau des acteurs et des activités** **Mesure 4.2 : faire émerger une identité touristique du Pays de Tulle** **Mesure 4.3 : Soutenir le développement d'une offre touristique coordonnée.**

Ambition n° 2 : Une ressource locale riche à préserver, gérer, exploiter et valoriser

Orientation n°1 : Développer une politique énergétique

Regard sur le climat

Le territoire du Pays de Tulle est défini comme climat océanique altéré qui peut être modulé par le relief. Il apparaît comme une transition entre l'océanique franc (type 5) et l'océanique dégradé (type 3). La température moyenne annuelle est assez élevée (12,5°C) avec un nombre de jours froids faible (entre 4 et 8/an) et chauds soutenu (entre 15 et 23/an). L'amplitude thermique annuelle (juillet-janvier) est proche du minimum et la variabilité interannuelle moyenne. Les précipitations, moyennes en cumul annuel (800-900 mm) tombent surtout l'hiver, l'été étant assez sec.

Dans un contexte de changement climatique mondial, l'étude du climat régional et de son évolution est apparue indispensable notamment à l'appréhension des menaces qui pèsent sur la biodiversité régionale.
Dans le cadre de sa contribution au SRADDT, la délégation régionale de Météo France a effectué une étude prospective du climat de la région sur 20 ans. Cette simulation du réchauffement climatique pour 2025 a été réalisée à partir de l'hypothèse d'une augmentation de 1°c par rapport à la période 1986-2005 : les températures minimales et maximales journalières de 20 ans ont été décalées en leur ajoutant 1°C et les analyses statistiques de cette nouvelle série ont été réalisées.

Cette hypothèse pouvant paraître excessive consistait à reporter la tendance observée sur les 20 dernières années. Cette évolution attendue influera sur la typologie du climat et de fait sur la biodiversité rencontrées.

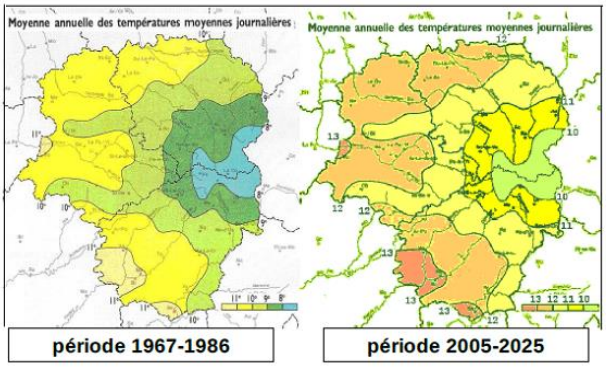

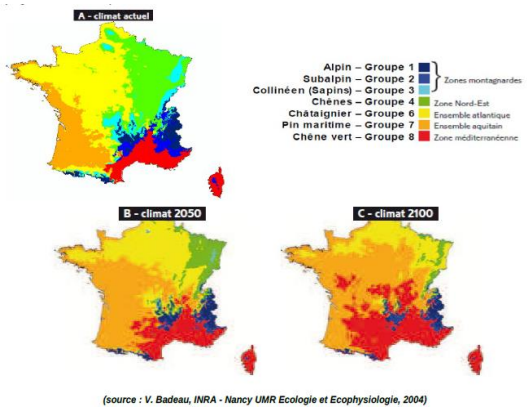

Le plan climat énergie territorial a été lancé par le conseil général le 21 décembre 2012 dans un souci d'exemplarité et considérant que les collectivités émettent 15% des gaz à effet de serre.

Le schéma régional climat air énergie **(**SRCAE) définit la stratégie de la région Limousin en matière de lutte contre le changement climatique, aux horizons 2020 et 2050.

Il a été approuvé par l'assemblée plénière du conseil régional le 21 mars 2013 et arrêté par le préfet de région le 23 avril 2013.

Les objectifs fixés par le scénario cible du SRCAE du Limousin sont :

- la réduction de 25 % des consommations énergétiques,
- la réduction de 18 % des émissions de gaz à effet de serre,
- une production d'énergies renouvelables à hauteur de 55% des consommations régionales.

La communauté d'agglomération de Tulle n'a pas encore atteint le seuil de 50 000 habitants qui impose la mise en place d'une démarche climat énergie territorial. Néanmoins, un projet de loi de programmation sur la transition énergétique (LPTE) est en préparation.

En termes de gouvernance territoriale, il y a un double objectif de rationalisation des outils (entre SCRAE / PCET et PCET entre échelles territoriales) et de couverture complète du territoire national.

Le champ d'action couvert par les PCET serait élargi à la coordination des initiatives publiques et privées, mais aussi dans le domaine de l'air, pour devenir des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les PCET seraient à l'avenir intercommunaux (donc possiblement à l'échelle des Pays et Pôles territoriaux), devront se mettre en compatibilité avec le SCRAE et le critère de taille de population, aujourd'hui de 50.000 habitants, sera supprimé en vue d'une couverture complète du territoire national.

Ce projet de loi devrait être soumis au Parlement au second semestre 2014, pour un texte adopté en mars 2015.

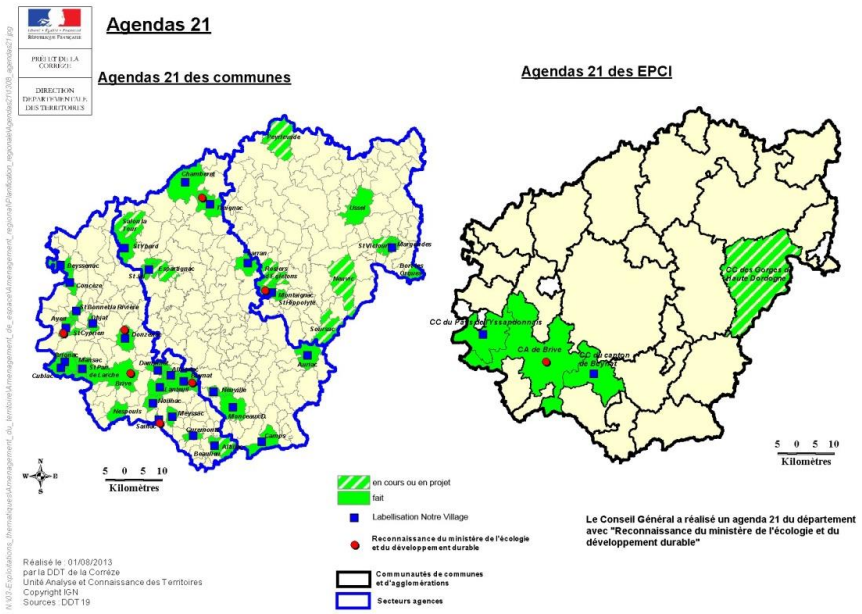

En août 2013, 5 communes du territoire Pays disposaient d'un Agenda 21, cet outil doit permettre de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Parallèlement, des actions sont néanmoins mises en œuvre par les acteurs publics : subvention de l'agglo de Tulle pour l'acquisition de poêle, le label « Petites Ville durable » alloué par la DREAL à Uzerche.

Regard sur les énergies produites localement

- Hydroélectricité

La production hydroélectrique corrézienne est trois fois supérieure aux besoins locaux.
Ainsi, on compte sur le périmètre du Pays de Tulle, 2 barrages, à Peyrissac et Treignac et 2 usines exploitées par EDF. D'autres microcentrales maillent aussi le territoire profitant des retenues d'eau (étang) ou de cours d'eau. Ces dernières sont exploitées par des entreprises privées ou des particuliers.

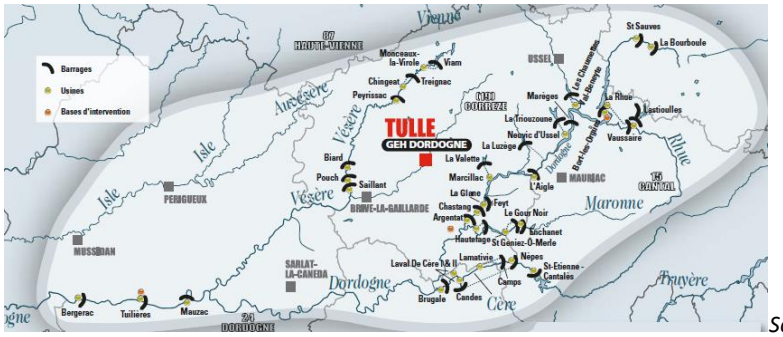

Source EDF

Le développement de cette énergie renouvelable est dépendant du renouvellement des concessions, de la modernisation des équipements, des nouvelles exigences réglementaires en termes de qualité des cours d'eau et de l'impact du changement climatique.

- Photovoltaïque

La plus grosse centrale solaire du Limousin sera implantée à Gros Chastang, elle comptera plus de 36 000 panneaux à haut rendements sur plus de 17 hectares.
Le SYMA de la Montane a par ailleurs déposé une demande pour une nouvelle centrale solaire sur la ZAC de la Montane.

- Eolienne

A l'échelle régionale ce potentiel à échéance 2020 est estimé entre 1200 GWH à 2000 GwH. Le schéma régional éolien définit les zones favorables à l'implantation de parcs éoliens. Ainsi, de nombreuses communes situées sur des zones favorables sont approchées par des bureaux d'étude.

- Méthanisation

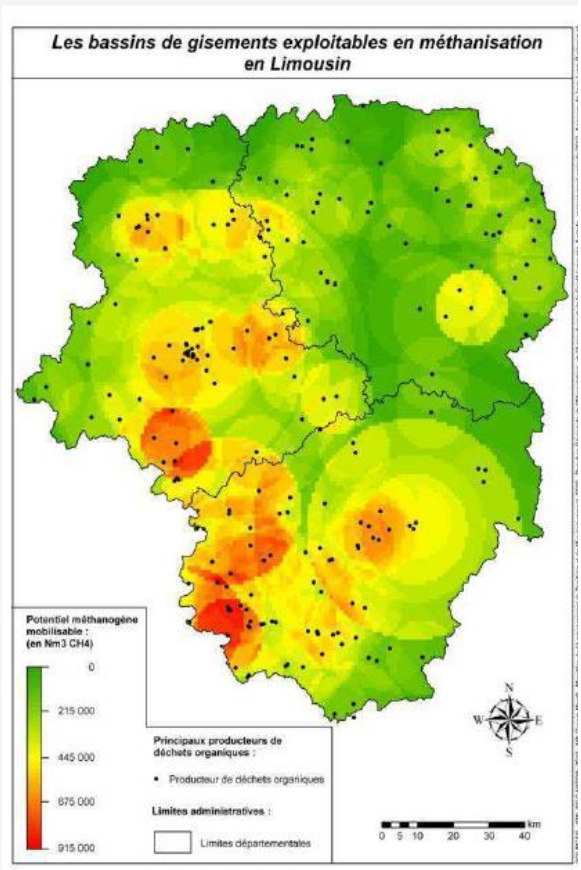

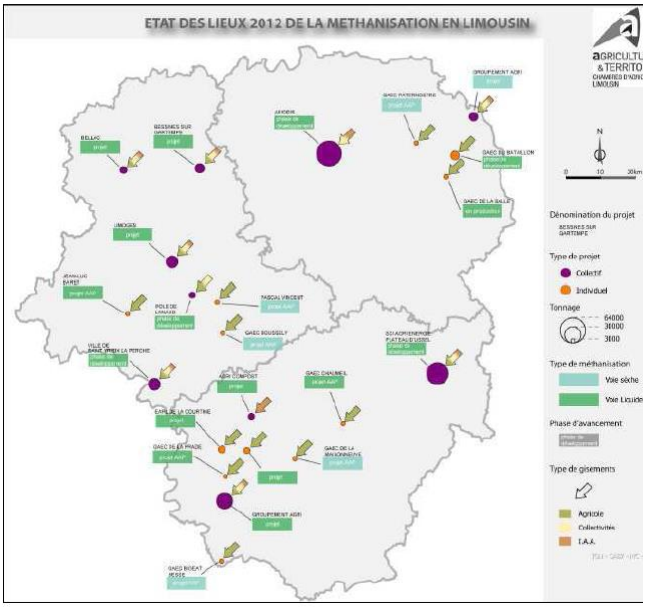

Le potentiel de méthanisation est avéré sur certaines zones du territoire, des projets privés était en 2012 en cours de réflexion.

Orientation n°1 : Développer une politique énergétique

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Un climat favorable à une riche biodiversité Des lignes directrices données par la Région et le Département.	Des gaz à effet de serre perturbants le climat et la biodiversité du territoire Une majorité de collectivités locales et les EPCIs peu investis dans la lutte contre le changement climatique Une méconnaissance des potentiels de développement des énergies renouvelables	**Mesure 1.1 : Cerner et faire connaitre les enjeux énergétiques**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Des outils mobilisables L'expérience de certains territoires Une charte du PNR recherchant une « valorisation des ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement » Un potentiel méthanisation marqué Une filière bois énergie porteuse La part des énergies renouvelables représente 28.9% de la consommation énergétique régionale	Un impact du changement climatique sur les activités humaines	**Mesure 1.2 : Encourager l'efficacité énergétique (production et économie d'énergie)**

Orientation n° 2 : Valoriser localement la ressource forestière

Regard sur la couverture forestière

Le territoire dispose d'une large part de couverture boisée, cependant une faible proportion de forêts bénéficie de document de gestion. Le Pays de Tulle compte plus de 60 000 hectares de forêt majoritairement composé de peuplement feuillus dont à peine 15% de surface est dotée d'un document de gestion. Ces espaces sont très morcelés en effet près de 50% des propriétaires sont privés et détiennent moins d'un hectare. Deux unités se distinguent : l'ouest du territoire est soumis à un défrichement important sur certaines communes tandis que l'est est marqué par un enfrichement qui tend vers le boisement.
Le morcellement des parcelles implique des problèmes d'accessibilité et de desserte principalement sur les massifs de feuillus.

Cette ressource est exploitée localement même si les marges de développement demeurent importantes.

Aussi, afin de développer la valorisation économique de cette ressource la chambre de commerce et d'industrie a développé un pôle bois implanté à Tulle dont les missions sont les suivantes :

- développer les activités liées à la filière bois au sein de la chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze,

- proposer et mettre en place des actions en faveur des entreprises corréziennes de la filière : création, développement, international, transmission, etc.

- participer étroitement, et aux côtés de l'APIB (association du pôle interprofessionnel bois), à la réalisation du pôle interrégional bois à l'échelle du Massif Central, notamment en animant la maison du pôle bois et sa pépinière d'entreprises.

Regards sur l'exploitation de la ressource forestière

- **Entreprise de négoce / exploitation forestière**

8 entreprises ont été répertoriées comme pratiquant le négoce et l'exploitation forestière sur le Pays de Tulle :

- Malissard à Treignac,
- Dunouhaud à Chamberet,
- Terriou à Treignac,
- Peyrat à Lacelle, EURL Domien de Saint Hilaire à Saint Hilaire les Courbes
- Ceneu à Salon la Tour,
- Vigeon à Naves.

D'une manière générale, l'exploitation forestière engendre de nombreuses perturbations pour notamment la biodiversité, et l'accessibilité des parcelles (comme les coupes rases, l'orniérage, le compactage, l'érosion…).

Le plan de développement de Massif mis en œuvre à l'échelle du Pays de Tulle sur la programmation 2007-2013 a mis en œuvre deux grands types d'actions : favoriser l'utilisation du bois énergie par les collectivités et encourager les propriétaires à la gestion de leur forêt.

- **1ère transformation**

La 1ère transformation pourrait être valorisée en bois d'œuvre pour renforcer la rentabilité de cette filière.

Le territoire compte 8 scieries : scierie Cheneu (Salon La Tour), scierie Valette (Uzerche), scierie Vigeon (Naves) scierie Cremoux (Cornil), scierie Jammot (Le Lonzac), scierie Dunouhait (Chamberet), scierie Peyrat (Lacelle), scierie Bousseyroux (Espagnac).

- **2de transformation**

Plus de 50 entreprises ont été repérées comme pratiquant la seconde transformation (menuiserie, charpente, fabrique de meuble, ébénisterie, jouet en bois), parmi celle-ci on peut citer la coopérative « Au fil du bois » à Chanteix, l'entreprise Vergne à Tulle et la parqueterie Fraysse à Chameyrat (fermeture mars 2014), et les scieries Valette et Vigeon qui diversifient leurs activités.

- **Construction de maison bois**

Au national, l'Observatoire Bois Construction 2012 a pointé le développement de la construction bois : plus d'une maison sur 10 est construite en structure bois.

En 2005 en Limousin, le nombre de maisons individuelles en bois représentait pour l'ensemble de la région, 14,1% du nombre de maisons individuelles commencées avec un taux record en Corrèze (21,2%). Ceci est bien supérieur au taux national (4%) et place la Corrèze au 2ème rang des départements français dans la construction bois.

Sur le Pays de Tulle, on peut citer les établissements Bossoutrot à Sainte Fortunade, Maisons conforts Bois à Treignac, Au fil du Bois à Chanteix ou encore le bureau d'étude Ecologibois Concept à Seilhac, une architecte spécialisée dans la construction bois à Meyrignac l'Eglise.

- ✓ **Bois énergie**

Les forêts présentes offre une abondance de la ressource bois qui demeure difficilement mobilisable (forêt privée et morcelée).Il faut par ailleurs noter que la forêt représente un puits carbone capable de compenser 42 % des émissions de la Région Limousin.
Une animation forestière a été développée dans le courant de la précédente programmation.
En termes d'équipements publics, en 2013 la commune de Chamberet est dotée d'une chaufferie bois à la maison de retraite et une chaufferie municipale était en projet, tout comme celle de Clergoux (chaufferie automatique de bois déchiqueté), ou d'Uzerche (groupe scolaire).
Deux chaufferies privées sont implantées sur le Pays de Tulle à Cornil au centre agro-écologique et Meyrignac l'Eglise.

Le département de la Corrèze soutient la mise en œuvre de plan d'approvisionnement territorial (PAT); il s'agit d'un outil technique modélisé qui permet d'évaluer le potentiel en volume ou tonnage de bois mobilisable comme ressource énergétique d'un territoire donné. Au-delà de l'étude permettant d'apprécier ce potentiel, le PAT a été l'occasion, pour l'URCOFOR, de proposer un accompagnement technico-économique des collectivités qui s'intéressent à cette ressource pour leurs besoins énergétiques.

Le territoire du Pays de Tulle et à cheval sur deux territoires d'étude les plateaux corréziens pour la communauté de communes du Doustre et Plateau des Etangs et Chataigneraie limousine pour le reste du territoire.
En 2013, la commune de Chamberet envisageait la mise en place d'une plateforme de stockage bois énergie, il s'agirait de la seule plateforme sur le territoire du Pays de Tulle.

Le PAT indique par ailleurs que l'approvisionnement à l 'horizon 2015 en plaquettes forestières des chaufferies actuelles ou en projets (36) sur les 5 PAT de la Corrèze représente 37 équivalents temps plain et 25 000 tonnes de CO2 évitées.

Orientation n° 2 : Valoriser localement la ressource forestière

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Une large couverture boisée Une activité autour du bois encore présente Des acteurs mobilisés	Un défaut de document de gestion Une multiplication de coupes rases Un morcellement des parcelles Un déclin des 1ères et 2des transformations	**Mesure 2.1 : Encourager les bonnes pratiques d'exploitations forestières**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Des économies pour les propriétaires de collectivités propriétaires de chaufferie bois L'entretien et la valorisation du patrimoine forestier local Un potentiel d'emplois pérenne Une plurifonctionnalité de la forêt à développer		**Mesure 2.2 : Développer une filière bois localement**

Orientation n° 3 : Préserver et exploiter les ressources patrimoniales, environnementales, et culturelles

Regards sur la richesse patrimoniale notable en termes de bâtis et de « mémoires »

- Les monuments historiques

Fort de 92 Monuments historiques, et de deux zones de protection du patrimoine architectural (ZPPAUP), le Pays de Tulle dispose d'un patrimoine bâti historique particulièrement riche et varié.
Sur les 36 communes que comptent le pays de Tulle, la moitié dispose a minima d'un monument inscrit au titre des Monuments historiques.

S'ajoutent à ces éléments du patrimoine protégé juridiquement d'autres édifices et éléments de patrimoine qui bien que non protégés au titre des monuments historiques sont dignes d'un intérêt particulier par leur caractère artistique, historique, typique…

- Les châteaux

Château de Sédière (XVème siècle) à Clergoux, château de Comborn à Orgnac sur Vézère (siège de 4 vicomtés du bas limousin et berceau de grande famille féodale).

- Patrimoine archéologique :

Le territoire compte deux sites majeurs : les arènes de Tintignac à Naves (classé en 1840) et le prieuré de l'ordre du Saint Sépultre à la commanderie de Lavinadière à Soudaine Lavinadière (classé en 2003).

- Musées labellisés :

4 musées sont labellisés : le pôle accordéon, le musée du cloître André Mazierie, le Musée des Armes et le Musée Jacques Chirac. Ces derniers sont gérés par la ville de Tulle et le département de la Corrèze.

- Musée en projet : La ville d'Uzerche ambitionne la création d'un Musée espace mémoire, la tradition du papier

- Les espaces scénographiques : Paucard, le Musée des Arts et des traditions populaires à Treignac

- Le patrimoine religieux

Le Pays de Tulle compte un nombre important d'églises et de chapelles dont certaines sont classées au titre des monuments historiques (l'église Saint Côme et Saint Damien à Chamboulive, l'Eglise de Lagraulière, l'ancienne commanderie du Saint Sépultre à Soudaine Lavinadière, la cathédrale Notre Dame de Tulle, l'Eglise Saint Pierre d'Uzerche, l'Eglise Saint Pierre d'Eyrein, l'abbatiale de Vigeois.).
Généralement leurs constructions remonte au moyen âge ; certaines églises disposent un riche mobilier classé (le retable Saint Pierre des Lions à Naves, …).
En outre, le territoire est jalonné de petits édifices religieux (la croix de Chemin fleur dé lisée à Chaumeil classée au titre des monuments historiques).
Le territoire est aussi traversé par le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

- Le patrimoine vernaculaire :

Le musée des arts et traditions populaires implanté à Treignac propose une découverte des objets ou outils du quotidien des corréziens d'antan.

Le territoire regorge de construction simple témoins du savoir-faire des habitants : lié à l'eau (fontaine, puits, ponts, moulins..) ou encore agricole et domestique (four à pain, lavoir, bacule, forges, …).

- Pont et ouvrage d'art, patrimoine ferroviaires

Itinéraires du transcorrezien et du POC, viaduc du Pays de Tulle à Naves, Vieux pont sur la Vézère

- Le patrimoine industriel

Le site de la Papeterie à Uzerche.

- Le patrimoine immatériel

Les traditions rurales sont encore présentes sur le territoire même si elles tendent à disparaitre. De plus, la culture occitane est encore fortement ancrée sur le territoire.

Notons la présence du centre régional des musiques traditionnelles du Limousin dont le siège social est situé sur la commune de Seilhac.

✓ Les dispositifs existants en termes de valorisation de la richesse patrimoniale

Le patrimoine bâti ordinaire bénéficie du dispositif « Valorisation du patrimoine rural » par le conseil régional en 2014 pour notamment valoriser les villages et centre bourg dont la qualité architectural à été juger remarquables.

Par ailleurs, les villes de Tulle et Uzerche se sont dotée d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager)
Ces zones représentent un outil destiné à adapter les espaces à protéger, à identifier et à gérer le patrimoine local. Elles furent créées par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983.

La ville de Tulle a su mener à la fois une action de préservation et de valorisation de son patrimoine notamment l'accordéon en encourageant la mise en place d'un festival autour de ce patrimoine.
Cependant, ce patrimoine n'est pas visible du grand public.

Enfin, la communauté d'agglomération suite à un recensement de son patrimoine vernaculaire dispose d'un dispositif encourageant sa restauration.

Regards sur le dynamisme de la culture vivante

Ce secteur se définit ainsi « les spectacles qui emploient au moins un artiste pour assurer la représentation au public d'une œuvre de l'esprit » (ordonnance du 13 octobre 1945 relative au spectacle.

La dynamique associative est marquée par des structures culturelles associatives qui se concentrent principalement sur la ville de Tulle et son agglomération ; en sont la preuve le large panel de projets soutenus par les programmes Leader+ Pays de Tulle et Leader Corrèze Ventadour, ou la présence de festivals rayonnant avec des acteurs qui pourraient davantage jouer un rôle de leader localement.

Les structures parapubliques, souvent privées et associatives, ces dernières sont porteuses d'une mission de service public, signent des conventions avec les différentes collectivités.

Les initiatives culturelles sont souvent déconnectées les unes des autres.

- Musiques

Musiques classiques : festival de la Vézère, l'association AMELI, le concours international de piano Francis Poulenc, Festival International de musiques d'Uzerche, Les Concerts du Cloître de Tulle, et les amis de l'orgue.

Musiques actuelles : SMAC de Tulle, festival aux les Chœurs, festival des Nuits de Nacre, festival aux champs, festival de chants, danses et musiques du monde de Sarran, Kind of Belou (Treignac),

Les pratiques amateurs : Chorale de Sarran, Ensemble Vocale Carmina de Tulle, Chorale TULLA Voce.

Des outils d'accompagnement des pratiques amateurs : Un conservatoire à rayonnement départemental implanté à Tulle, le Labo de la salle de musiques actuelles à Tulle (des Lendemains qui chantent)

- Théâtre

Compagnies de théâtre implantées localement
Une scène conventionnée implantée à Tulle.
Des pratiques amateurs : Compagnie Chamboulive
Des dispositifs d'accompagnement

- Conte

Le festival Coquelicontes en Limousin

- Cirque

Festival de Sédières, Compagnie implantée localement

- Danse

Programmation des 7 collines

- Arts plastiques

La cour des arts à Tulle, Treignac projet : résidence d'artistes, Le cercle d'arts plastique du Lonzac, Association Merveilleux Prétexte à Tulle, Galerie de Tulle : Corrèze Art, Artothèque des PEC, Le cercle laïc de Tulle, Commandes publiques sur le Pays d'Uzerche, Association Fragments à Marc la Tour

- Cinéma : Décade cinéma et société, fête du cinéma organisée par la ville de Tulle.

La diffusion des arts vivants est largement polarisés sur la ville centre de Tulle bien que Treignac dispose d'une résidence d'artistes, Chanteix d'une salle de spectacle et qu'Uzerche se dote d'équipement à même de proposer une programmation annuelle.

Des événementiels pour la plupart estivaux maillent le territoire : festival de jazz à Treignac, festival ouvert aux différentes disciplines à Sédières, festival aux champs à Chanteix.

Certaines collectivités locales (ex. Tulle, Uzerche Chanteix..) font preuve d'un engagement marqué en faveur de la culture vivante et l'éducation artistique.
Les EPCI du territoire ne disposent pas de la compétence culture, ainsi la communauté d'agglomération de Tulle intervient en soutien des initiatives culturelles avec une entrée touristique. On peut ainsi considérer que la culture est instrumentalisée : culture et tourisme, finalité commerciale, éducative, sociales…)

Compte tenu de leur qualité et de leur variété, les milieux naturels et les paysages constituent des atouts majeurs pour le territoire.

Regards sur les espaces naturels

Le territoire peut être considéré comme la limite entre deux régions naturelles, l'espace de transition entre le bassin de Brive et la montagne limousine.
Il forme un vaste plateau ondulé reposant sur des terrains métamorphiques et granitiques au sein duquel se sont encaissées les vallées de la Corrèze, de la Vézère et de la Dordogne. Il se caractérise donc par une importante diversité de milieux naturels remarquables ou ordinaires et un réseau hydrographique complexe.

Ceci se traduit par une diversité de micro paysages réunis au sein de 5 unités paysagères :

- Le plateau d'Uzerche,
- Le Massif des Monédières,
- Les hauts plateaux corréziens,
- Les Monts de Fayat,
- Tulle compagne parc.

Le pays de Tulle est fortement marqué par son réseau hydrographique dense qui constitue un élément essentiel de l'identité et de la richesse écologique.

Les vallées accompagnant l'important linéaire de cours d'eau peuvent être boisées ou occupées par des prairies plus ou moins humides. Ici, les vallées en gorge sont dominées par des pentes boisées à dominante feuillue, tandis que les sommets ouverts sont propices aux activités agricoles. Les prairies humides situées en tête de bassins présentent un intérêt majeur pour la biodiversité ainsi que pour les fonctions de régulation hydrographique (ressource en eau potable).

Les vallées de la Dordogne, de la Vézère et de la Montane et les gorges de la Dordogne sont protégées au titre de la mesure Natura 2000. La vallée de la Montane et celle de la Vézère sont classées.
Le bocage domine la campagne parc de Tulle et le plateau d'Uzerche ; il est composé de prairies et plus rarement de cultures ceinturées de haies et de bosquets.

Les hauts plateaux sont identifiables par un paysage fortement enrésiné et de nombreux étangs.

Le Pays de Tulle compte plus de 60 000 hectares de forêt majoritairement composé de peuplement feuillus dont. Ces espaces sont très morcelés en effet près de 50% des propriétaires sont privés et détiennent moins d'un hectare. Deux unités se distinguent : l'ouest du territoire est soumis à un défrichement important sur certaines communes tandis que l'est est marqué par un enfrichement qui tend vers le boisement.

De nombreuses landes ponctuent aussi les paysages, qu'elles soient sèches ou humides, ce milieu tend à disparaitre avec 99% des landes qui ont disparues en un siècle en Limousin.

Par ailleurs, ces espaces abritent des milieux naturels préservés (en sont la preuve les nombreux sites classés, inscrits ou bénéficiant de mesures de protection).

Ces différents milieux abritent aussi bien une nature ordinaire que des espèces naturelles remarquables dépendantes de la pérennité de ces milieux.

Des menaces pèsent sur ces différents milieux :

- Une tendance à la fermeture des paysages
- Un développement des friches et des forêts
- La fermeture des landes
- Une pression accrue de l'urbanisation sur les territoires périurbains,
- Une banalisation des paysages due à une dispersion des constructions,
- Un manque de gestion sylvicole
- Des coupes à blanc de feuillues

a. Les actions de préservation

Nombreux sont les sites naturels classés ou inscrits:

- La vallée de la Vézère,
- L'étang de Ruffaut,
- L'étang de Meyrignac l'Eglise,
- Le Lac de Viam,
- La Forêt de Blanchefort,
- Les cascades du Bialet et du Daro, et de Gimel,
- La vallée de la Montagne.

Des préservations au titre de Natura 2000 sont aussi en vigueur du le territoire principalement sur les vallées de la Vézère, de la Dordogne et de la Montane.

Un grand nombre de zones d'intérêt faunistique et floristique sont identifiées. Cette démarche permet d'identifier les espaces ayant un intérêt patrimonial, sans aucune protection juridique. Il s'agit d'un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.
On compte ainsi de nombreuses vallées, des forêts et des étangs concernés par une mesure ZNIEFF.

Par ailleurs, le département de la Corrèze dispose d'un schéma départemental des espaces naturels et des paysages remarquables qui vise à mobiliser les acteurs à intégrer la biodiversité dans les différents projets, à protéger et mettre en valeur ces sites et milieux et enfin à développer la connaissance, l'observation et le suivi de la biodiversité et des paysages.

Une partie du territoire est couvert par le Parc Naturel Régional du Limousin qui révise en 2014 sa charte autrement dit son projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

5 rivières parcourant le Pays sont dites réservées en ce sens aucune autorisation ou concession n'est donnée pour les entreprises hydrauliques nouvelles (la Corrèze, le Doustre, la Montane, le Maumont, le Rouanne, la Vézère, la Vimbelle).

Le Conservatoire des espaces naturels du Limousin a vocation à gérer ou accompagner la gestion de sites naturels. Il dispose d'une cellule assistance technique zone humide qui accompagne et conseille les propriétaires dans la gestion des parcelles humides, une grande partie du territoire du Pays de Tulle peut bénéficier de cette assistance.

La cellule opérationnelle rivière de Tulle Agglo assure un entretien des différents cours d'eau sur son territoire. Le syndicat d'aménagement de la Vézère a été créé pour améliorer l'état des ripisylves afin de limiter les risques d'inondations, améliorer l'état sanitaire de ces milieux. Il s'est donné une mission écologique afin de répondre au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Il intervient sur la rivière Vézère mais aussi sur des affluents et sur toutes les rivières et ruisseaux des communes adhérentes.

La Dordogne est classée patrimoine mondiale de l'humanité.

Différents associations œuvrent pour la protection des différents milieux.

Le centre régional de documentation sur l'archéologie du paysage implanté à Uzerche dispense des formations à différents publics.

Par ailleurs, 5 associations reconnues au titre de la protection de l'environnement sont implantées sur le territoire : la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique, la société historique et régionaliste du Bas Limousin, la fédération départementale des chasseurs, Corrèze Environnement, et le Kayak Club Tulliste.

b. Les usages et valorisations

- ✓ Eau potable : une gestion en mutation.

Plusieurs communes gèrent leur eau potable en régie tandis que d'autres se sont associées pour une régie intercommunale ; la commune de Tulle a confié la gestion de son eau potable à un prestataire extérieur.

Les problématiques liées à la gestion de cette compétence ont été abordée lors d'une étude à l'échelle de la communauté de communes Tulle et Cœur de Corrèze en 2008 qui a pointé des problématiques de qualité de l'eau sur certaines communes, d'alimentation particulièrement en période d'étiage. . L'objectif de cette étude était d'examiner les solutions permettant d'assurer la distribution d'une eau de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire concerné.
De manière plus globale, certains équipements s'avèrent vétustes, ou non protégés. Le développement de certaines zones est fortement contraint par défaut d'approvisionnement en eau potable. Des projets sont réfléchis à une échelle supra communautaire pour infléchir ses problématiques. Ainsi, une étude d'alimentation en eau potable a été lancée en 2012 entre la Communauté d'Agglomération de Tulle, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Puy des Fourches, la Ville de Tulle, les communes d'Uzerche et d'Espartignac.

Le conseil général doit rendre son schéma d'approvisionnement en eau potable fin 2014. Ce schéma apportera des éclairages aux collectivités gestionnaires des services eau potable quant à la fiabilité et la durabilité des réseaux d'eau potable ceci afin d'assurer la continuité du service public en eau à des niveaux tarifaires raisonnables. En effet, le diagnostic révèle une situation préoccupante en termes de durabilité du service public.

- ✓ Espaces propices au développement des loisirs de pleine nature

- ➢ La fédération départementale des chasseurs de la Corrèze implantée à Laguenne compte plus 10 000 adhérents et œuvre pour :

- Mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental
- Protection et gestion de la faune sauvage et de ses habitats
- Prévention du braconnage
- Promotion et défense de la chasse et des intérêts des chasseurs
- Conduite d'actions d'information, d'éducation et d'appui technique des chasseurs et du grand public
- Elaboration et suivi du schéma départemental de gestion cynégétique
- Mise en œuvre d'actions de prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier
- Validation annuelle du permis de chasser

➢ La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Corrèze a pour mission de contribuer au développement de la pêche amateur et de mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche (école de pêche, animations...).

Son rôle est également de protéger les milieux aquatiques et d'assurer la valorisation et la surveillance du domaine piscicole et halieutique départemental. Elle collecte la Redevance Milieu Aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

C'est dans ce contexte qu'elle définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes (les APPMA).

En achetant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). A l'échelle départementale, le nombre de pêcheurs d'élèvent à plus de 10 000 adhérents dont près de 2000 sur le territoire du Pays de Tulle (Corrèze/St Yrieix le Déjalat : 87, La Roche Canillac : 98, Treignac 247, Tulle : 1182, Uzerche : 322).

Il soutient ainsi les associations qui participent à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole et luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.

➢ Le territoire compte 3 associations labellisées station sport nature par le conseil général de la Corrèze. Ce label garantit :

- Un accueil spécialisé tout au long de l'année,
- Une offre complète d'activités de pleine nature autour d'un même territoire,
- Une pratique des sports nature en toute sécurité assurée par des équipes expérimentées et des moniteurs diplômés,
- Des journées, week-end et séjours adaptés aux envies des usagers,
- Une offre d'hébergement et de séjours au sein ou à proximité des stations.

La Station Sports Nature Vézère Monédières est une association loi 1901 à but non lucratif créée à l'origine en 1998 en vue de l'organisation des Championnats du Monde de Canoë-kayak qui se sont déroulés à Treignac en 2000. Deux structures la composent l'association Monédières Millevaches vol libre et l'association sport nature Vézère. Elle se charge de développer les sports de pleine nature sur son territoire d'action, en proposant à tous les publics un large choix d'activités de plein air.

La Station Sports Nature Vézère-Monédières est un véritable bureau de guides animateurs spécialisés dans les sports de pleine nature, elle compte 6 permanents à l'année, et l'équipe est renforcée en période estivale.

Elle propose un panel d'activité variées tel que le canoë, le parapente, la randonnée, le VTT de descente, l'air boat… L'activité touristique est l'axe le plus développé par la station représentant plus de 60%, de son activité. La station est soutenue par la communauté de communes Vézère Monédières et a été sollicitée par le la communauté de communes de Bugeat Sornac pour une animation de son territoire.

La Station Sport nature du Pays de Tulle dispense un large panel d'activités en direct ou via un prestataire : canoë, tir à l'arc, aqua rando, ateliers environnement…

Le public adhérent constitue une base importante de l'activité de la station, vient ensuite le public touristique.

La station est signataire d'une convention tripartite avec l'OTI Tulle et Cœur de Corrèze et Tulle Agglo précisant les axes spécifiques que l'EPCI souhaite développer. Les ressources de la station ont doublé entre 2009 et 2012, néanmoins la structure demeure fortement dépendante des subventions.

La station Sport nature Vézère Passion a été créé en 1968, elle est géré par le Club de Canoë Kayak d'Uzerche. Elle propose du canoë Kayak, du VTT, de l'escalade, de la grimpe arbre, du tir à l'arc, de cerf-volant et de la course d'orientation. Les activités nautiques représentent 80% des activités proposées. Le tiers de l'activité est généré par le public touristique puis viennent les publics socio-éducatifs.
D'autres acteurs œuvrent pour le développement des activités de sport loisirs de pleine nature (associations de randonnée, fédération de cyclotourisme…).

Le territoire est aussi une terre d'accueil de compétition d'envergures nationale voire internationale (tout particulièrement les championnats de descente de canoë kayak sur la Vézère).

Enfin des événementiels phares sont développées afin de répondre à une demande locale, et touristique et contribue à développer l'image sport nature du territoire (ex. La Tulle Brive nature, le Millevaches Monédières Raidlight trail.

- ✓ Education à l'environnement

Par ailleurs, de nombreuses associations œuvrent pour une découverte et sensibilisation à l'environnement en direction de différents publics (scolaires, périscolaires, familles, touristes…). On peut ainsi citer la présence d'associations dotées de professionnels : la fédération des associations laïques de la Corrèze, Corrèze Environnement, le Battement d'ailes, Voilco Aster, fédération départementale des chasseurs de la Corrèze…
Des infrastructures accueillent particulièrement ces activités : centre de Pandrignes, centre agro écologique et culturel à Cornil, centre de vacance à l'étang de Brach…

Les milieux naturels sont donc le support de l'activité de ces structures.

Orientation n° 3 : Préserver et exploiter les ressources patrimoniales, environnementales, et culturelles

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Un territoire fortement marqué par une dynamique autour de la culture vivante Une reconnaissance nationale de certains sites patrimoniaux et naturels Des initiatives multiples de vulgarisation des espaces naturels, de médiation culturelle	Des initiatives culturelles déconnectées les unes des autres et concentrées sur la ville centre	**Mesure 3.1 : Encourager la connaissance et la préservation des sites naturels et patrimoniaux** **Mesure 3.2 : Favoriser une meilleure diffusion de la culture vivante**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Une richesse en termes de paysage, de patrimoine bâti, de sites naturels remarquables, et d'événementiels propices au développement touristique	Des menaces qui pèsent sur certains sites naturels ordinaires	**Mesure 3.3 : Mettre en réseau les sites naturels et patrimoniaux ainsi que l'offre de culture vivante**

Ambition n° 3 : Une offre de soins équilibrée, structurée et attractive sur le territoire

Orientation n°1 : Maintenir une offre de soins suffisante, de qualité et attractive sur le territoire

En matière d'offre de soins on distingue classiquement le premier et le second recours. L'article L.1411-11 du Code de la Santé Publique définit ce que sont les soins de premiers recours. Il s'agit des soins de proximité tels que la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients, la dispensation et l'administration des médicaments, mais aussi l'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social.

On retrouve en première ligne pour assurer les besoins de la population en soins de premier recours les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicure-podologues et les pharmaciens.

A partir de ces soins de premier recours, les usagers de soins peuvent être orientés vers le système de soins plus spécialisés ou soins de second recours pour lesquels on retrouvera les médecins spécialistes et les autres professions paramédicales (ex : sages-femmes, diététiciens), la plupart du temps rattachés à un établissement hospitalier ou une clinique.

Regard sur l'offre de soins de premier recours

Une offre de soins de premier recours globalement déficitaire et déséquilibrée sur le territoire

La démographie des professions de santé en général, et des médecins généralistes en particulier, prescripteur et premier maillon de la chaîne de prise en charge, est un sujet d'actualité depuis de nombreuses années. L'évolution à la baisse de la population médicale, confrontée à un accroissement des demandes de soins d'une population de plus en plus nombreuse et âgée et couplée à la crise du recrutement des jeunes médecins en milieu rural, conduira à des difficultés de qualité et d'accès aux soins, si un certain nombre de mesures cohérentes ne sont pas prises à très court terme.

Le contexte global à prendre en compte en 2014 laisse apparaître les caractéristiques principales suivantes :

- Une inégale répartition des professionnels sur le territoire français, et une démographie médicale déclinante dans les zones rurales, de montagne et aussi dans certaines zones urbaines ;
- Une évolution des aspirations et des attentes des professionnels de santé ;
- Un moindre attrait pour la médecine générale en activité libérale ;
- Une nécessaire organisation plus optimale de l'offre de soins ambulatoire et de l'articulation sanitaire/social.

Ce contexte national s'applique à l'échelle du Limousin, du département de la Corrèze et du territoire du Pays de Tulle dans son ensemble.

➲ **<u>Les médecins généralistes : une profession en tension</u>**

Début 2012, 55% des médecins généralistes installés sur le territoire du Pays de Tulle étaient âgés de plus de 55 ans et 50% de ces professionnels partiront en retraite d'ici 2020.

Cette situation complique l'installation de nouveaux praticiens qui devront assumer une charge de travail importante au quotidien, tout en évitant des situations de « burn-out ».

Selon l'Observatoire Régional de Santé (source Schéma Régional d'Organisation des Soins 2012-2016), la projection d'installation en 2017 en région Limousin est de :

- -13% sur le département de la Corrèze,
- -21% en secteur rural,
- -9% en secteur mixte et
- +7% en secteur urbain.

Ainsi l'ensemble du territoire du Pays de Tulle sera confronté à cette problématique.

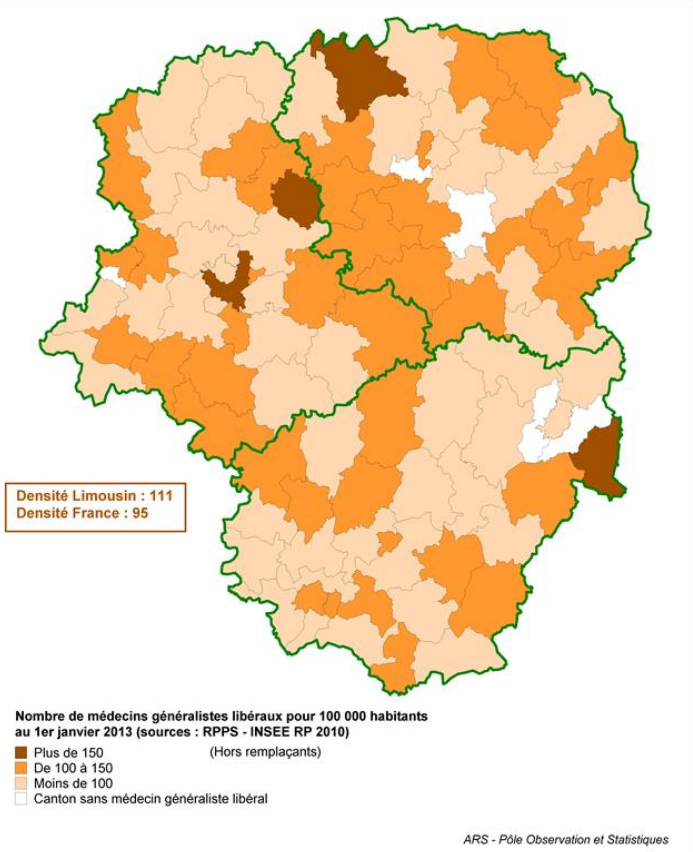

Début 2014, on dénombre 48 médecins généralistes (MG) installés en libéral sur le territoire du Pays de Tulle : 30 sur Tulle agglo, 6 sur la CC de Vézère-Monédières, 8 sur la CC du Pays d'Uzerche, 3 sur la CC du Doustre et 1 sur la CC des Monédières. Pour une population totale de 58 669 habitants, cela représente une densité moyenne de 1 MG pour 1 500 habitants, inférieure à la moyenne du département qui est de 1 pour 847 habitants.

Même si selon l'Agence Régionale de Santé du Limousin (ARS) en 2013, le Limousin se place au-dessus de la moyenne nationale concernant le nombre de médecins généralistes référencés pour 100 000 habitants, notre Région se situe malgré tout au 9ème rang des régions françaises avec 111 médecins généralistes pour 100 000 habitants. Ce qui équivaut à 1 médecin pour 1000 habitants.

Sur la majeure partie du territoire du Pays de Tulle, on observe une densité relativement faible surtout en milieu rural. Seule la ville centre de l'agglomération, Tulle, et le Nord-Ouest du territoire se démarquent avec une présence encore dans la moyenne régionale.

➲ **<u>Les infirmiers représentent une offre satisfaisante</u>**

Avec une densité de 199 infirmiers libéraux diplômés d'Etat (IDE) pour 100 000 habitants en janvier 2013, le Limousin est largement mieux doté que la moyenne française qui n'est que de 146.

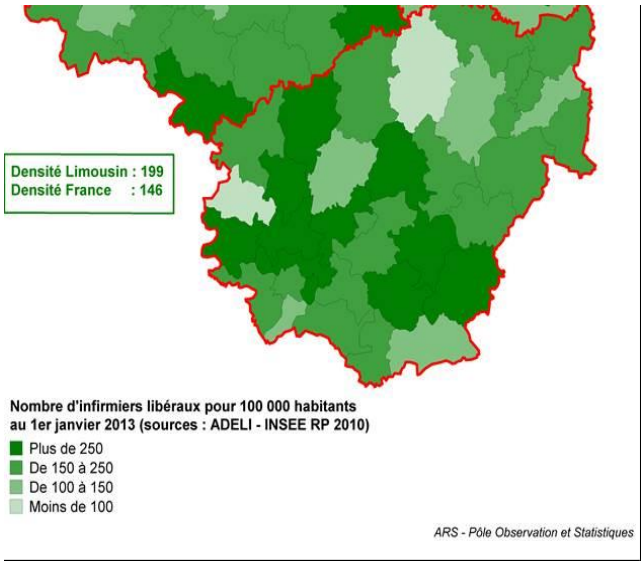

Sur le Pays de Tulle, on dénombre une centaine d'IDE dont près de 70% installés sur Tulle agglo (64). Il y a 8 IDE sur la CC de Vézère-Monédières, 17 sur la CC du Pays d'Uzerche et 5 sur la CC du Doustre.

Cependant, à l'échelle du Pays de Tulle, on constate des inégalités de répartition territoriale avec une présence globalement plus forte de ces professionnels de santé paramédicaux dans la ville centre de l'agglomération et dans les bourgs structurants. Leur présence en milieu rural est malgré tout satisfaisante.

➲ Les kinésithérapeutes : une offre très fragile

Avec une densité de 74 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants en janvier 2013, le Limousin est largement moins bien doté que la moyenne nationale qui affiche 94 professionnels pour 100 000 habitants.

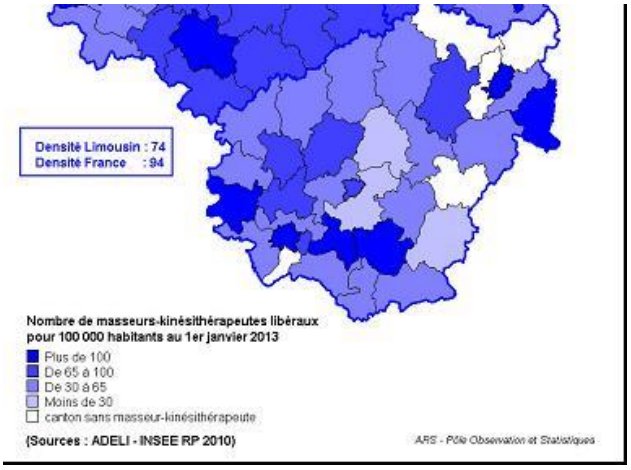

Sur le Pays de Tulle, on dénombre 32 kinés dont les trois quarts sont installés sur Tulle agglo (24). Il y en a 3 sur la CC de Vézère-Monédières, 4 sur la CC du Pays d'Uzerche et 1 sur la CC du Doustre.

Ainsi à l'échelle du Pays de Tulle, la répartition géographique des masseurs-kinésithérapeutes est inégale selon une étude statistique réalisée par l'ARS en 2012. Les secteurs de Tulle et Treignac sont largement sous-dotées et le territoire d'Uzerche est quant à lui très sous doté. Seul le secteur nord-Ouest du territoire de Tulle semble stable.

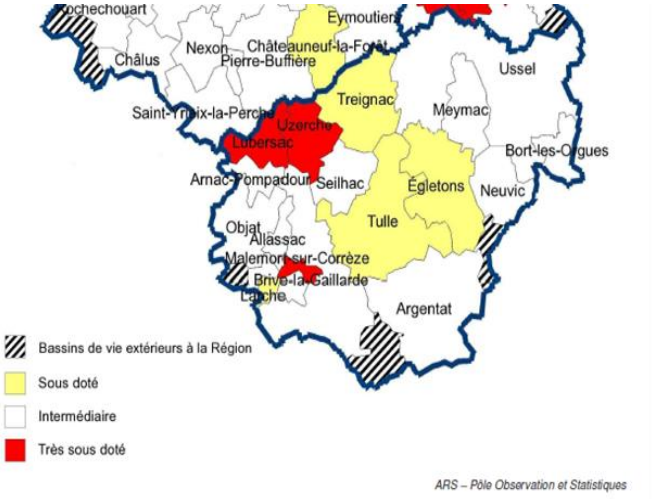

➲ Les chirurgiens-dentistes, une profession en tension

Selon le classement réalisé en 2013 par l'ARS Limousin (carte ci-contre), le niveau de dotation en chirurgiens-dentistes n'est pas homogène sur le territoire du Pays de Tulle.

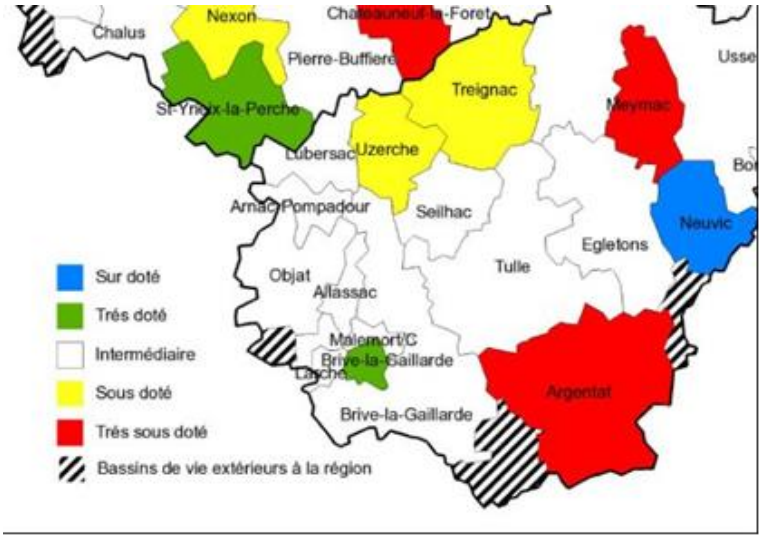

Sur le Pays de Tulle, on dénombre 27 chirurgiens-dentistes dont 85% installés sur Tulle agglo (23). Il y en a 2 sur la CC de Vézère-Monédières et 2 sur la CC du Pays d'Uzerche.

On note ainsi que les territoires d'Uzerche et Treignac sont en zones sous dotés contrairement au reste du territoire qui lui est classé en niveau intermédiaire, les besoins en soins dentaires des patients des CC du Doustre et des Monédières étant essentiellement assurés sur Tulle ou Egletons.

➲ Les pharmaciens représentent une offre abondante

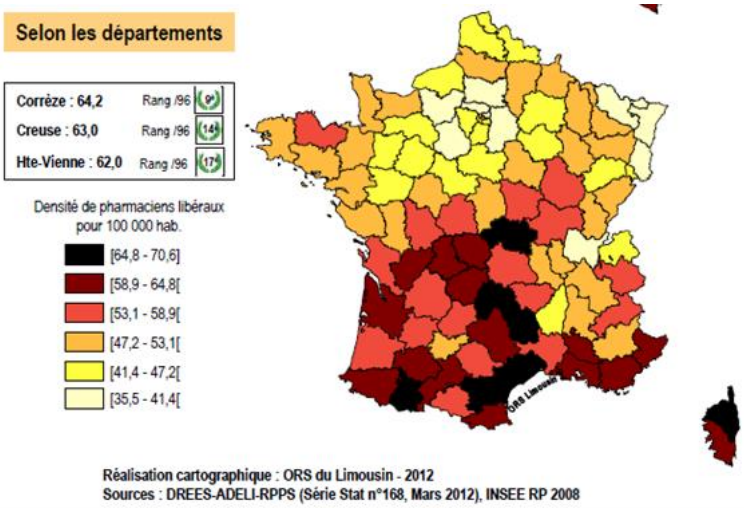

Selon l'Observatoire Régional de la Santé en Limousin (ORS) en 2012, la Région Limousin se place à la 3ème position des régions françaises pour la densité de pharmaciens libéraux et le département de la Corrèze prend la 9ème place du classement avec une densité de 64 pharmaciens libéraux pour 100 000 habitants, au-dessus de la densité régionale (62.9) et largement devant celle de la France métropolitaine (50.4).

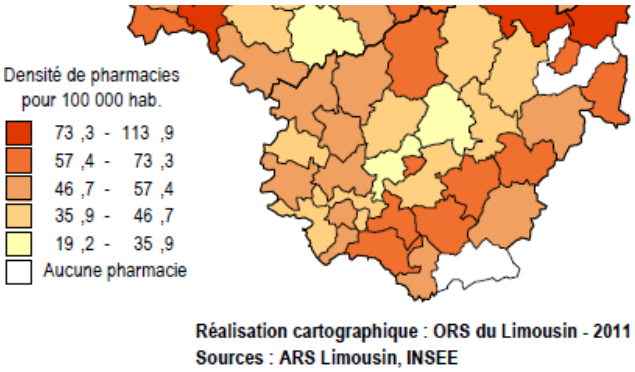

A l'échelle du Pays de Tulle, la répartition territoriale est globalement homogène, aucune portion du territoire étant couverte par des pharmacies, comme le montre la carte ci-contre.

Sur le Pays de Tulle, on dénombre ainsi 27 pharmaciens dont 70% sont installés sur Tulle agglo (20). Il y en a 3 sur la CC de Vézère-Monédières, 5 sur la CC du Pays d'Uzerche et 1 sur la CC du Doustre.

En somme, l'offre de soins de premier recours apparaît globalement en tension sur le territoire du Pays de Tulle. La densité de professionnels de santé étant insuffisante, avec des zones déficitaires. Cela a d'ailleurs été pris en compte dans une récente révision du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) ambulatoire 2012-2016, diffusé fin 2013 par l'ARS, suite à une phase de consultation et de concertation avec les acteurs locaux.

➲Les zones fragiles du schéma régional d'organisation des soins en Limousin (SROS)

Instauré par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 23 juin 2009, le SROS comporte deux innovations majeures par rapport au schéma régional d'organisation sanitaire : son intégration au sein du Projet régional de santé (PRS) et l'extension de son champ d'application à l'offre de soins ambulatoire. Pour marquer la spécificité du SROS issu de la loi HPST, il est dénommé « SROS-PRS ».

Le SROS constitue un outil opérationnel de mise en œuvre du plan stratégique régional de santé, document comportant notamment l'évaluation des besoins de santé et de l'offre de soins et la détermination des orientations et objectifs stratégiques de la région en matière de santé.

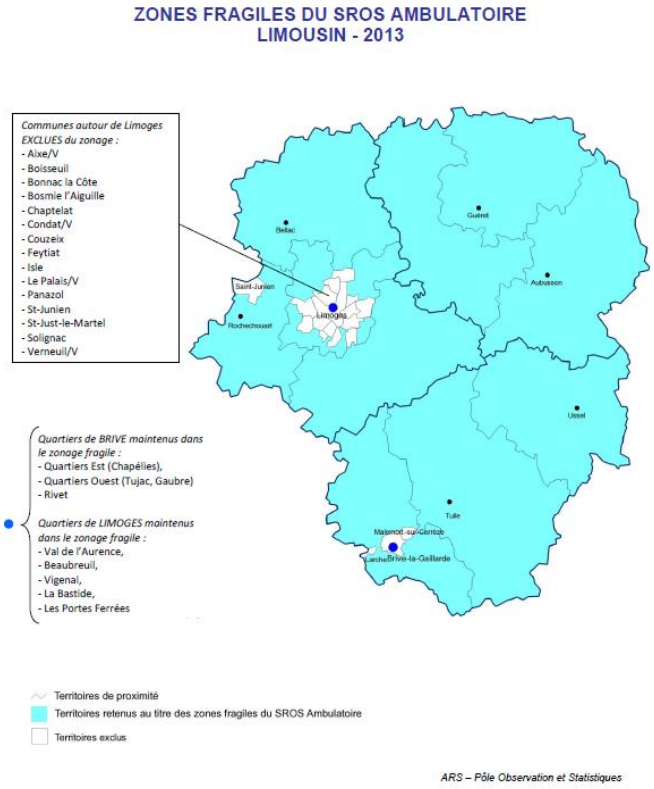

En novembre 2013 le SROS a classé l'ensemble des communes et communauté de communes membres du Pays de Tulle en zones dites « fragiles » (*cf. Carte ci-dessous*). Cela permettra à ces communes et intercommunalités, ainsi qu'aux professionnels de santé qui s'y installeront de pouvoir bénéficier de subventions d'investissement et de fonctionnement dans le cadre des projets qui s'inscrivent dans le cadre du cahier des charges national des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires. Elles pourront également prétendre au bénéfice des Contrats d'Engagement de Service Public et de Praticien Territorial de Médecine Générale.

➲Les principales caractéristiques de la demande de soins sur le territoire

- Une population vieillissante et en légère baisse
- Des besoins médico-sociaux de prise en charge de la population importants et s'appuyant sur les principaux constats suivants une forte proportion de patients déclarés en Affection Longue Durée (ALD) : diabète, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques, cancers ; les maladies chroniques de type cardio-vasculaire et les cancers étant les causes principales de décès sur le territoire;
- **-** Les professionnels de santé relèvent plus de 20% de leur patientèle en ALD en 2012, avec prédominance des pathologies cardiovasculaires et diabète
- **La** population de la ville centre et des bourgs structurants recourt aux soins primaires de manière plus récurrente que la population en milieu rural **:** près de 60% d'entre eux consulte entre 5 et 10 fois leur médecin généraliste en 2012 contre 35% en milieu rural.

La réduction de l'offre de soins de premier recours sur le territoire du Pays de Tulle ne permettra pas à terme de répondre aux besoins croissant de la population, et notamment au maintien démographique dans les prochaines années, au vieillissement de la population, au taux important d'affections longues durées de la population et aux problématiques sociales croissantes de la population.

Ce qui pousse les acteurs locaux (élus et professionnels de santé) à s'organiser afin de trouver des solutions pour attirer de nouveaux professionnels et les fixer sur le territoire.

Regard sur les perspectives d'accueil et d'installation de nouveaux praticiens sur le territoire

Favoriser l'installation des jeunes professionnels de santé sur le territoire du Pays de Tulle est l'un des enjeux majeurs partagés par les élus locaux. Il s'agit d'offrir des conditions d'accueil et de vie satisfaisantes aux futurs professionnels de santé mais aussi aux internes étudiants en médecine, aux médecins remplaçants ou autres paramédicaux afin de favoriser leur ancrage sur le territoire.

➲ Les aspirations renouvelées des jeunes professionnels de santé à prendre en compte

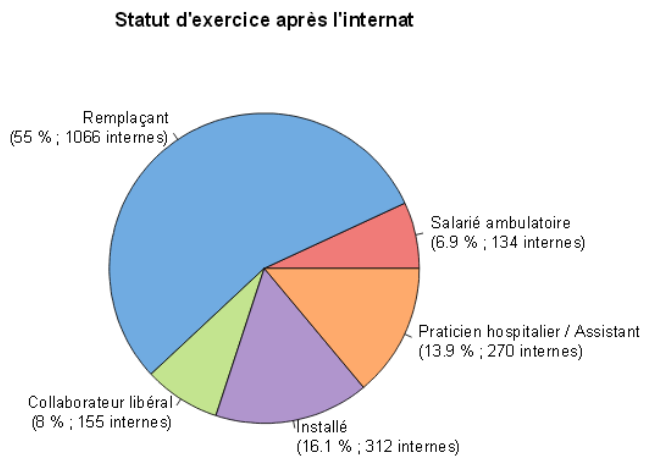

L'enquête nationale sur les souhaits d'exercice des internes de médecine générale réalisée par l'Inter Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes en Médecine Générale (ISNAR-IMG) du 2 juillet 2010 au 1er janvier 2011 a apporté des éclairages intéressants sur les attentes des internes concernant leurs choix d'installation.

On apprend ainsi que plus de la moitié des internes interrogés envisagent de devenir remplaçants après leurs études contre seulement 16% qui envisagent l'installation.

Cela supposera de renforcer le nombre de médecins généralistes maîtres de stage sur le territoire.

Aussi, les jeunes sont prêts à exercer et à s'installer en zones moins denses en médecins aux seules conditions de trouver un **tissu social et un espace de vie autour de leur lieu d'exercice** mais surtout une **organisation de travail cohérente et tournée vers le patient** (favoriser le temps médical, alléger les tâches administrative, développer la

coordination,…). Cela prouve notamment l'attrait des jeunes pour l'exercice en maisons et pôles de santé pluridisciplinaire.

A noter qu'à la question *« quels services dits de proximité estimez-vous indispensables à proximité de votre lieu d'exercice (distance maximale correspond à 30 minutes de trajet)* ? », **72 % des internes ayant répondu estime que la présence d'une école à proximité de leur lieu d'exercice est indispensable**. Viennent ensuite une épicerie (61,1 %), un bureau de poste (58,5 %) et une station-service (51,6 %).

➲ Les lieux d'hébergement des internes/remplaçants sur le territoire

Faire venir de nouveaux professionnels de santé sur le territoire passe aussi, au-delà des conditions d'exercice, par les conditions d'accueil.
Sur le territoire on dénombre plusieurs types d'hébergements possibles pour ces étudiants en médecines ou remplaçants qu'il faut fixer sur le territoire :

- **L'offre d'hébergement proposée au centre hospitalier de Tulle :**

Le **« Fournivoulet »** est un bâtiment d'accueil des internes sur Tulle qui appartient à Corrèze Habitat et qui est actuellement loué par le Centre Hospitalier de Tulle. Idéalement situé rue du Fournivoulet à Tulle, à proximité immédiate du Centre Hospitalier Général, cet immeuble, composé de 36 logements, date de la fin des années 1970 et nécessite aujourd'hui des travaux de rénovation et de restructuration importants. Une réflexion est en cours, soutenue par Tulle agglo, afin de réaliser ce projet, pour offrir des conditions d'accueil et de vie satisfaisantes aux internes en médecine mais aussi aux médecins remplaçants ou autres paramédicaux du secteur.
A noter que le Centre Hospitalier de Tulle a accueilli en 2013 une promotion de 22 internes en médecine traduisant une fréquentation en hausse ces dernières années.
La plupart d'entre eux a été hébergée dans le bâtiment où se situaient les anciens appartements de direction de l'hôpital, lequel a entièrement été rénové début 2013.

- **L'hébergement chez le praticien :** un certain nombre de médecins généralistes du territoire proposent un hébergement sur place à leur remplaçant ou à leur stagiaire, notamment à Seilhac, où la présence de la maison médicale est un atout supplémentaire.

- **La création d'une offre d'hébergement dans les bourgs structurants :** plusieurs intercommunalités du territoire réfléchissent à la constitution d'une offre de logements permettant d'accueillir remplaçants et stagiaires, notamment en zone rurale afin de leur faire découvrir la médecine hors secteur urbain et de leur donner envie de rester. C'est notamment le sens de la réflexion engagée sur Tulle agglo et sur Vézère-Monédières.

➲ Des relais essentiels au niveau régional et départemental pour favoriser l'accueil de professionnels de santé :

- <u>Le Guichet Unique Départemental :</u>

Depuis près de deux ans, le Conseil général de la Corrèze, en partenariat avec le Conseil régional du Limousin, l'Etat, l'Agence régionale de santé, le Conseil de l'Ordre des médecins, la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole, l'Association départementale des maires et la Faculté de médecine de Limoges, met en place un **guichet d'entrée sur le territoire départemental à l'attention des professionnels de santé**, et plus particulièrement des médecins généralistes.

Cette démarche doit permettre aux jeunes médecins de trouver toutes les informations professionnelles et territoriales utiles à la réussite de leur installation dans le département de la Corrèze.

Par ailleurs, afin de favoriser l'installation de médecins dans les zones déficitaires ou susceptibles de le devenir, le Département de la Corrèze a mis en place une **aide forfaitaire de 10 000 €** versée l'année de l'installation. Elle pourra

concerner un jeune médecin en sortie d'études universitaires, comme un généraliste intervenant jusqu'alors dans le cadre de remplacements.

L'aide est versée à la double condition d'exercer au moins cinq ans sur le département et ce dans une zone déficitaire définie par l'Agence régionale de santé (ARS).

Le guichet unique a réalisé une enquête par questionnaire entre mars et juin 2013 auprès des 240 médecins généralistes libéraux de Corrèze. L'objectif était de déterminer, identifier des modalités d'amélioration des conditions d'exercice et favorisant l'installation de jeunes médecins diplômés en Corrèze.

- La politique de santé menée par la Région Limousin : pour apporter une réponse adaptée aux enjeux fondamentaux actuels en matière d'aménagement du territoire, la Région a choisi d'être un des principaux partenaires dans la réflexion, la création et le financement des projets s'inscrivant dans le dispositif des maisons et pôle de santé pluridisciplinaires (volets étude et investissement)

- L'Agence Régional de Santé et son référent installation

Parmi les 12 engagements prévus dans le pacte "territoire santé" lancé par la ministre des affaires sociales et de la santé le 13 décembre 2012, figurait la nomination d'un référent en ARS pour faciliter l'installation des étudiants et internes en région. Depuis le 1er février 2013, le **référent en Limousin** est chargé d'accompagner et d'orienter les jeunes professionnels de santé désirant s'installer à titre libéral dans la région. Il travaille également de concert avec les services de la Région Limousin concernant l'accompagnement des projets de santé dans une logique d'aménagement équilibrée du territoire.

L'ARS intervient aussi dans la réflexion, la création et le financement des projets s'inscrivant dans le dispositif des maisons et pôle de santé pluridisciplinaires (volets étude et fonctionnement).

Enfin, pour faciliter la communication auprès des professionnels de santé qui ont pour projet de s'installer ou sont déjà installés dans la région Limousin., une **plateforme d'appui aux professionnels de santé** (PAPS) relaie les initiatives proposées par les acteurs mobilisés dans la Région.

Elle est issue d'un **projet collectif** qui réunit l'ensemble des acteurs régionaux proposant des services à destination des professionnels de santé : l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Caisses d'Assurance Maladie, les Ordres professionnels, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), les associations.

Regard sur les initiatives locales en faveur du maintien et du renforcement de l'offre de soins de premier recours

Plusieurs initiatives existent déjà sur le territoire du Pays de Tulle, projets réalisés ou en cours, afin d'anticiper les difficultés à venir en terme de maintien de l'offre médicale et de satisfaction des besoins de la population. D'autres, émergentes, demanderont à être accompagnées.

➲ Un outil privilégié pour le territoire : les Maisons et Pôles de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Le dispositif des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP centrale avec ou sans antenne, un réseau territorialisé de proximité composé de petites unités ou MSP adossée à un centre hospitalier) permet d'assurer un accès aux soins de premier recours équilibré sur l'ensemble du territoire en favorisant l'installation ou le maintien de professionnels de santé libéraux. Selon le cahier des charges national, le projet doit se faire sur la base d'une initiative des élus des territoires en lien étroit avec un noyau dur de professionnels de santé libéraux qui élaborent un projet de santé se traduisant par un projet architectural et organisationnel. Celui-ci permet de renforcer les modes de pratiques coopératives des professionnels.

➲ Le projet de santé territorial élaboré à l'échelle de Tulle agglo

Au 1er janvier 2014, on note sur le territoire communautaire la présence de 167 professionnels de santé du premier recours dont la moitié installée sur la ville centre et ses communes immédiatement périphériques :

- Sur le secteur de Tulle/Naves/Laguenne : 15 médecins généralistes, 12 pharmacies, 23 infirmiers, 16 dentistes, 14 kinés, 3 pédicure-podologue

- Pour le secteur Sud (Cornil, Lagarde-Enval, Ste Fortunade…) : 4 médecins généralistes, 3 pharmacies, 11 infirmières, 1 kiné, 2 dentistes et 1 pédicure-podologue
- Pour le secteur Ouest (Chameyrat, St Mexant, Favars, …) : 1 médecins généraliste, 1 pharmacie, 11 infirmières, 3 kinés et 6 cabinets médicaux vacants
- Pour le canton de Corrèze : 2 MG + 1 à St Augustin collaborateur à Corrèze, 1 pharmacie, 3 cabinets d'infirmières soit 11 IDE, 1 kiné et 1 chirurgien-dentiste
- Pour le secteur Nord/ouest : 8 médecins généralistes, 3 Pharmacies, 8 Infirmières (IDE), 5 kinés, 4 dentistes et 1 pédicure-podologue

A l'issue d'une étude initiée en 2012 et accompagnée par un bureau d'études, le projet de santé territorial envisagé pour le territoire communautaire a été examiné et validé par le comité de pilotage Santé en septembre 2014, en vue du passage en commission régionale d'examen des dossiers de maisons et pôles de santé pluridisciplinaires avant la fin de l'année 2014.

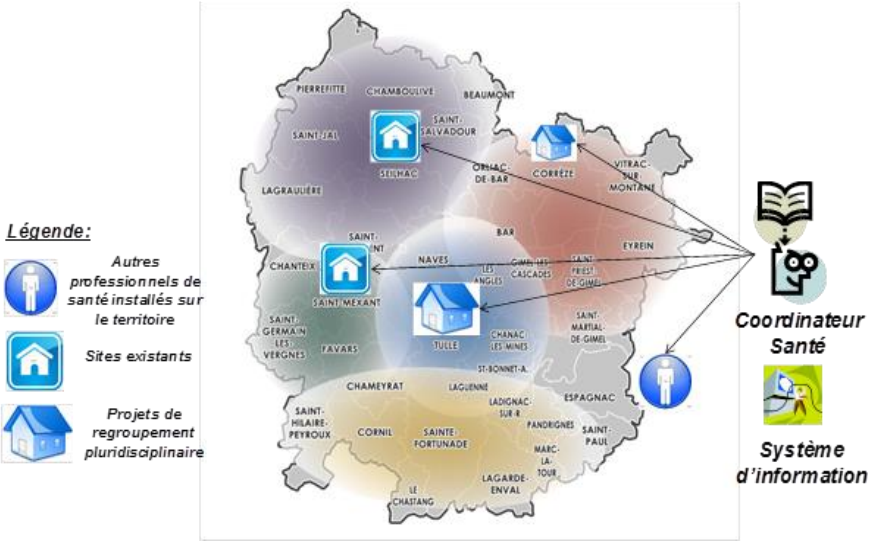

Le projet de santé à l'échelle du territoire de Tulle agglo est porté par les professionnels de santé de premier recours signataires de lettres d'intention sur Tulle (17 professionnels de santé membres de l'association Tulle Santé créée en mai 2013), Corrèze (13 professionnels de santé membres de l'Association des professionnels de santé du Pays de Corrèze créée en janvier 2014) et Seilhac (13 professionnels de santé de la SCI existante depuis 2007 pour gérer la maison médicale).

Il se décline autour de 4 axes stratégiques : améliorer la coordination des soins en lien avec les établissements hospitaliers et médico-sociaux du territoire ; développer le tutorat de stage et les remplacements de médecins généralistes ; déployer et évaluer les protocoles de soins et les programmes d'éducation thérapeutique notamment dans les domaines de la gériatrie et maladies cardiovasculaires; élargir le développement professionnel continu des médecins et paramédicaux.

Des projets immobiliers de maisons de santé pluridisciplinaires sous maîtrise d'ouvrage publique sont ainsi en cours sur les communes de Corrèze et Tulle et un agrandissement de la maison médicale privée de Seilhac est acté.

A noter que ce projet de santé territorial prend aussi en compte l'ensemble des autres professionnels de santé libéraux installés sur le territoire communautaire pour lesquels des projets communaux (ex : Naves, Ste Fortunade et Lagarde-Enval) ou privé (ex : Laguenne) existent déjà ou sont en cours de réflexion. Une animation territoriale et une coordination des soins globale sera recherchée.

Enfin, ce projet de santé territorial aura une influence directe sur l'offre de soins du territoire voisin de la Communauté de communes des Monédières. En effet, le médecin généraliste installé à St Augustin est partie prenante du projet de MSP sur Corrèze et envisage de conserver une activité à terme sur les deux communes.

➲ La maison médicale d'Uzerche

Sur le territoire communautaire, on note une densité de 101 professionnels de santé pour 100 000 habitants en 2008.
Présence médicale au 1er janvier 2009: 2 médecins généralistes à Masseret, 4 à Uzerche et 2 à Vigeois ; 2 chirurgiens-dentistes à Uzerche, 1 Kinésithérapeute à Masseret, 2 à Uzerche et 1 à Vigeois ; 1 orthophoniste à Uzerche ; 1 ostéopathe à Uzerche ; 1 pédicure podologue à Uzerche ; 5 infirmiers à Masseret, 10 à Uzerche, 2 à Vigeois ; 1 à Lamongerie ; 1 pharmacie à Masseret, 3 à Uzerche et 1 à Vigeois ; 1 laboratoire d'analyses médicales à Uzerche ; 1 ambulancier à Masseret et 1 à Uzerche.
Bien que le nombre de professionnels de santé soit légèrement inférieur aux moyennes départementales, on constate une bonne répartition sur le territoire. L'enjeu est alors son maintien et le remplacement des départs.

De plus, un **regroupement de professions médicales** a ouvert ses portes le 1er mars 2013 sur la commune d'Uzerche et regroupe au 1er janvier 2014 plusieurs professionnels libéraux et médico-sociaux : 4 médecins, 1 dentiste, 1 orthophoniste, 1 infirmière, AIST 19 (Médecine du travail).
Situé en centre-ville, il s'agit d'un bâtiment BBC (basse consommation), accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), raccordé au Très Haut Débit (THD). Géré par un syndic communal, les locaux sont proposés aux professionnels à la vente ou à la location.
Il s'agit d'un regroupement de professions médicales (maison médicale) et non d'une maison de santé pluridisciplinaire donc il n'y a pas de projet de soin commun.

➲ Le projet de pôle de santé éclaté sur la Communauté de communes Vézère-Monédières
La communauté de communes compte 3 EHPAD ainsi qu'un foyer occupationnel. Du côté du premier recours, les médecins généralistes sont au nombre de 6 dont 5 ont plus de 60 ans. Plusieurs autres professions médicales ou paramédicales sont représentées : 8 infirmières, 2 dentistes (+ de 60 ans), 1 ophtalmologiste, 3 kinésithérapeutes, 3 pharmaciennes, 1 pédicure ainsi que 2 ambulanciers.

Ainsi, si le nombre d'habitants par médecin n'est « que » d'environ 820, la demande de soins est à corréler avec le taux de population âgée. On ne peut négliger par ailleurs l'accroissement saisonnier de population lié à la forte fréquentation touristique.

C'est dans ce contexte que la collectivité a décidé de mener une étude, toujours en cours en septembre 2014, en vue d'élaborer un projet de **pôle de santé éclaté sur le territoire** (Chamberet, Treignac et Le Lonzac). Les axes stratégiques envisagés concerneraient la répartition équilibrée de l'offre de soins sur le territoire, l'accueil de professionnels, le maintien à domicile, la coordination des soins.

➲ Une étude à mener sur la Communauté de communes Doustre et Plateau des Etangs
Sur le canton de la Roche-Canillac, on compte début 2014 : 1 société civile professionnelle de 5 infirmières diplômées d'Etat à St Martin la Méanne; 2 médecins généralistes, 1 masseur kinésithérapeute, 1 pharmacie à Marcillac la Croisille ; 1 médecin généraliste et 1 pharmacie à la Roche Canillac. Il n'y a plus de médecin généraliste à Clergoux.

On note une offre de soins de premier recours en tension sur le territoire communautaire, la patientèle étant, pour une large part prise en charge par les professionnels de santé du territoire de Tulle agglo voisin, notamment le cas pour les masseurs kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes.

Les élus et les professionnels de santé du territoire sont à présent prêts à engager une réflexion pour anticiper la désertification médicale et solutionner la problématique de prise en charge des patients localement.

Orientation n°1 : Maintenir une offre de soins suffisante, de qualité et attractive sur le territoire

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Une présence médicale préservée au niveau de la ville centre et des bourgs structurants Des élus mobilisés et des professionnels de santé moteurs sur le territoire De multiples initiatives publiques et privées pour renforcer l'offre de soins	Une densité insuffisante de professionnels de santé de premier recours sur le territoire, avec des zones déficitaires Une population vieillissante et de plus en plus dépendante Peu de structures d'hébergement pour les remplaçants et stagiaires en médecine sur le territoire Peu de maîtres de stage médecins	• **Maintenir une offre de soins suffisante sur le territoire communautaire** • **Favoriser les initiatives locales et coordonnées des professionnels** • **Améliorer la qualité de la prise en charge des patients** • **Attirer et fixer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire** • **Améliorer les conditions d'accueil, d'hébergement et d'exercice des professionnels sur le territoire** **Mesure 1.1 : Assurer un accès aux soins de premier recours équilibré sur l'ensemble du territoire** **Mesure 1.2 : Favoriser l'installation et/ou le maintien de professionnels de santé libéraux**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
L'ensemble du territoire reconnu en tant que « zones fragiles » par l'ARS Un projet de santé territorial élaboré à l'échelle de Tulle agglo Des pistes de réflexion pour l'accueil de professionnels (hébergement, conditions d'accueil)	Le départ en retraite massif de professionnels de santé d'ici 5 ans Une crise du recrutement des jeunes médecins en milieu rural De nouvelles attentes de la part des jeunes professionnels de santé Un contexte économique et social tendu La diminution des budgets publics et sa conséquence pour les investissements et emplois publics	

Orientation n° 2 : Renforcer et dynamiser l'offre de soins sur le territoire

Regard sur le Centre Hospitalier de Tulle : le maillon essentiel de l'offre de soins de second recours sur le territoire

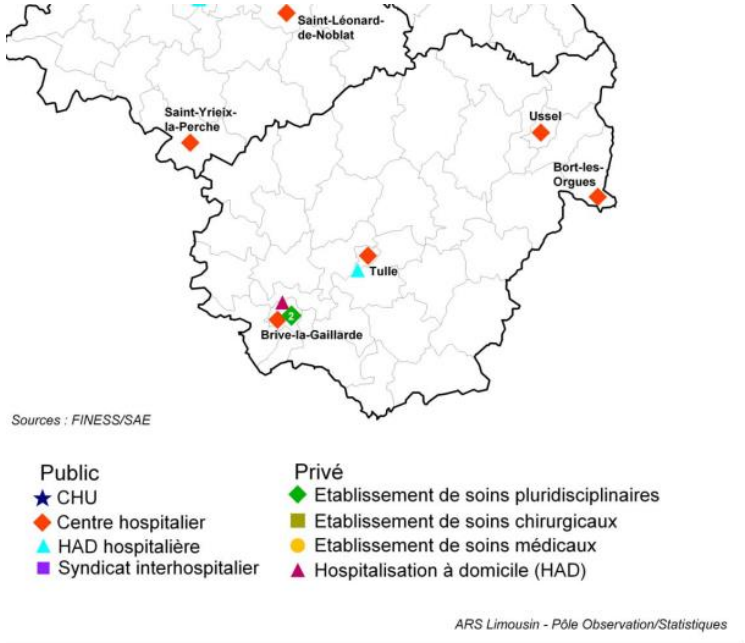

Hôpital, maternité, service d'urgence et centre de santé : tous ces établissements de santé sont concentrés sur Tulle.

Aussi, l'offre hospitalière du territoire du Pays de Tulle repose sur le centre Hospitalier de Tulle dont l'activité de pédiatrie et de néonatalogie est gérée par le syndicat inter hospitalier Brive-Tulle-Ussel. Elle est complétée par des lits d'hospitalisation de longue durée à l'EHPAD de Cornil. Avec 237 lits d'hospitalisation en Médecine-Chirurgie-Obstétrique (dont 23 lits en obstétrique), le territoire est marqué par un taux d'équipement légèrement supérieur à la moyenne nationale mais inférieure à la moyenne limousine. Le centre Hospitalier de Tulle souffre malgré tout de la proximité de Brive et n'accueille qu'un peu plus de 40% des séjours hospitaliers du territoire.

Ainsi, la zone d'attractivité de l'hôpital de Tulle porte sur la zone dite "moyenne Corrèze" et couvre une population d'environ 95 000 habitants, bien supérieure à celle du Pays de Tulle.

Construit en 1971, le Centre Hospitalier de Tulle, désormais rebaptisé depuis le 04 juillet 2014 « Centre Hospitalier Cœur de Corrèze », est doté d'un service d'urgence et d'un SMUR mais aussi d'un plateau technique moderne (1 bloc opératoire avec 4 salles d'opération et 1 salle externe, 1 bloc obstétrical, radiologie conventionnelle, échographie, doppler, scanner et 1 IRM fixe depuis le 2 juin 2014) permettant d'offrir une qualité de prise en charge en soins à la population.

Disposant de 624 lits et places, son activité se répartit sur 7 sites tullistes (dont maison de retraite, centre de rééducation physique, unités de soins longue durée, centre médico psychologique…). A ces sites, se rattachent 2 Unités Sanitaires(US) situées au Centre de détention d'Uzerche et à la Maison d'arrêt de Tulle.

Il gère en outre le Service d'Appel Médical d'Urgence (SAMU19), 2 équipes mobiles en 2013 (soins palliatifs et gériatrique) et 2 autres depuis le début de l'année 2014 (HEMIPASS – pour un suivi des patients ayant eu un AVC – et une équipe mobile de la personne âgée psychiatrique, afin d'aider les EHPAD et autres Centres Hospitaliers gériatriques du secteur), et enfin un Institut de Formation en Soins Infirmiers et un Institut de Formation Aide-Soignant.

L'activité 2013 a enregistré une fréquentation de 17.356 patients accueillis en hospitalisation, 14.578 entrées en Médecine – Chirurgie – Obstétrique, 5.900 interventions chirurgicales, 18 400 passages aux Urgences, 602 naissances en Maternité, 791 entrées en psychiatrie, 368 entrées en Soins de Suite et Réadaptation (SSR), 1.272 entrées en Rééducation Fonctionnelle, 347 entrées en Hospitalisation A Domicile (HAD) et pas moins de 105.000 consultations externes.

Employant 1.264 personnes au 01er janvier 2014, dont 105 médecins (chirurgiens et pharmaciens) et 22 internes, le Centre Hospitalier de Tulle est le 2ème employeur public du territoire derrière le conseil général de la Corrèze. Son budget fin 2013 s'élevait (y compris budgets annexes) à 83,7 M d'€.

Part des patients de la commune soignés à Tulle

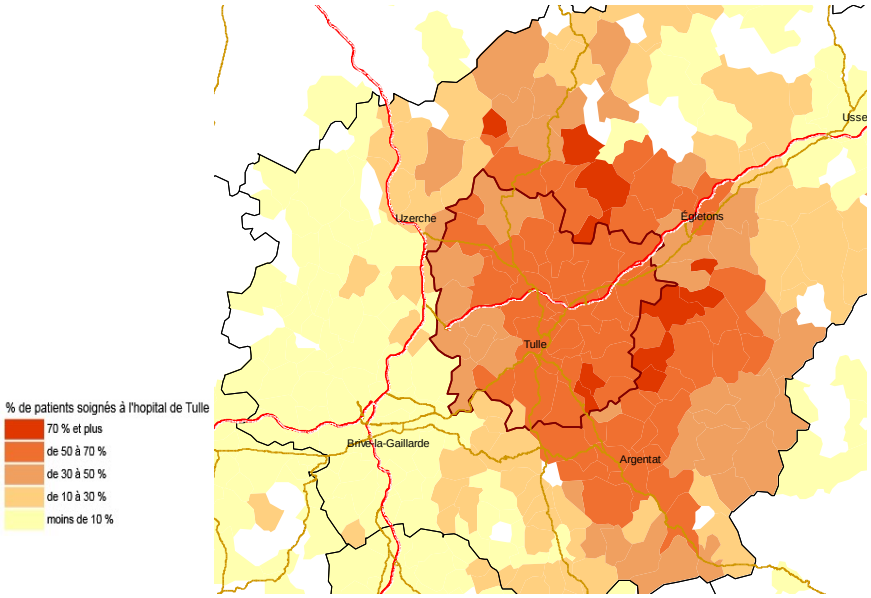

La majeure partie des habitants des communes de Tulle agglo se font soigner à Tulle. Cependant, les patients des communes situées à l'est de Tulle agglo sont un peu moins nombreux à venir se faire soigner à Tulle : entre 30 % et 50 %. Ils peuvent privilégier Brive ou même Limoges à Tulle, les communes étant souvent à distance égale entre Tulle et Brive ou bien le réseau routier permettant d'accéder à l'hôpital plus rapidement.

Il en va de même pour les habitants des Communautés de Communes des Monédières et du Doustre, ainsi qu'une bonne moitié sud de la Communauté de Communes de Vézère-Monédières pour lesquelles la majeure partie de la population (entre 50 et 70%) vient se faire soigner à Tulle. Pour Uzerche c'est près de 30% de sa population qui se rend à Tulle pour se faire soigner au Centre Hospitalier Cœur de Corrèze (Tulle).

Les habitants au Nord de Treignac, par proximité avec Ussel vont davantage en Haute-Corrèze.

Dans le cadre de l'étude relative à l'offre de soins de premier recours réalisée en 2012 par Tulle agglo, le diagnostic laissait apparaître plusieurs constats **concernant l'offre de soins de spécialité.**

Si ces constats ont concerné le territoire de Tulle agglo, ils peuvent être étendus à l'ensemble du territoire du Pays de Tulle, le Centre Hospitalier de Tulle rayonnant très largement au-delà des frontières communautaire. *(cf. supra).*

Concernant l'offre de soins de spécialité, assurée par le CH de Tulle et les cabinets de ville au titre des consultations et des interventions chirurgicales, à la question « *Parmi les spécialités de professionnels de santé ci-dessous, pouvez-vous indiquer celles qui manquent le plus sur votre territoire ?* ».

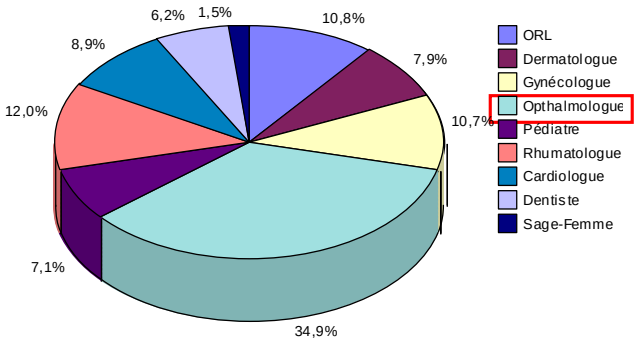

Les consultations et les interventions chirurgicales d'un médecin ophtalmologue figurent parmi celles les plus demandées.

Le Centre Hospitalier de Tulle a donc un défi majeur à relever : le maintien et le développement de consultations externes, ainsi que de certaines activités chirurgicales (orthopédie, viscérale). Face à cette situation, il est important de noter qu'à partir de 2012, la Direction du Centre Hospitalier de Tulle procède à l'ouverture d'une salle d'interventions pour des actes externes, et prévoit d'augmenter le nombre de consultations en pédiatrie et en ophtalmologie grâce à des recrutements récents de praticiens.

Renforcer les liens entre le centre hospitalier et les professionnels de santé libéraux installés sur le territoire, en cabinets ou en structures pluridisciplinaire, est un enjeu essentiel que les acteurs du Pays de Tulle sont prêts à encourager. L'actuel directeur du Centre Hospitalier est dans cette logique et sera un appui central pour la construction de l'offre de soins de demain (ex : communication informatisée sécurisée, télémédecine, prise en charge pluridisciplinaire formalisée, renforcement du travail partenarial…)

Regard sur les établissements médico-sociaux du territoire

Le secteur social et médico-social comprend les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui ont pour mission d'apporter un accompagnement et une prise en charge aux publics dits "fragiles" (personnes en situation de précarité, d'exclusion, de handicap ou de dépendance).

Sur le territoire du Pays de Tulle on en retrouve une multitude intervenant dans plusieurs domaines :

- Établissements et services enfance handicapée : un Institut médico-éducatif (IME) à Ste Fortunade, un Centre médico-psycho pédagogique à Tulle et une maison d'enfants à caractère social à Treignac.

- Établissements pour adultes handicapés : des Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Tulle et Chamboulive, une maison d'accueil spécialisée à Chamberet, des foyers occupationnels à Tulle, Chamberet et Condat-sur-Ganaveix

- Etablissements Hébergeant Des Personnes Agées Dépendantes (EPHAD) à Chamberet, Chamboulive, Cornil, Corrèze, Laguenne, Lagraulière, Le Lonzac, Naves, Perpezac le Noir, Sainte Fortunade, Saint Salvadour, Seilhac, Treignac, Tulle, Uzerche et Vigeois

- Des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) à Corrèze, Seilhac, Treignac, Tulle, Uzerche

L'ensemble du travail mené aujourd'hui par ces acteurs et structures dans le champ médico-social ne peut se concevoir sans lien avec les établissements hospitaliers et acteurs du premier recours.

Le travail partenarial et collaboratif demandera à s'affirmer encore davantage dans les années à venir de façon à décloisonner les sphères sanitaire et sociale.

Une organisation plus optimale de l'offre de soins ambulatoire et de l'articulation sanitaire/social sera nécessaire et recherchée.

Regard sur les actions en direction des personnes âgées et/ou isolées du territoire

Avec une population relativement âgée, près de 15% de la population du territoire ayant plus de 75 ans en 2012, l'un des enjeux cruciaux à anticiper sur le territoire du Pays de Tulle pour demain est celui de la prise en charge du grand âge et de la dépendance.

➲ Des structures d'hébergement, notamment hospitalières, adaptées mais encore insuffisantes

A côté des maisons de retraites ou EPHAD et des SSIAD, existent sur le territoire du Pays de Tulle des centres hospitaliers gériatriques avec Unité de Soins Longue Durée (USLD) ou Soins de suite et de réadaptation (SSR), qui participent ainsi à la prise en charge des personnes âgées:

- Le Centre du Chandou à Tulle qui dépend du pôle Gériatrie du Centre Hospitalier de Tulle et qui offre :
  - 53 lits en unité de soins avec hébergement/USLD pour les personnes en perte totale d'autonomie
  - 33 lits en SSR accueillant, dans la majeure partie des cas, des personnes âgées nécessitant un suivi médical après une opération importante de médecine ou de chirurgie et ce afin de préparer le retour à domicile
- Le Centre Hospitalier Gériatrique de Cornil et qui propose une capacité d'hébergement de 60 places en USLD
- Le Centre Hospitalier Gériatrique d'Uzerche proposant 30 places en USLD

On note un bon niveau d'équipements sur le territoire du Pays de Tulle destinés à l'hébergement des personnes âgées en 2013 :

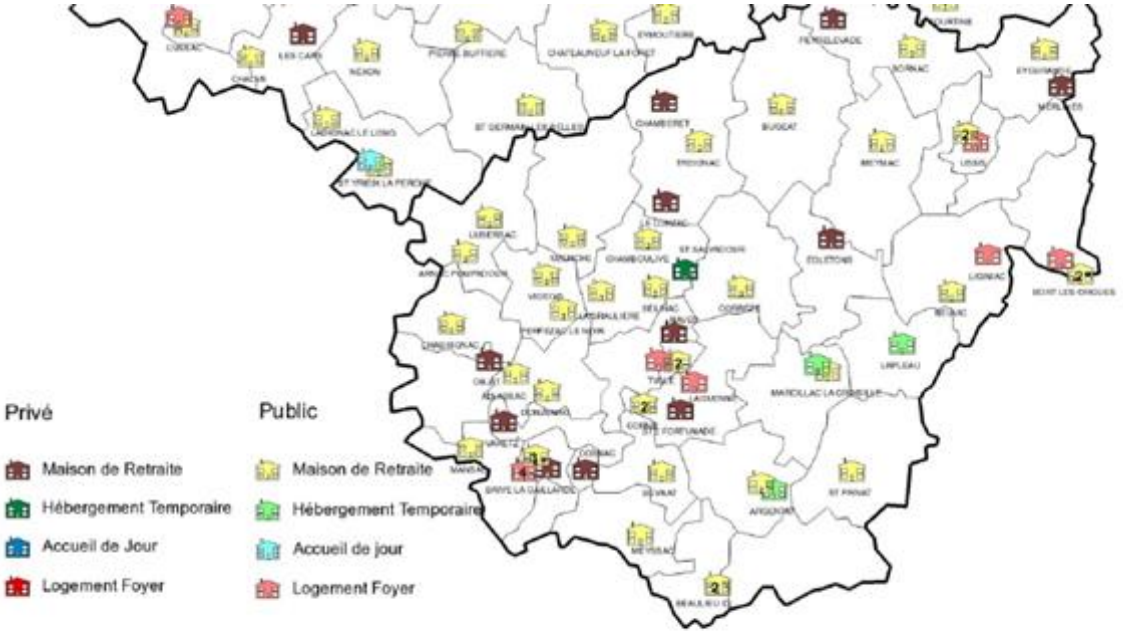

Source : ARS - FINESS

ARS – DASDP – Pôle Appui à la Stratégie

Cependant, ces équipements ne suffisent aujourd'hui pas à satisfaire l'ensemble des demandes de placement en institution pour les personnes en perte d'autonomie partielle ou totale, les délais d'attente étant relativement longs.

Aussi se développent depuis plusieurs dizaines d'années d'autres formes de prise en charge de ces personnes âgées dépendantes telles que l'Hospitalisation A Domicile (HAD), les équipes mobiles de gériatrie ou de soins palliatifs (EMG ou EMSP) ou plus récemment le dispositif MADO pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

➲Les dispositifs alternatifs existants sur le territoire

- Hospitalisation A Domicile : alternative à l'hospitalisation classique, elle consiste à assurer des soins chez le patient atteint d'affections aiguës, avec une durée de traitement connue, ou nécessitant des pansements complexes, et chez les personnes en soins palliatifs. Dans le cadre de la cancérologie par exemple, les soins sont conséquents, ce qui différencie l'HAD des simples soins à domicile (SSIAD) dispensés par les infirmières libérales. En Corrèze, deux HAD existent à Tulle (publique) et à Brive (privé).

- Equipe mobile de gériatrie intra et extra hospitalière à Tulle: elle s'inscrit dans un réseau gériatrique de proximité local. Les interventions se font sur demande des praticiens au domicile ou en institution (EPHAD notamment) afin de faciliter la prise en charge spécifique et précoce du patient âgé poly-pathologique. Elle assume une activité de conseil et de recommandation. Il n'y a cependant pas aujourd'hui de temps de synthèse dédié entre professionnels. Il serait ainsi judicieux de prévoir ces moments d'échanges tels que des réunions pluridisciplinaires sur les critères de fragilité en visioconférence par exemple entre le centre hospitalier et les libéraux.

- Association pour le maintien à domicile (Réseau MADO) : intervient pour la prise en charge de ces séniors afin de "construire ensemble un projet de vie pour un maintien à domicile de qualité". Sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur, également gériatre au CH de Tulle, ce service s'adresse à tout patient fragile en perte d'autonomie souhaitant rester à domicile et répondant à certains critères.

➲La question de la formation des professionnels et des aidants familiaux

A l'heure où le concept de maison de retraite à domicile se développe, la question de la professionnalisation des acteurs se pose. Afin de satisfaire les demandes actuelles et à venir, une réponse peut être recherchée au travers de la formation, notamment par une réflexion autour des filières « aide à la personne » et « silver economy ».

Du côté des proches aidants aussi la réflexion doit s'amorcer afin de renforcer les dispositifs d'accompagnement et leur permettre d'être soutenus. Cela permettra aussi de favoriser la mixité et le lien social intergénérationnel sur le territoire.

L'offre de formation du territoire du Pays de Tulle est large, les enjeux repérés concernant le maintien et le renforcement de l'offre de soins localement doivent être pensés de manière cohérente avec ceux concernant l'offre de formation. Les évolutions des métiers, les exigences techniques, l'émergence de filières locales amèneront des réflexions localement autour de la formation en lien avec la santé.

Regard sur la problématique de l'accès aux soins pour la population

Le territoire du Pays de Tulle est confronté à des difficultés de dépendance d'une population vieillissante, dans un territoire rural où l'accès aux soins est plus difficile que dans les centres urbains.

L'accès aux soins, c'est-à-dire les moyens pour se rendre en consultation et les comportements de recours aux soins des patients, est également une problématique importante à considérer pour une certaine catégorie de population, notamment dans une perspective de baisse de la démographie médicale à court/moyen terme.

Ainsi, pour la population à mobilité réduite, **des problématiques de transport pour se rendre en consultation sont évoquées** par les professionnels de santé libéraux, notamment médecins généralistes et chirurgiens-dentistes, particulièrement pour les personnes âgées.

De même, à la question « *Si une offre de santé se structure sur votre territoire, quels sont, selon vous, les critères prioritaires à prendre en compte ?* », les réponses hiérarchisées en pourcentage dans le graphique qui suit illustrent également ce constat où le critère de proximité est la deuxième attente derrière les délais de rendez-vous qui concerne directement la quantité de l'offre.

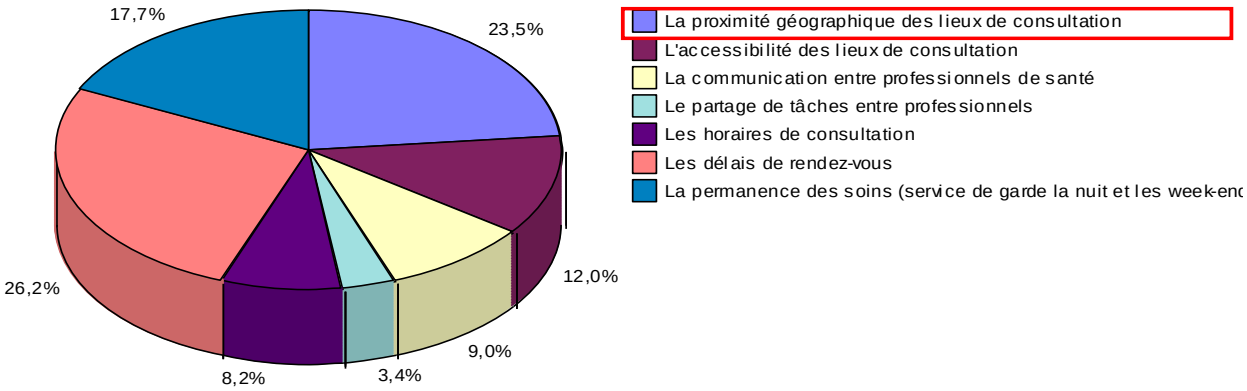

NB : Cette demande forte de proximité de l'offre de soin est également appuyée par le Plan Régional de Santé 2012-2016 de l'ARS.

A côté et en complément du transport sanitaire, Tulle agglo, Autorité Organisatrice de Transports à l'échelle de son territoire depuis 2012 a déjà amorcé un début de réponse en proposant notamment du transport à la demande. Le réseau de transports urbains (TUT) devrait être revu en 2016 afin d'intégrer encore davantage les besoins de la population du territoire, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

La Communauté de Communes de Vézère Monédières, afin d'appuyer la mise en œuvre du projet de pôle de santé éclaté, souhaite engager une réflexion sur la mobilité de la population (transports).

Regard sur la coordination des acteurs

Décloisonner le monde libéral, le monde hospitalier et le monde médico-social : tel est l'enjeu.

Il s'agit sur le territoire du Pays de Tulle de conforter et renforcer les actions existantes en matière de coordination et de partage d'information.

Des initiatives et outils existent déjà pour mieux communiquer, partager les expériences et encourager un travail coordonné entre professionnels comme par exemple :

- Relations entre les équipes mobiles et les EPHAD et les libéraux
- Bulletins d'information du Centre Hospitalier aux médecins généralistes
- Fiches de liaisons entre les acteurs pour les sorties d'hospitalisation notamment
- Messagerie sécurisée au niveau du Centre Hospitalier de Tulle permettant un transfert des données (compte-rendu, résultats d'analyse,…) entre le praticien hospitalier et le médecin généraliste libéral intéressé
- Les projets de maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire
- Le lien fait entre le Centre Hospitalier de Tulle et l'Association des Internes en Médecine Générale du Limousin pour promouvoir et faire connaître le territoire
- La constitution en mai 2014 de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé du Limousin dont le président est Antoine Prioux, Pharmacien Plateau de Millevaches. Son objectif est multiple : échanger des informations, mutualiser les expériences, faire avancer les idées et projets, être l'interlocuteur représentant le territoire auprès de l'ARS et aider les projets et réalisations.
- A noter aussi au niveau du court séjour gériatrique du CH de Tulle, une évaluation des critères de fragilité qui va être réalisée pour classer les patients autour des thèmes « dénutrition » et « iatrogénie médicamenteuse » en patients pré-fragiles, fragiles, ou non fragiles. La grille sera envoyée aux médecins généralistes en même temps que le relevé de sortie d'hospitalisation. Mais on peut imaginer à terme un envoi par messagerie sécurisée.

Cependant de nouvelles perspectives intéressantes sont à développer à l'échelle du territoire, en s'appuyant notamment sur le rôle moteur du centre hospitalier de Tulle et les équipements « maisons de santé » via de nouveaux équipements et pratiques :

- Le développement de **systèmes d'information partagée et coordonné entre professionnels**
- Le développement **des usages numériques en santé** (ex : télémédecine…)

Orientation n° 2 : Renforcer et dynamiser l'offre de soins sur le territoire

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Un centre hospitalier général maillon central de l'offre de soins de spécialité sur le territoire Une multitude d'acteurs du champ médico-social Une prise en charge de la personne âgée et/ou fragilisée satisfaisante	Une population vieillissante et de plus en plus dépendante Une accessibilité aux ressources sanitaires non homogène sur le territoire Une offre de soins de spécialité locale fragile (effectifs, diversité…) Une articulation limitée et informelle entre les sphères hospitalière, libérale et médico-sociale	• **Renforcer le dialogue et la coopération entre les professionnels libéraux et le Centre Hospitalier** • **Favoriser l'accessibilité aux ressources sanitaires des personnes âgées et/ou isolées du territoire** • **Améliorer la qualité de la prise en charge des patients**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Des initiatives émergentes pour favoriser la coordination des soins et le dialogue entre professionnels de santé Une réflexion à mener en matière de filières de formation Un réseau de transports urbains évolutif à l'échelle de l'agglomération (ex : TAD)	Une indispensable mobilisation des acteurs locaux sur le long terme pour une prise en charge pluridisciplinaire pérenne des patients Un contexte économique tendu Une évolution des habitudes en matière de recours aux soins (exigences, fréquence, proximité) La diminution des budgets publics et conséquence pour les investissements et emplois publics	**Mesure 2.1 : Renforcer les liens entre l'offre de soins de premier recours, le centre hospitalier de Tulle et les établissements médico-sociaux du territoire** **Mesure 2.2 : Conforter les actions en direction des personnes âgées et/ou isolées du territoire (prise en charge, accessibilité aux ressources sanitaires, formation…)**

Ambition n° 4 : Une attractivité reposant sur un territoire cohérent entre ville centre, bourgs structurants et espaces ruraux

Orientation n°1 : Conforter et renforcer la fonction urbaine de l'agglomération

Cette orientation sera approfondie et déclinée dans le projet de territoire de Tulle Agglo en cours d'élaboration.

Regard sur les équipements structurants de l'agglomération

La notion d'équipement structurant renvoie, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à celle de l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est en effet défini comme la « ligne de partage au sein d'une compétence transférée entre les actions qui ont vocation à être mises en œuvre par l'EPCI et celles qui demeurent de la compétence des communes membres. Dans une logique de subsidiarité, c'est le moyen de confier aux EPCI les missions qui, par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur **caractère structurant**, s'inscrivent dans une **logique intercommunale**. Des considérations de gestion et de fonctionnement y sont attachées pour une intercommunalité en assumant la charge. »

A l'échelle du territoire de Tulle agglo de nombreux équipements structurants existent dans plusieurs domaines tels que le sport et la culture, essentiellement concentrés sur la ville centre:

- Des équipements culturels essentiels :
    - les musées de l'accordéon, des armes et du cloitre à Tulle
    - un cinéma à dimension intercommunautaire à Tulle,
    - un conservatoire à rayonnement départemental,
    - une médiathèque intercommunale à Tulle
    - …
- Des équipements sportifs d'envergure:
    - Un stade et une piste d'athlétisme à dimension intercommunale et à vocation départementale à Tulle,
    - un centre aqua récréatif sur la ville centre,
    - …

Regard sur l'offre de formation

Les centres de formation

CFAI : Le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie du Bas-Limousin, installé à Tulle, appartient au réseau de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie. Il dispense, en étroite collaboration avec les entreprises industrielles, une formation en alternance. Il forme des apprentis dans des secteurs très divers : métallurgie, transformation du bois, agroalimentaire, la chimie, les transports.

Bac Pro Maintenance industrielle, BTS Maintenance Industrielle, Bac Pro Technicien d'usinage, BTS Industrialisation Produits Mécaniques, BTS Systèmes électroniques

Le CFA des Treize Vents à Tulle est géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze. Il forme chaque année plus de 650 jeunes et adultes par l'alternance dans les métiers suivants : Hôtellerie, Alimentaire (boulangerie CAP et BEP, Pâtisserie CAP et BTM, chocolaterie CAP, boucherie CAP, Charcuterie CAP), Coiffure CAP, BEP, Brevet de

Maîtrise, Ebénisterie CAP, Brevet Technique des Métiers, Mécanique CAP , Motocycles et d'entretien du matériel de parcs et jardins, Vente de détail CAP, Brevet de gestion de l'entreprise artisanale, Diplôme d'assistant de gestion de l'entreprise artisanale

CFA Bâtiment :

Préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) : Maçon, Plâtrier – Plaquiste, Installateur Sanitaire, Menuisier - Fabricant de menuiserie, mobilier et agencement, Peintre - applicateur de Revêtements, Serrurier – Métallier, Préparation et Réalisation d'ouvrages électriques (PRO-ELEC), couvreur, Charpentier bois

Préparation à la Mention Complémentaire : Maintenance en Équipement Thermique Individuel (METI)

Préparation au Brevet Professionnel (BP) : Monteur en Installations de Génie Climatique, Serrurerie – Métallerie, Peinture - Revêtements

Préparation au Baccalauréat Professionnel : Électrotechnique - Énergies - Équipements communicants

Les Lycées

Lycée d'enseignement général : Lycée Edmond Perrier à Tulle

Lycées d'enseignement professionnel et technique publics :

Lycée professionnel Réné Cassin à Tulle : 3 pôles de formation initiale :

Secteur tertiaire : BAC professionnel Secrétariat (3 ans), BAC professionnel Comptabilité (3 ans), BAC professionnel Sécurité-prévention (2 ans)

Secteur industriel et bâtiment : CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (2 ans), CAP Métiers du Bois (2 ans), BAC Professionnel Electrotechnique, Énergie, Équipements Communicants (3 ans)

Secteur Hôtelier : BEP Métiers de la Restauration et de l'hôtellerie (2 ans), BAC Pro Restauration (2 ans)

Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Tulle-Naves-Cornil. Ses pôles de compétences : l'installation agricole, les services à la personne, l'agriculture biologique, la filière équine, la remédiation. En 2011, il regroupe 372 élèves. 2 implantations à Naves et Cornil. A noter la conversion totale de l'exploitation en BIO en 2010 et la construction d'un atelier de production porcine pour une production en AB. De plus l'EPLFPA est parfaitement intégré sur le territoire, les partenariats tissés localement sont nombreux.

Bac Pro CGEA Systèmes à Dominante Elevage, Bac Pro CGEA Elevage et valorisation du cheval, Bac Pro SMR, Bac Techno STAV, BP JEPS, BTSA Productions animales, Licence professionnelle Agriculture biologique : conseil et développement

Les établissements d'enseignement supérieur

Les Classes préparatoires

CPGE PC (classe de préparation aux grandes écoles Physiques, Chimie, Sciences de l'ingénieur)-Lycée Edmond Perrier à Tulle

Les Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS)

BTS Négociation Relation Client (Lycée Edmond Perrier à Tulle)

BTS Comptabilité Gestion des organisations (Lycée Edmond Perrier à Tulle)

IUT (L'institut universitaire de technologie) : Le Site de Tulle est une antenne corrézienne de l'IUT du Limousin. DUT Génie Industriel et Maintenance Orientation Énergies Renouvelables et Alternatives, DUT Hygiène Sécurité et Environnement, Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes mention Prévention des Risques et Sûreté de Fonctionnement

IFSI-IFAS

L'institut de formation en soins infirmiers de Tulle accueille en partenariat avec l'université de Limoges 200 étudiants : Formation des infirmiers, Formation des aides-soignants

ISMIB L'institut supérieur de management des industries du bois (ISMIB) à Tulle :

Licence professionnelle Gestion des entreprises de la filière bois, Titre certifié BAC+4 de Responsable gestionnaire des industries du bois

ESPE : Ecole supérieur du professorat et de l'éducation ex IUFM

L'école de gendarmerie de Tulle : Elle comprend 9 compagnies d'instruction dont 4 dédiées à la formation initiale des élèves gendarmes (120 élèves environ par compagnie)

GRETA : L'antenne de Tulle du GRETA Haute Corrèze est implantée dans les locaux du lycée René Cassin et propose des formations dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration.

INFA : Social - Animation - Services à la personne

L'offre de formation du territoire est large, les enjeux repérés concernant le commerce, l'artisanat, l'agriculture doivent être pensés de manière cohérente avec ceux concernant l'offre de formation.

Les évolutions des métiers, les exigences techniques, l'émergence de filières locales amèneront des réflexions localement autour de la formation.

Une réflexion menée par les acteurs publics autour du pôle formation

La Ville de Tulle travaille actuellement en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la formation tullistes (comité de suivi constitué) sur le développement de l'offre de formations universitaires sur son territoire, l'enseignement supérieur constituant un enjeu économique important pour l'Agglomération de Tulle.

L'un des chantiers engagé par le comité de suivi est la réflexion autour du regroupement de formation supérieure et la création d'un Pôle Universitaire. L'objectif étant **l'aménagement d'un espace adapté au fonctionnement des différents établissements concernés à savoir l'IFSI/IFAS, l'ESPE, le CDDP**, dans un souci de mutualisation et de réduction des coûts de structure.

Une étude de besoin en cours permet d'appréhender la faisabilité technique du projet de cohabitation de l'IFSI/IFAS, de l'ESPE et également du CDDP dans les locaux de l'ex IUFM. Ce projet concerne environ l260 étudiants.

Ce regroupement permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

- Donner une identité physique et lisible au Pôle Universitaire de Tulle,

- Conforter l'offre de formation supérieure sur ce territoire,

- Réduire les coûts au niveau patrimonial et au niveau de l'exploitation.

En complément la ville et ses partenaires travaillent sur une **politique en faveur des étudiants** par la mise en place de services : journée d'accueil, Tulle à la carte …

Enfin le comité de suivi souhaite porter à ce dossier une **vision prospective** ainsi qu'une réflexion ancrée sur une cohésion territoriale plutôt que sur une logique de concurrence entre les territoires. Il affirme son souhait de développer des synergies et des partenariats et de travailler sur les points suivants :

- avoir une vision prospective de l'enseignement supérieur et de la formation

- adapter les formations au développement de filière telle que la silver économie, le bois…

- proposer des formations adaptées aux enjeux des énergies nouvelles.

- étudier un projet de chaire « Energie et Information »…

Le comité de suivi a pour ambition de proposer des formations adaptées à de futurs emplois et à des jeunes qui resteront sur le territoire du bassin de vie et d'activités de l'agglomération de Tulle ; l'objectif majeur étant de créer de l'activité économique et des dynamiques territoriales.

Orientation n°1 : Conforter et renforcer la fonction urbaine de l'agglomération

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
De nombreux équipements structurants le territoire de l'agglomération Une offre de formation large	Une inadaptation de l'offre de formation aux nouveaux besoins du territoire	**☞Adapter et développer l'offre de formation en fonction des besoins du territoire afin de disposer d'une main d'œuvre qualifiée** **Mesure 1.1 : Consolider et renforcer les équipements structurants du territoire** **Mesure 1.2 : Encourager le développement d'une offre de formation adaptée au contexte local**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
L'engagement d'une réflexion autour des filières de formation Un élargissement de l'intérêt communautaire	Un contexte économique tendu La diminution des budgets publics et sa conséquence pour les investissements et emplois publics	

Orientation n°2 : Faciliter l'accessibilité et l'usage des technologies de l'information et de la communication

Regard sur le déploiement numérique

En 2003, avec la création du réseau DORSAL à l'initiative de la Région, les collectivités territoriales ont réuni leurs efforts pour construire et exploiter un réseau public régional en haut débit.

Plusieurs projets structurants permettent aujourd'hui un meilleur accès à l'information.

Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), porté par DORSAL a été voté en 2012 ; il préconise la mise en place d'un débit minimum pour tous et le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) autour de 4 jalons.

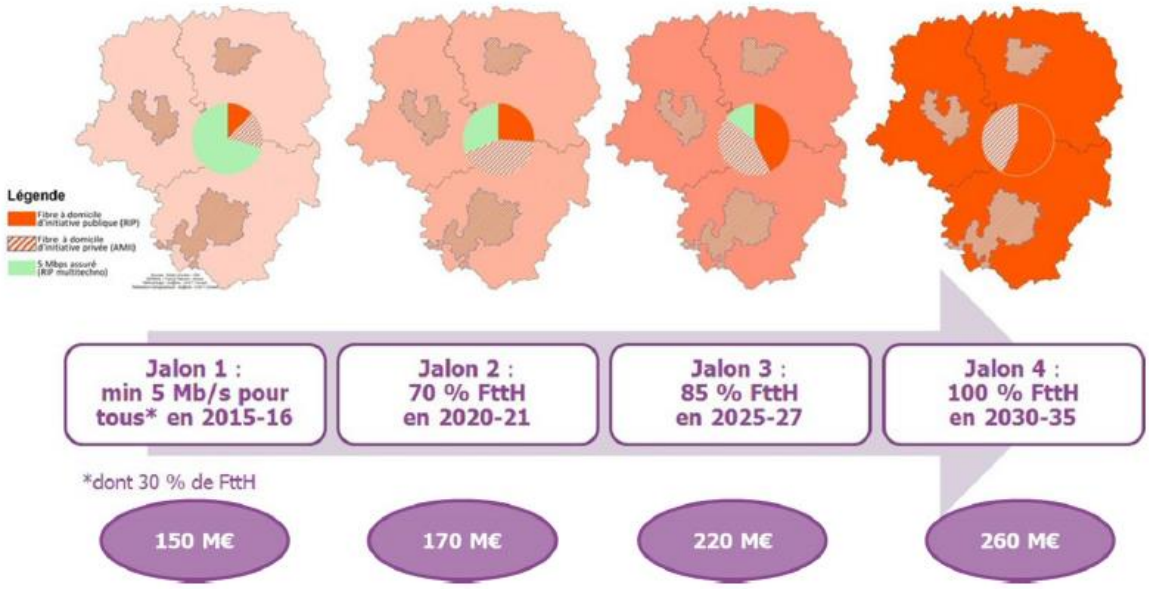

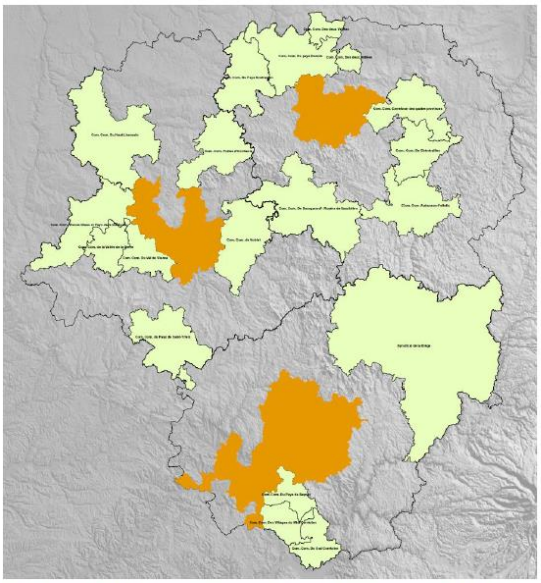

En orange, les zones conventionnées, en jaune, les 18 premiers territoires traités par le schéma d'ingénierie

Un SDAN pilote a été déployé sur 18 territoires limousins.

L'agglomération de Tulle est en zone conventionnée avec un opérateur privée zone dite AMII, ce classement ne permet pas aux collectivités locales de soutenir les opérations d'investissements dans des infrastructures pour la montée en débit et notamment le développement du très haut débit.

Par ailleurs, les autres EPCI membres ou conventionnant avec le syndicat mixte du Pays de Tulle ne font pas partie du SDAN pilote, ils seront donc sollicités pour mettre en place un schéma d'ingénierie qui permet de disposer d'un état des lieux allant jusqu'à un chiffrage des ambitions. Au regard des éléments fournis par DORSAL, chaque EPCI devra se positionner sur un projet d'infrastructure.

Le plan de financement de ce projet sera de cet ordre : 15% à la charge de l'EPCI concernée, 15% à la charge du conseil général, 20% à la charge de l'état et 50% partagés entre la Région et l'Europe.

La question des usages est aussi posée, au regard des dynamiques à l'œuvre sur les différentes EPCI, le numérique pourrait être déployé au service de la médecine, de la formation, de l'inclusion sociale, du développement économique…

Orientation n°2 : Faciliter l'accessibilité et l'usage des technologies de l'information et de la communication

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Une agglomération en zone AMII Un réseau public régional en haut débit	Une absence d'état des lieux Un territoire inéquitablement doté en termes de couverture numérique et téléphonique	**Mesure 2.1 : Favoriser la montée en débit pour permettre à tous un accès à un haut débit accessible pour tous**
OPPORTUNITES	**MENACES**	
Une volonté affichée de diminuer les déplacements en encourageant les échanges virtuels Un contexte de rationalisation et de recherche d'efficience des services	Un accroissement de la fracture numérique	**Mesure 2.2 : Favoriser le développement des usages numériques**